



RAPPORT ANNUEL 2017-2018

SOCIÉTÉ DES LOTERIES
DES JEUX DE L'ONTARIO

Tout pour

100 % DES
INVESTISSEMENTS



table des matières

- 2 Message du président du conseil
- 3 Message du président et chef de la direction
- 4 Retombées économiques
- 6 La démarche d'OLG

- 11 Survol
- 12 Sources de produits d'exploitation
- 12 Principales données financières
- 13 Conseil d'administration



16 Comité exécutif

20 Régie

21 Rapport de gestion

42 Responsabilité de la direction pour le rapport annuel

43 Rapport des auditeurs indépendants

44 États financiers consolidés

48 Notes afférentes aux états financiers consolidés



MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

En 2017-2018, la Société des loteries et des jeux de l'Ontario (« OLG ») a atteint plusieurs objectifs. OLG est allée de l'avant avec la modernisation du jeu en établissement, a pris des mesures importantes pour son évolution numérique, a introduit de nouveaux produits de loterie et a conclu de nouveaux accords avec les secteurs des courses de chevaux et du jeu de bienfaisance – tout en continuant d'obtenir d'excellents résultats financiers.

Le conseil d'administration d'OLG s'engage à remplir son mandat consistant à faire en sorte que la Province de l'Ontario bénéficie d'un excellent rendement tout en veillant à ce qu'OLG demeure le chef de file en matière de programmes de jeu responsable (« JR »). En offrant une excellente gouvernance d'entreprise, le conseil joue un rôle important dans le maintien de la confiance des Ontariens envers OLG – qui est essentielle au succès d'OLG et aux intérêts à long terme de son actionnaire, le gouvernement de l'Ontario.

Le conseil d'administration reste concentré sur son engagement à poursuivre une démarche rigoureuse pour le JR et s'intéresse de près à la création de centres *Jouez sensé* et à l'élaboration d'outils et de ressources pour éduquer les joueurs. OLG continue de collaborer étroitement avec le gouvernement et des organismes indépendants pour trouver des façons nouvelles et meilleures de soutenir les personnes qui sont préoccupées par leur propre jeu ou le jeu d'un être cher. Cet engagement et ce travail s'étendent à ses fournisseurs de services de jeu en établissement. Les ententes d'exploitation d'OLG comportent des modalités détaillées en matière de JR, y compris les accréditations de tiers nécessaires, dont JR vérifié pour le jeu, et la prestation de programmes de formation des employés d'OLG sur le JR.

Le conseil continuera de mettre en œuvre les pratiques exemplaires en matière de gouvernance. Il a hâte d'orienter l'équipe de la haute direction au cours de la prochaine année.

Le conseil est confiant que les mesures prises aujourd'hui par le président et chef de la direction d'OLG et son équipe de direction pour faire avancer la Société permettront à OLG de connaître encore plus de succès dans les années à venir.

George L. Cooke

Président du conseil d'administration

MESSAGE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

En 2017-2018, OLG a versé 2,49 milliards de dollars en profit net à la Province pour appuyer les principales priorités du gouvernement, comme les soins de santé, les athlètes amateurs et la prévention, le traitement et la recherche liés au jeu problématique. Des centaines de millions de dollars de plus ont été versés aux collectivités d'accueil, aux Premières Nations, aux détaillants de loterie et aux organismes de bienfaisance locaux dans toute la province. Ces résultats remarquables témoignent de l'attention et de l'ingéniosité d'OLG, qui continue de réaliser ses activités courantes tout en répondant aux défis d'une transformation axée sur l'avenir.

Les réussites de la Société de cette année ont également démontré que les avantages prévus de sa modernisation sont en train d'être atteints et dépassés. OLG a lancé sa modernisation il y a six ans et elle a presque terminé la transformation du jeu en établissement. Aujourd'hui, les fournisseurs de services investissent dans les établissements de jeu et les collectivités de la province, ce qui crée des emplois et présente aux clients des options de divertissement nouvelles et divertissantes.

La dernière année fut la plus chargée en ce qui a trait à la modernisation du jeu en établissement. Gateway Casinos & Entertainment Limited a pris en charge les regroupements de zones de jeu du Sud-Ouest et du Nord en mai 2017, HR Ottawa LP (Hard Rock Casino Ottawa) a pris en charge le regroupement de zones de jeu de la région d'Ottawa en septembre 2017 et Ontario Gaming GTA LP a pris en charge les activités du regroupement de zones de jeu de la région du Grand Toronto en janvier 2018.

Bien que ses activités de jeu en établissement aient été transférées à des fournisseurs de services, OLG a amélioré ses technologies et elle continue sa transformation numérique. Elle a pris plusieurs mesures importantes pour l'aider à rejoindre ses clients de nouvelles manières. Plus particulièrement, OLG est allée sur le marché pour obtenir une nouvelle plateforme de jeu et un fournisseur distinct pour remplacer, mettre à jour et élargir son réseau de terminaux de loterie. La nouvelle plateforme servira de base numérique à l'échelle de la Société et sera le point central de l'intégration des produits et canaux d'OLG.

Ses investissements dans la plateforme de jeu et dans le réseau de terminaux lui permettront d'introduire de nouveaux jeux et d'améliorer l'expérience des clients en ligne et aux points de vente. Cela comprend une offre améliorée

et élargie de paris sportifs. OLG cherche un fournisseur de services pour l'aider à offrir une gamme de nouveaux produits Sports aux points de vente, ainsi qu'en ligne et sur les appareils mobiles.

OLG apporte des changements fondamentaux à la façon dont la loterie et le jeu sont offerts en Ontario, mais son engagement envers le JR demeure la pierre angulaire de sa culture et sera toujours au cœur de tout ce qu'elle fait. Pour l'aider à mettre à profit ses efforts en matière de JR, OLG a tenu cette année son quatrième forum *Jouez sensé*. Cet événement sur deux jours était plus grand et meilleur que jamais; il a rassemblé les employés d'OLG et les experts du secteur afin qu'ils partagent leurs observations, leurs histoires et leurs objectifs.

La Société a commencé à concevoir une structure organisationnelle qui répondra aux besoins des activités nouvelles et émergentes. Elle est en train de créer un environnement qui optimisera les talents qu'OLG a déjà – un environnement qui veillera à ce que les gens obtiennent le soutien dont ils ont besoin pour apporter la meilleure contribution possible. Elle veut que ses employés puissent être eux-mêmes et veut les habiliter à utiliser leur imagination et leurs capacités au bénéfice des gens et de la Province de l'Ontario. OLG s'engage à créer une culture d'inclusion où les différences des employés sont valorisées et célébrées.

Les succès qu'OLG a connus cette année n'auraient pas été possibles sans ses employés. Je tiens à les remercier personnellement pour tout ce qu'ils font pour OLG au travail et dans leurs collectivités.

J'aimerais aussi saisir cette occasion afin de remercier le conseil d'administration d'OLG pour son soutien, son orientation et ses encouragements, alors que l'équipe de direction et moi-même travaillons à faire avancer l'entreprise.

La prochaine année sera cruciale pour OLG – elle terminera en grande partie sa modernisation et continuera son évolution numérique. Je suis fier de la Société que nous sommes en train de construire et des avantages qu'elle prodiguera aux Ontariens pendant des générations.



Stephen Rigby
Président et chef de la direction

RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

Depuis 1975, la Société des loteries et des jeux de l'Ontario (« OLG » ou la « Société ») a versé près de 50 milliards de dollars à la Province et à la population de l'Ontario. OLG aide également à bâtir un secteur des courses de chevaux plus viable en Ontario. Les versements annuels d'OLG à la Province ont contribué au soutien des principales priorités provinciales, notamment le fonctionnement des hôpitaux, la prévention, le traitement et la recherche liés au jeu problématique, le sport amateur et les organismes de bienfaisance locaux et provinciaux. En 2017-2018 seulement, OLG a versé à la Province 2,49 milliards de dollars en profit net pour soutenir ces programmes.

Outre les versements d'OLG à la Province, les produits tirés du jeu profitent également à plusieurs bénéficiaires directs, notamment les municipalités d'accueil et les Premières Nations de l'Ontario.

Les activités d'OLG contribuent également à l'économie de nombreuses façons. En 2017-2018, OLG a généré plus de 4,1 milliards de dollars en activité économique totale en Ontario.

PROFIT NET REVENANT À LA PROVINCE*



2,44 MILLIARDS \$

alloués au soutien des principales priorités provinciales, notamment le fonctionnement des hôpitaux, le sport amateur et d'autres priorités provinciales;

45,0 MILLIONS \$

attribués à la prévention, au traitement et à la recherche liés au jeu problématique** par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée.



* Le profit net revenant à la Province correspond à la somme que la Société retourne à la Province de l'Ontario après paiements aux partenaires et autres paiements.

** Conformément à la politique gouvernementale qui alloue 2 pour cent des produits d'exploitation annuels prévus provenant des machines à sous d'OLG (avant les déductions des honoraires des fournisseurs de services et à l'exclusion des produits tirés des machines à sous aux casinos dans les complexes de villégiature).

SOUTIEN DES ÉCONOMIES LOCALES

855,8 MILLIONS \$

en frais de personnel pour les 12 600 employés*** directs et indirects d'OLG dans la province;

278,0 MILLIONS \$

en commissions versées aux détaillants de loterie de l'Ontario;

160,8 MILLIONS \$

en paiements aux municipalités et aux Premières Nations de l'Ontario qui accueillent les établissements de jeu et les centres de jeu de bienfaisance;

139,6 MILLIONS \$

en paiements aux Premières Nations de l'Ontario conformément à l'entente de partage des produits tirés du jeu (l'Entente de partage des recettes de jeux et de gestion financière);

142,7 MILLIONS \$

en biens et services achetés auprès d'entreprises ontariennes pour soutenir les établissements de jeu traditionnels qu'exploite OLG ou qui lui appartiennent.

**** Les employés directs sont ceux qui sont employés directement par OLG. Les employés indirects sont ceux qui sont employés par les casinos dans les complexes de villégiature.*

1,58
milliard \$

Les municipalités d'accueil profitent directement des redevances liées à l'accueil d'un établissement de jeu, de revenus d'impôt foncier, de revenus en frais d'aménagement et de la création d'emplois.

RESPONSABILITÉ D'ENTREPRISE

19,1 MILLIONS \$

en versements d'OLG pour son programme de jeu responsable, y compris les Centres de ressources, l'éducation et la technologie, l'administration des programmes, la formation des employés et les dépenses en immobilisations pour l'autoexclusion;

41,4 MILLIONS \$

en bénéfices du jeu de bienfaisance distribués aux organismes de bienfaisance locaux participants;

4,2 MILLIONS \$

en commandites de festivals et d'événements d'entreprises et de loterie.

64,7
millions \$

LA DÉMARCHE D'OLG

La Société a fait des progrès importants en 2017-2018 dans la poursuite continue de sa vision : *Développer du divertissement par le jeu de classe mondiale pour l'Ontario*. OLG y est parvenue en créant des partenariats, en lançant de nouveaux produits et en améliorant et en élargissant les expériences de jeu et de loterie qui existaient déjà. Cette année, nous remarquons surtout la poursuite du transfert diligent des établissements de jeu à des fournisseurs de services, qui fait partie de la stratégie d'OLG visant à donner au secteur privé la responsabilité des activités quotidiennes et des investissements dans les immobilisations. L'optimisation de ses investissements aidera OLG à faire croître le profit net annuel qu'elle verse à la Province.

Notre vision : Développer du divertissement par le jeu de classe mondiale pour l'Ontario.

PRINCIPES DIRECTEURS

Innovation : Faire de l'innovation un moteur de notre croissance.

Le client avant tout : Évaluer notre impact sur les clients et sur ses expériences dans tout ce que nous faisons.

Conception des politiques : Jouer un rôle important dans la conception des politiques sur le jeu en Ontario et au Canada en vue d'ouvrir des perspectives de croissance.

Partenariats : Former des partenariats efficaces avec les partenaires, les clients, les employés et le secteur privé.

Responsabilité : Développer une base de clients solide avec des habitudes de jeu saines par l'information, la diminution des risques et l'assistance aux joueurs.

Gestion économique : Favoriser une croissance rentable, tenir compte des coûts, investir efficacement et créer des possibilités d'emploi en Ontario.



CARACTÉRISTIQUES ORGANISATIONNELLES

Initiative : Cibler et développer de nouvelles possibilités à l'aide d'une démarche factuelle.

Excellence dans l'exécution : Prendre des engagements et les tenir en lien avec les priorités stratégiques.

Souplesse : Avoir un parti-pris pour l'action et être toujours prêt à relever de nouveaux défis.

Responsabilisation : Créer un environnement dans lequel les employés s'engagent à obtenir des résultats et doivent en rendre compte.

Habilitation : Créer une culture fondée sur les possibilités, la transparence et la confiance qui permet aux employés de produire des résultats exceptionnels.

OLG a réalisé d'importants progrès cette année dans les secteurs du jeu en établissement, de la loterie et du numérique.

- **Croissance responsable.** OLG a accru son nombre de partenariats avec le secteur privé en transférant les actifs et les activités quotidiennes de plusieurs établissements de jeu traditionnels dans la poursuite de ses efforts pour favoriser l'investissement en Ontario et pour respecter son engagement envers la croissance responsable.
- **Nouveaux produits et services.** OLG a augmenté le nombre de produits et services qu'elle offre sous forme de nouvelles applications, de jeux en ligne et aux points de vente et de nouvelles solutions aux points de vente. Ces avancées sont conçues pour mieux servir les clients d'OLG en rendant les produits et services plus pratiques et en améliorant l'expérience de jeu.
- **Sensibilisation.** OLG continue de sensibiliser la population au secteur de la loterie et du jeu en Ontario et à son engagement continu envers le jeu responsable. En 2017-2018 :
 - 255 événements dans plus de 70 collectivités de l'Ontario ont bénéficié de près de 4,2 millions de dollars en commandites d'OLG;
 - 56 centres *Jouez sensé* dans les établissements de jeu traditionnels d'OLG et dans les centres de jeu de bienfaisance ont accueilli près de 328 000 visiteurs, dont 205 000 qui ont participé à des événements éducatifs sur le jeu responsable.

Intensifier ses efforts

La Société a réalisé de grands progrès dans la mise en œuvre d'initiatives stratégiques visant à mieux servir ses clients. Pendant la poursuite de la réalisation de sa vision, OLG demeure orienté par ses quatre stratégies axées sur les clients :

1. croissance solide et responsable;
2. développement numérique;
3. connaissance de ses clients;
4. culture axée sur les résultats.

Offrir à ses clients les meilleurs produits et services est au cœur de la vision d'OLG. Elle le démontre en comprenant les besoins des clients, en innovant pour répondre à ces besoins et en étant responsable de tous les aspects de ses activités. Les principes directeurs d'OLG sont présents dans les actes quotidiens de ses employés.



Créer une croissance solide et responsable

Des partenariats pour que l'Ontario prospère

OLG continue de créer de nouveaux emplois et de développer l'économie dans les collectivités de l'Ontario en concluant plusieurs ententes avec des fournisseurs de services soigneusement choisis pour quelques-uns de ses établissements de jeu traditionnels. OLG sélectionne les fournisseurs de services au moyen d'un approvisionnement équitable et concurrentiel, supervisé par un surveillant de l'équité indépendant. Les investissements que les fournisseurs de services effectuent amélioreront l'expérience de jeu des clients, aideront à accroître le profit net qu'OLG verse à la Province et contribueront à la valeur globale des activités économiques générées par la Société en Ontario.

Bien que les fournisseurs de services soient responsables d'activités de jeu quotidiennes précises dans quelques établissements donnés, OLG conserve son rôle de gouvernance en exploitant et en gérant le jeu dans ces établissements. OLG continue également de faire des versements trimestriels aux collectivités d'accueil dans le cadre des conventions de redevances aux municipalités.

La Société travaille étroitement avec les fournisseurs de services afin d'assurer une transition harmonieuse pour les employés et exige que les nouveaux fournisseurs de services maintiennent les employés à leur poste et à leur emplacement géographique actuels pendant au moins 12 mois et procurent aux employés admissibles des avantages sociaux et un régime de pension agréé. Dans le cadre de son initiative visant une croissance responsable, OLG exige que les fournisseurs de services appliquent les normes élevées du programme Jeu responsable d'OLG, *Jouez sensé*.

Ententes relatives au jeu

En 2015-2016, le premier transfert des activités de jeu d'OLG à un fournisseur de services a eu lieu lorsqu'OLG a transféré le casino à Thousand Islands, l'exploitation des machines à sous à Kawartha Downs et la possibilité de construire un nouvel établissement dans la ville de Belleville (regroupement de zones de jeu de l'Est) à Ontario Gaming East, LP. La transition des regroupements de zones de jeu restants ayant commencé ou pris fin en 2017-2018 comprend les suivants.

- **Regroupement de zones de jeu du centre.** OLG a conclu trois ententes distinctes avec Gateway Casinos & Entertainment (« Gateway ») pendant l'exercice. La dernière entente a été conclue lorsque Gateway a été sélectionnée comme fournisseur de services pour le regroupement de zones de jeu du centre. Ce regroupement comprend Casino Rama Resort, l'exploitation des machines à sous à Georgian Downs et la possibilité de construire un nouvel établissement de jeu et de divertissement à Wasaga Beach ou à Collingwood. Nous prévoyons que la transition des établissements de jeu du regroupement de zones de jeu du centre à Gateway aura lieu à l'été 2018.
- **Regroupements de zones de jeu du Nord et du Sud-Ouest.** En mai 2017, OLG a conclu avec Gateway deux ententes distinctes de 20 ans en vertu desquelles Gateway a pris en charge les actifs et l'exploitation quotidienne des établissements des regroupements de zones de jeu du Nord et du Sud-Ouest. Le 9 mai, Gateway a pris en charge les actifs et l'exploitation du regroupement de zones de jeu du Sud-Ouest, qui comprend Casino Point Edward et l'exploitation des machines à sous à Clinton Raceway, à Dresden Raceway, à Hanover Raceway, à Western Fair District et à Woodstock Raceway. Le 30 mai, Gateway a pris en charge les actifs et l'exploitation du regroupement de zones de jeu du Nord, qui comprend les casinos à Sault Ste. Marie et à Thunder Bay et l'exploitation des machines à sous à Sudbury Downs. Gateway a également la possibilité de construire un nouvel établissement de jeu et de divertissement à Kenora et à North Bay.
- **Regroupement de zones de jeu de la région d'Ottawa.** En mai 2017, OLG a sélectionné HR Ottawa, LP, connu sous le nom de Hard Rock Casino Ottawa, comme fournisseur de services pour le regroupement de zones de jeu de la région d'Ottawa. En vertu des modalités d'une entente d'exploitation et de services de 20 ans, Hard Rock Casino Ottawa a pris en charge les actifs et l'exploitation courante des machines à sous à Rideau Carleton Raceway le 12 septembre 2017.

- **Regroupement de zones de jeu de la région du Grand Toronto.** En août 2017, OLG a sélectionné Ontario Gaming GTA LP (« OGGLP ») comme fournisseur de services pour le regroupement de zones de jeu de la région du Grand Toronto. Cette société regroupe Great Canadian Gaming Corporation, Brookfield GTA Gaming Management Inc. et Clairvest Group Inc. Le 23 janvier 2018, OGGLP a pris en charge les actifs et l'exploitation quotidienne du regroupement de zones de jeu de la région du Grand Toronto, qui comprend Great Blue Heron Casino et l'exploitation des machines à sous à Ajax Downs et à Woodbine Racetrack.
- **Regroupement de zones de jeu de l'Ouest de la région du Grand Toronto.** En décembre 2017, OLG a sélectionné Ontario Gaming West GTA LP (« OGWGLP ») comme fournisseur de services du regroupement de zones de jeu de l'Ouest de la région du Grand Toronto, qui comprend Casino Brantford et l'exploitation des machines à sous à Flamboro Downs, à Grand River Raceway et à Mohawk Racetrack. La société OGWGLP regroupe Great Canadian Gaming Corporation et Clairvest Group Inc. En vertu des modalités d'une entente d'exploitation et de services de 20 ans, OGWGLP a pris en charge les actifs et l'exploitation quotidienne des établissements de jeu le 1^{er} mai 2018.
- **Regroupement de zones de jeu de Niagara.** En avril 2017, OLG a lancé une demande de propositions aux proposants présélectionnés pour soumissionner sur le regroupement de zones de jeu de Niagara, qui comprend Casino Niagara et Fallsview Casino Resort. Le proposant retenu exploitera également le futur centre de divertissement à Niagara Falls. OLG prévoit sélectionner le fournisseur de services à la fin de l'été 2018.

OLG continue de collaborer avec le secteur du jeu de bienfaisance en s'employant à améliorer l'entente d'exploitation du jeu de bienfaisance avec les fournisseurs de services et en introduisant de nouveaux jeux électroniques pour les clients – le tout pour aider le secteur à maintenir et à accroître son soutien des organismes de bienfaisance de l'Ontario. La Société devrait être en mesure d'annoncer et de mettre en œuvre le nouveau modèle d'affaires lors de l'exercice 2018-2019. Au 31 mars 2018, le programme de revitalisation du jeu de bienfaisance avait versé 193,1 millions de dollars à près de 1 800 organismes de bienfaisance locaux participants en Ontario.

Le 23 mars 2018, OLG, le gouvernement de l'Ontario et le secteur des courses de chevaux ont annoncé la conclusion

d'une entente historique de financement à long terme prévoyant un financement du secteur sur 19 ans pouvant aller jusqu'à 105 millions de dollars par année. À compter du 1^{er} avril 2019, OLG fournira les fonds pour cette entente, dont tous les hippodromes, toutes les races de chevaux et tous les gens de chevaux bénéficieront. Ce financement stable sur près de deux décennies donnera au secteur la confiance dont il a besoin pour planifier les cycles de reproduction, traiter les questions d'approvisionnement et prendre des décisions d'affaires à long terme.

OLG contribuera à la gestion efficiente et efficace de ce programme de financement en publiant des faits et des renseignements à jour au sujet du secteur en Ontario. OLG a créé le Groupe d'excellence en gestion du rendement au début de 2016 et a commencé à suivre les mesures de rendement du secteur pour soutenir des décisions fondées sur des faits. Son premier rapport trimestriel a été publié en 2017-2018.

Renforcer ses plateformes de jeu

En mai 2017, OLG a émis des demandes de propositions pour :

- de nouveaux terminaux et réseaux de loterie aux points de vente;
- une nouvelle plateforme de jeu, qui servira de base numérique à l'échelle de la Société pour les produits d'OLG.

En juin 2018, OLG a conclu une entente portant sur l'achat d'approximativement 11 000 nouveaux terminaux de loterie et sur le réseau de loterie et les services de soutien connexes. Les nouveaux terminaux, qui remplaceront les terminaux actuels dans les points de vente de l'Ontario, devraient être installés en 2019-2020 et offriront aux clients une meilleure expérience transactionnelle et aux détaillants des fonctions améliorées.

La nouvelle plateforme de jeu vise à améliorer les façons dont OLG interagit avec les clients dans un cadre de responsabilité sociale. Elle permettra d'ajouter de nouveaux jeux, d'améliorer l'expérience client en ligne et de réagir avec souplesse quant à l'application mobile. Elle améliorera également les capacités numériques actuelles d'OLG dans des domaines comme l'inscription des joueurs, les contrôles du jeu responsable et les comptes des joueurs.

Ces changements assureront que les solutions en matière de technologies et de produits d'OLG répondent à l'évolution des besoins des clients.

Innovover

Centre de divertissement à Niagara Falls

La construction du nouveau Niagara Falls Entertainment Centre (« NFEC ») a commencé en octobre 2017. Le centre, qui sera construit, financé et entretenu par Niagara Falls Entertainment Partners, devrait aider au développement économique à long terme à Niagara Falls en créant des emplois et en favorisant le tourisme. Le centre d'avant-garde représente un investissement du secteur privé de plus de 130 millions de dollars qui comptera des sièges pour plus de 5 000 clients et créera plus de 800 emplois dans les secteurs de la construction et du divertissement dans la ville et ses environs. Le nouveau NFEC permettra d'accueillir de plus gros concerts, spectacles et attractions, ce qui attirera plus de visiteurs dans la région de Niagara Falls et dans les casinos de la région de Niagara. Le fournisseur de services du regroupement de zones de jeu de Niagara devrait commencer l'exploitation du NFEC en juin 2019.

Nouveau Centre des prix OLG

En novembre 2017, OLG a officiellement inauguré à Toronto le Centre des prix OLG rénové. Le nouveau centre comprend un centre *Jouez sensé* qui offre aux clients des faits, des outils et des conseils sur le jeu, un nouveau guichet et une nouvelle entrée pour un service à la clientèle plus accessible, des aires d'attente plus grandes et plus confortables pour les clients, et un kiosque de vente de loterie dans le hall d'entrée. L'espace élargi améliore également l'expérience de travail des employés.

Responsabilité reconnue

OLG s'engage à travailler avec les collectivités autochtones pour établir des relations et des partenariats significatifs. En juin 2017, l'équipe de la Responsabilité sociale d'OLG s'est vue décerner le prix Bear par Indige-Spheres to Empowerment, un organisme sans but lucratif dévoué au bien-être des peuples autochtones. L'ours symbolise le leadership, la protection et le rapprochement des cultures. Ce prix reconnaît le travail collaboratif d'OLG pour faire progresser les efforts en matière de jeu responsable au sein des communautés autochtones de l'Ontario et pour les relations établies pour les futurs partenariats entre OLG et les communautés autochtones de l'Ontario.

Collectivités inclusives

La commandite d'événements de la FIERTÉ permet à OLG de reconnaître, de célébrer et de soutenir la communauté LGBTQ+ et de bâtir une culture d'inclusion. OLG est un employeur qui valorise la diversité et ses employés ont l'occasion de participer à ces importants événements communautaires festifs. En 2017, OLG était un fier commanditaire d'événements de la FIERTÉ à Ottawa, à London, à Brantford, à Thunder Bay et à Toronto (*Pride Toronto* et *Toronto ProPride*).

Promouvoir le développement numérique

Au cours de la dernière année, OLG a réalisé des progrès importants dans son développement numérique en investissant dans de nouvelles applications et dans des outils en ligne pour améliorer l'expérience de jeu numérique des clients.

Appli Loterie OLG

- Lancée en juin 2017, l'appli Loterie OLG a introduit une manière facile et pratique pour les joueurs de balayer leurs billets de loterie, INSTANT et Sports en tout temps et de déterminer instantanément s'ils sont gagnants. L'application permet aussi aux clients de consulter le montant actuel des gros lots et les récents numéros gagnants, de configurer des rappels pour acheter des billets, de consulter le solde des cartes-cadeaux de loterie d'OLG, de trouver les détaillants de loterie les plus proches et d'accéder à des renseignements sur le programme de jeu responsable d'OLG. Cette nouvelle application permet à OLG de mieux interagir avec ses clients tout en améliorant leur expérience de jeu.

Appli Casino PlayOLG

- Une extension du site Web PlayOLG, cette nouvelle application transporte les jeux de casino PlayOLG dans les téléphones intelligents des clients et leur permet de déposer des fonds et d'accéder à des renseignements *Jouez sensé* en étendant leur paramètre en matière de jeu responsable de leur ordinateur à leur téléphone intelligent.

OLG a également publié des demandes de propositions pour les paris sportifs, une base numérique et les applications. Ces initiatives s'intégreront à la nouvelle plateforme de jeu d'OLG offrant de nouvelles occasions numériques d'améliorer l'expérience de jeu des clients tout en respectant l'engagement de la Société envers le jeu responsable.

Nouvelles façons de jouer

- **Appli PRO•LINE**
Cette nouvelle application permet aux joueurs de plonger dans l'action plus facilement. Dans le cadre des efforts d'OLG pour mieux servir ses clients et rendre le jeu plus facile et plus plaisant, l'appli PRO•LINE permet aux joueurs de créer leurs billets de loterie sportive directement sur leur téléphone mobile, ce qui élimine le papier du processus de sélection.
- **HIT OR MISS**
Le premier jeu de loterie permettant aux joueurs de regarder les tirages pendant qu'ils ont lieu sur l'appli Loterie OLG ou sur le site Web d'OLG, HIT OR MISS peut se jouer sur un ordinateur ou un téléphone

intelligent. Bien que les joueurs achètent toujours leurs billets chez un détaillant de loterie, l'expérience de jeu véritable de HIT OR MISS est entièrement numérique.

- **Abonnements de loterie en ligne**

En janvier 2018, OLG a lancé des abonnements de loterie en ligne sur PlayOLG pour améliorer davantage l'expérience de loterie des clients en se concentrant sur la simplicité et la facilité d'accès.

Connaître ses clients

En plus de ses efforts numériques, OLG rend le jeu plus accessible à tous les clients en continuant de s'étendre dans des domaines clés et en offrant aux clients de nouveaux jeux et un accès facile aux produits et services actuels.

- **THE BIG SPIN**

En septembre 2017, OLG a lancé THE BIG SPIN, un billet INSTANT qui combine le jeu à gratter traditionnel à une animation de roue qui tourne sur l'écran du client du terminal de loterie et qui donne la chance de gagner la possibilité de faire tourner en personne la roue THE BIG SPIN au Centre des prix OLG à Toronto. Puisque le tour de la grande roue est diffusé en direct, tout le monde peut maintenant assister au moment gagnant.

- **Solutions multicaisses**

Depuis 2017, à plus de 1 600 caisses de 260 magasins Metro et Food Basics sélectionnés de l'Ontario, les clients peuvent acheter un billet QUICKTICKET, qui est un billet préimprimé de LOTTO MAX et LOTTO 6/49. OLG met également à l'essai une deuxième innovation qui permet aux clients d'acheter des billets uniques pour ces mêmes jeux à plus de 2 400 caisses de 235 magasins Loblaw. Cette technologie devrait être entièrement déployée d'ici novembre 2018.

- **BILLET INSTANT IN THE MONEY MULTIPLIÉ À 5 \$**

Ce nouveau billet qui a pour thème les courses de chevaux favorise l'intérêt et la sensibilisation envers les courses de chevaux en combinant la marque INSTANT

déjà établie d'OLG à son soutien du secteur des courses de chevaux de l'Ontario.

- **Élargissement des paris sportifs**

En novembre 2017, OLG a émis une demande de propositions pour élargir et améliorer les paris sportifs en Ontario. De nouvelles technologies amèneront des innovations et de la variété aux produits de loterie sportive offerts aux points de vente, en ligne et au moyen des appareils mobiles tout en gardant l'accent sur le JR par l'intégration du contenu *Jouez sensé* en ligne et aux points de vente et en offrant des outils et ressources sur le jeu responsable aux clients en ligne.

- **Savoir davantage**

En 2017-2018, OLG a terminé une demande de propositions pour une plateforme d'analyse d'entreprise afin de centraliser les données de la Société et d'étendre ses capacités analytiques à toute la Société. Cette initiative soutient l'élaboration de nouveaux produits, canaux et services de jeu ainsi que l'engagement d'OLG envers la croissance responsable et la gestion des risques.

Favoriser une culture de rendement

En octobre 2017, OLG a introduit « Vivre les caractéristiques organisationnelles d'OLG », un système de formation et de ressources pour soutenir les employés qui continuent à apprendre et à adopter les traits qui leur permettront de prospérer et de réussir au sein de l'environnement opérationnel en mutation d'OLG. OLG cherche à gérer activement sa culture de travail et à se positionner pour le succès à long terme en encourageant ses employés à incarner ces attributs.

Ces caractéristiques ont permis aux employés de faire progresser les initiatives stratégiques d'OLG et ont aidé à stimuler la croissance et l'innovation – le tout dans le but de créer une meilleure expérience client et d'améliorer le secteur du jeu et de la loterie en Ontario.

Aller de l'avant

Cette année a été exceptionnellement forte pour OLG puisqu'elle a marqué le lancement de beaucoup de nouveaux produits aux points de vente et en ligne et de services ainsi que le passage de nombreux regroupements de zones de jeu à des fournisseurs de services, ce qui a apporté des investissements aux collectivités de l'Ontario. Cette année, OLG a également démontré son engagement inébranlable envers la croissance responsable et durable.

Une croissance économique et un investissement continu sont attendus au cours des 12 prochains mois grâce à l'achèvement des approvisionnements en vigueur et de la poursuite de la construction du centre de divertissement à Niagara Falls, parmi d'autres initiatives.

Des choses excitantes sont certainement à venir puisqu'OLG continue de renforcer ses efforts.



SURVOL

La Société et les exploitants des casinos dans les complexes de villégiature emploient approximativement 12 600 personnes en Ontario. OLG exploite et gère les établissements de jeu, la vente de jeux de loterie dans la province, le jeu en ligne à PlayOLG et la prestation du bingo et d'autres produits de jeu électronique aux centres de jeu de bienfaisance. Elle aide aussi à bâtir un secteur des courses de chevaux plus durable en Ontario.

OLG a pour mandat d'offrir le divertissement par le jeu d'une manière efficace et socialement responsable qui optimise les retombées économiques pour la population de l'Ontario, les secteurs économiques connexes et les collectivités d'accueil.

En vertu de la *Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario*, les produits nets de ses activités sont versés au Trésor du gouvernement de l'Ontario. Ces produits ont contribué au soutien des principales priorités provinciales, notamment le fonctionnement des hôpitaux, la prévention, le traitement et la recherche liés au jeu problématique, le sport amateur et les organismes de bienfaisance locaux et provinciaux. Le programme Jeu de bienfaisance d'OLG, pour sa part, verse un financement direct aux associations participantes liées au jeu de bienfaisance.

SOURCES DE PRODUITS D'EXPLOITATION

Les activités et les produits d'exploitation d'OLG sont répartis dans quatre secteurs d'activité et une division des Services généraux. À l'exercice 2017-2018, ces quatre secteurs d'activité ont généré collectivement **7,58 milliards de dollars en produits d'exploitation**.



LOTÉRIE – 3 780 MILLIONS \$

OLG exploite 22 jeux Sports et de loterie sur terminal et offre 79 produits de loterie INSTANT par l'entremise d'environ 9 800 détaillants indépendants dans la province.



JEU DE BIENFAISANCE – 172 MILLIONS \$

OLG est responsable de l'exploitation et la gestion des activités de 31 centres de jeu de bienfaisance en Ontario. En plus du jeu sur papier traditionnel, ces établissements offrent différents jeux de bingo et de billets à languettes sous forme électronique.



JEU EN ÉTABLISSEMENT* – 3 553 MILLIONS \$

OLG est responsable de l'exploitation et de la gestion du jeu dans quatre casinos dans des complexes de villégiature (Caesars Windsor, Casino Rama, Casino Niagara et Niagara Fallsview Casino Resort) et dans 21 salles de machines à sous et casinos exploités par OLG ou un fournisseur de services.

Une entente d'exploitation et de services des casinos, intitulée Casino Operating and Services Agreement (« COSA »), gère l'exploitation des établissements de jeu par chaque fournisseur de services. La part des produits d'OLG provenant des établissements de jeu exploités par un fournisseur de services est également définie dans chaque COSA. Conformément aux Normes internationales d'information financière, OLG comptabilise les produits provenant de ces établissements différemment des produits provenant des établissements qu'elle exploite directement. Les produits d'exploitation d'OLG provenant des établissements des fournisseurs de services sont inscrits comme total des produits tirés du jeu, moins des montants définis donnés qui comprennent principalement les frais fixes, les frais variables, qui sont calculés comme pourcentage du total des produits tirés du jeu, et les montants qui sont autorisés pour l'amélioration des immobilisations.



JEU EN LIGNE – 73 MILLIONS \$

OLG exploite et gère le fonctionnement de PlayOLG, son site Web de jeu en ligne. Le site propose des jeux de machine à sous et des jeux sur table, ainsi que la vente de jeux de Loto sélectionnés** (LOTTO MAX, LOTTO 6/49 et ENCORE).

* Anciennement désignés Casinos OLG dans les complexes de villégiature et Salles de machines à sous OLG et casinos OLG.

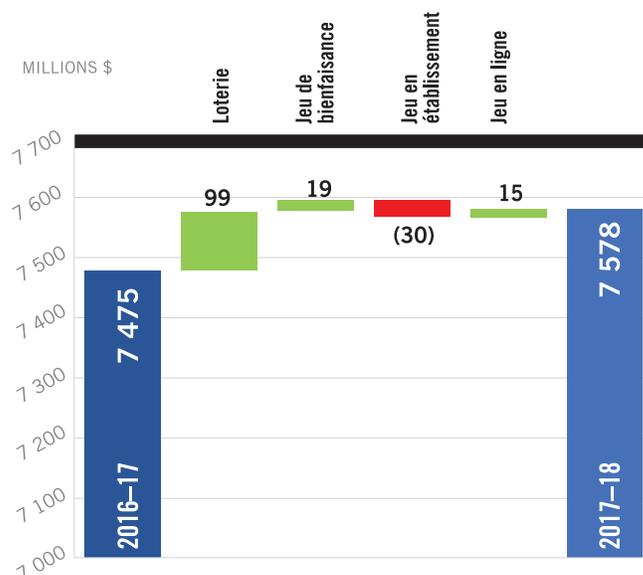
** Les produits d'exploitation provenant de ces jeux de Loto sont inscrits sous le secteur d'activité Loterie.

PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES

VARIATION DES PRODUITS 2016-2017 À 2017-2018

(en milliers de dollars)

Variation en dollars des produits	
Loterie	98 985 \$
Jeu de bienfaisance	19 052 \$
Jeu en établissement	(29 903) \$
Jeu en ligne	14 709 \$
Variation totale des produits d'OLG	102 843 \$



CONSEIL D'ADMINISTRATION



GEORGE L. COOKE

*Président,
7 décembre 2016 au
6 décembre 2019*

George Cooke est administrateur de sociétés. Il est aussi président du conseil d'administration d'OMERS Administration Corporation et administrateur de Hydro One.

En 2012, M. Cooke a pris sa retraite après plus de 20 ans comme chef de la direction et administrateur de Dominion of Canada, Compagnie d'assurance générale, l'une des plus anciennes et des plus importantes compagnies d'assurance générale du Canada.

M. Cooke avait antérieurement occupé les postes suivants : président du conseil de CANATICS; administrateur, EL Financial Corporation; administrateur, Compagnie d'assurance Empire Vie; administrateur, Énergie atomique du Canada limitée; administrateur et président du conseil, Bureau d'assurance du Canada; administrateur et président du conseil, Property and Casualty Insurance Corporation; administrateur, Facility Association; et administrateur, Toronto Rehabilitation Institute.

M. Cooke éprouve un intérêt profond pour la politique publique. Plus tôt dans sa carrière, il a été conseiller spécial en matière de politiques auprès de l'honorable Robert F. Nixon, alors vice-premier ministre et trésorier de l'Ontario. Lui et deux collègues ont récemment rédigé un rapport sur la réglementation des services financiers à l'intention du ministre des Finances de l'Ontario.

M. Cooke est titulaire d'un MBA et d'un baccalauréat ès arts spécialisé de l'Université Queen's. Il est également titulaire d'un doctorat honorifique en droit de l'Université Assumption de Windsor, en Ontario et il détient le titre de Professionnel d'assurance agréé honoraire de l'Institut d'assurance du Canada.

M. Cooke a déjà été administrateur et président de l'Empire Club of Canada. Il s'est également investi dans des organismes sans but lucratif, le plus connu étant Lésions médullaires Ontario. Son implication lui a permis de devenir membre honoraire à vie de Lésions médullaires Ontario au nom de Ken Langford. En 2014, il a été intronisé au Temple de la renommée du curling canadien.



GAIL BEGGS

Administratrice, 17 mai 2013 au 19 novembre 2019

Gail Beggs est une ancienne fonctionnaire qui compte plus de trente ans d'expérience au sein de la fonction publique de l'Ontario, dont plus de neuf ans à titre de sous-ministre au ministère de l'Environnement, au ministère des Ressources naturelles, et, en parallèle, au Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario. Au cours de sa carrière au sein des services publics, Mme Beggs a aussi occupé les postes de présidente et chef de la direction ainsi que présidente du conseil de l'Agence ontarienne des eaux, une société de la Couronne de l'Ontario, et présidente du conseil de la Commission des pêcheries des Grands Lacs, une agence internationale.

Depuis sa retraite de la fonction publique de l'Ontario, Mme Beggs a mis à profit son expérience en direction et ses compétences en administration publique, en transformation organisationnelle et en prestation de programmes en siégeant aux conseils de plusieurs organismes sans but lucratif dans les secteurs de la réglementation, des milieux naturels, des services sociaux et des sciences.



SUNIR CHANDARIA

Administrateur, 5 mars 2015 au 4 mars 2019

Sunir Chandaria est président de LePage's 2000, Inc., division de Conros Corporation, depuis 2009. LePage's est un chef de file de la distribution de fournitures de bureau aux gros détaillants des États-Unis et de l'Europe. M. Chandaria représente également Conros au sein d'un consortium d'entreprises multinationales qui explore les débouchés pour les technologies de l'information et des communications à Kigali, Rwanda, notamment l'établissement d'un centre de données régional et l'investissement en infrastructure de TI.

M. Chandaria est diplômé d'Upper Canada College, où il était capitaine de l'école. Il a poursuivi des études de premier cycle en économie et en gestion à l'Université d'Oxford et a obtenu son baccalauréat ès arts (spécialisé) de St. Peter's College en 2002. Il a reçu le prix Or du programme Le Prix international du Duc d'Édimbourg; il a depuis siégé au conseil d'administration du prix en Ontario et a été président du conseil du prix pour jeunes boursiers du Duc d'Édimbourg l'année de son lancement en 2008. M. Chandaria a aussi reçu la Médaille du jubilé de diamant de la reine Élisabeth II.



JOHN H. CRAIG

Administrateur, 2 décembre 2015 au 1^{er} décembre 2018

John H. Craig est avocat principal à Cassels Brock & Blackwell LLP. Il pratique le droit des valeurs mobilières, principalement dans le secteur des ressources, depuis plus de 40 ans.

Pendant la même période, il a également été administrateur d'un certain nombre de sociétés ouvertes, là aussi principalement dans le secteur des ressources. Il participe activement au secteur des courses de chevaux sous harnais à titre de propriétaire depuis plus de 30 ans.



MARY BETH CURRIE

Administratrice, 20 novembre 2013 au 19 novembre 2018

Mary Beth Currie a exercé le droit depuis plus de 25 ans. Elle a été associée de McCarthy Tétrault puis de Bennett Jones LLP, où elle s'est spécialisée en droit du travail. À Bennett Jones LLP, elle a codirigé la section des services d'emploi du cabinet et dispensé régulièrement des conseils sur le droit général du travail, les fusions et les acquisitions, les restructurations, l'impartition du personnel, la santé et la sécurité au travail, la rémunération des employés, les droits de la personne, les normes d'emploi, le respect de la vie privée, l'équité salariale et le congédiement injustifié.

Mme Currie a été stagiaire au ministère du Procureur général. Elle a quitté le droit afin de s'inscrire au programme Fashion Design and Techniques à George Brown College. Elle crée actuellement des vêtements pour femmes chic et faciles à enfiler sous la marque Ralston Williams.



URBAN JOSEPH

Administrateur, 11 décembre 2013 au 10 décembre 2018

Urban Joseph a connu à la Banque Toronto Dominion (« TD ») une brillante carrière qui a commencé au Québec en 1952 et a atteint son apogée avec sa nomination au poste de vice-président du conseil en 1992. Bien qu'il ait pris sa retraite de TD en 1996, M. Joseph demeure actif à titre d'administrateur de sociétés. Il a été nommé Officier de l'Ordre du Canada en 2001 pour sa contribution à la communauté autochtone et à la jeunesse canadienne.

Il est titulaire d'un diplôme d'associé en arts de l'Université de la Saskatchewan ainsi que d'un baccalauréat spécialisé en affaires et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université Western Ontario.



FRANCES LANKIN

Administratrice, 20 novembre 2013 au 11 janvier 2019

Frances Lankin est administratrice de sociétés. Elle a été présidente et directrice générale de Centraide Toronto (de 2001 à 2010). En 2009, Mme Lankin a été nommée au Conseil privé de la Reine pour le Canada et a siégé cinq ans au Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité. En 2014, Mme Lankin a été nommée au Conseil consultatif de la première ministre pour la gestion des biens provinciaux, dont le mandat était d'étudier et de déterminer des occasions de modernisation des entreprises gouvernementales. En 2011 et en 2012, elle a codirigé un examen du système de l'aide sociale de l'Ontario dans le cadre de la stratégie de réduction de la pauvreté de la province. Mme Lankin siège au conseil d'administration de Hydro One. Elle a auparavant siégé aux conseils d'administration de Metrolinx et de l'Institut des administrateurs de sociétés. Elle a été nommée Membre de l'Ordre du Canada en 2012 et, en avril 2016, a été nommée au Sénat du Canada, où elle siège à titre de sénatrice indépendante de l'Ontario.



JOANNE LEFEBVRE

Administratrice, 20 novembre 2013 au 19 novembre 2018

Joanne Lefebvre est consultante en gestion. Elle a occupé le poste de présidente-directrice générale du Regroupement des gens d'affaires de la Capitale nationale (« RGA ») pendant 15 ans et, sous sa direction, le RGA est devenu la plus importante association bilingue et de langue française de gens d'affaires au Canada, avec de solides liens dans tout l'Est de l'Ontario et l'Ouest du Québec.

Mme Lefebvre est membre du Bureau des gouverneurs de l'Université d'Ottawa et membre des conseils d'administration de la Fondation de l'hôpital Royal santé mentale d'Ottawa et du Club du Midi. Elle a également présidé le Cabinet des services communautaires de Centraide Ottawa.

Bénévole très active dans la communauté, Mme Lefebvre a joué un rôle inspirant par son engagement auprès d'écoles privées, d'organismes sportifs et de diverses collectes de fonds. Elle a également œuvré auprès de comités travaillant à l'expansion des services en français dans la capitale nationale.

Titulaire de baccalauréats de l'Université du Québec à Montréal et de l'Université d'Ottawa, Mme Lefebvre a également complété sa maîtrise en administration des affaires à l'École de gestion Telfer de l'Université d'Ottawa. En février 2016, elle a reçu le titre de Personnalité de l'année catégorie Affaires de Radio-Canada et LeDroit.



LORI O'NEILL

Administratrice, 12 février 2014 au 11 février 2020

Lori O'Neill agit à titre de conseillère indépendante en matière de finances et de gouvernance auprès de plusieurs sociétés en pleine croissance. Elle siège aux conseils d'administration de Constellation Software Inc., de Hydro Ottawa Holding Inc., de Pythian Group Inc., de l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa et du collège Ashbury. Comptable agréée détenant le titre FCPA et comptant plus de 24 années d'expérience dans un cabinet comptable à l'échelle mondiale, Mme O'Neill y a travaillé à titre d'associée et a assumé différents postes de direction à l'échelle nationale et au sein du secteur. Jusqu'à sa retraite en 2012, elle a conseillé des sociétés à fort potentiel de croissance au moment de procéder à des transactions complexes, y compris concernant les émissions d'actions de sociétés privées et inscrites en bourse, les fusions, les acquisitions et les cessions.

Elle a auparavant siégé au conseil d'administration d'une société d'État fédérale, d'une société de technologie inscrite auprès de la SEC, de quelques sociétés technologiques privées et de Startup Canada et au comité exécutif du chapitre d'Ottawa de l'Institut des administrateurs de sociétés.

Madame O'Neill détient le titre IAS.A, le titre de comptable professionnelle agréée (« CPA ») aux États-Unis et un baccalauréat en commerce avec la plus haute distinction de l'Université Carleton.



SHELLY RAE

Administratrice, 8 février 2018 au 7 février 2020

Shelly Rae est chef des services-conseils en ressources humaines de People R Us. Elle possède plus de 25 années d'expérience dans le secteur des ressources humaines.

Son expertise englobe pratiquement tous les aspects des ressources humaines, y compris les activités, l'acquisition de talents et la gestion des RH, la rémunération globale (y compris la rémunération, les récompenses variables, les programmes de récompenses, les régimes de retraite et les avantages sociaux), les systèmes d'information des RH, la conception organisationnelle, la conception d'emplois, l'efficacité organisationnelle, la gestion du rendement et la planification de la relève.

Mme Rae a travaillé dans une vaste gamme de secteurs, y compris les services financiers, la fabrication, le commerce de détail, les biens de consommation emballés et le secteur public. Elle se spécialise dans la recherche de solutions viables aux problèmes de ressources humaines pour appuyer les dirigeants de petites et moyennes entreprises – dans le but d'élaborer et de mettre en œuvre les stratégies et tactiques en matière de capital humain essentielles à la mission poursuivie.

Avant la création de People R Us, Mme Rae a occupé des postes de direction et de haute direction au sein de la Compagnie d'assurance générale Dominion du Canada, de la communauté urbaine de Toronto et de Hallmark Cards.



ORLANDO M. ROSA

Administrateur, 11 décembre 2013 au 10 décembre 2018

Orlando M. Rosa a introduit la profondeur et la variété dans une pratique du droit axée principalement sur les litiges civils et commerciaux.

Il est actuellement associé directeur de Wishart Law Firm LLP à Sault Ste. Marie. Il traite une variété de litiges importants et complexes, notamment des causes de responsabilité ferroviaire, et des réclamations pour dommage à l'environnement, d'assurance, contractuelles, municipales et en responsabilité civile délictuelle pour divers clients.

M. Rosa a obtenu avec distinction son diplôme de la faculté de droit de l'Université d'Ottawa en 1981. Pendant sa troisième année d'études, il a été nommé rédacteur de la Revue de droit d'Ottawa, la publication juridique de la faculté de droit. Il est devenu membre du Barreau du Haut-Canada en 1983.

M. Rosa détient un certain nombre d'affiliations professionnelles et a présenté des allocutions à divers congrès, notamment à la conférence sur les réclamations de l'Association of American Railroads et à la conférence de la Canadian Transport Lawyers Association. Il a aussi siégé à plusieurs conseils d'administration de bénévoles.

M. Rosa a récemment reçu la Médaille du jubilé de diamant de la reine Élisabeth II pour son travail bénévole dans la communauté.



DARRYL ROWE

Administrateur, 8 février 2018 au 7 février 2020

Darryl Rowe œuvre au sein du secteur des biens de consommation emballés au Canada depuis près de 30 ans. Au cours de cette période, il a eu l'occasion de travailler pour les entreprises multinationales

Rothmans, Benson and Hedges (maintenant Phillip Morris International) et The Coca-Cola Company.

Plus récemment, M. Rowe a occupé le poste de président de la société privée McCain Foods (Canada), et celui de président de Boulangeries Weston Limitée jusqu'à plus tôt cette année.

Il a contribué de façon importante au secteur des biens de consommation emballés, ayant occupé les fonctions de président de Produits alimentaires et de consommation du Canada (« PACC »), président du Conseil des membres associés de la Fédération Canadienne des Épiciers Indépendants et, plus récemment, président de l'Institut des céréales saines. En 2016, M. Rowe a reçu le titre de Membre à vie de la Fédération Canadienne des Épiciers Indépendants.

Il siège actuellement aux conseils d'administration de McKenna Logistics Centres et de Designed Precision Castings Incorporated. Il est également membre du conseil d'administration du Mississauga Golf and Country Club et travaille actuellement à obtenir le titre d'administrateur de sociétés agréé.



STEVE WILLIAMS

Administrateur, 27 mai 2015 au 26 mai 2019

Steve Williams est un ancien chef du Territoire des Six Nations de la rivière Grand, la plus grande communauté de Premières Nations du Canada.

Il poursuit sa réussite en affaires à la présidence de Grand River Enterprises International, la plus importante entreprise productrice de tabac sous propriété de Premières Nations dans le monde.

M. Williams est membre du conseil d'administration de l'Ontario First Nations Limited Partnership. À ce titre, il a joué un grand rôle dans la réussite des négociations ayant mené à la signature en 2008 d'une entente de partage des produits financiers en vertu de laquelle 1,7 pour cent des produits bruts tirés du jeu d'OLG sont versés aux 132 Premières Nations en Ontario. Il possède également de l'expérience en gestion de la main-d'œuvre, en développement commercial et économique.

M. Williams compte plus de 30 années de bénévolat auprès de conseils et de commissions nationaux et régionaux des Premières Nations, notamment d'organismes de bienfaisance et sans but lucratif locaux dans sa communauté, le Territoire des Six Nations de la rivière Grand.

Le président est nommé pour une période ne dépassant pas trois ans.

Les administrateurs sont nommés pour une période ne dépassant pas deux ans.

Il n'y a pas de limite quant au nombre de mandats d'une personne nommée.

COMITÉ EXÉCUTIF



STEPHEN RIGBY
Président et chef de la direction d'OLG

OLG est au cœur de ce qui a été qualifié de plus importante transformation à ce jour d'une société de la Couronne en Ontario.

M. Rigby est surtout connu pour son passage au poste de conseiller à la sécurité nationale auprès du premier ministre du Canada (2010-

2014) mais, auparavant, il avait géré d'importants organismes de prestation de services et les avait dirigés pendant des périodes de grands changements.

Ce fut certainement le cas à l'Agence des services frontaliers du Canada. À titre de président (2008-2010), il a mis en œuvre des changements à tous les paliers de l'organisme, qui comptait 15 000 employés et 1 200 points de livraison nationaux et 40 points de livraison internationaux affectés à toutes les personnes et à toutes les marchandises qui franchissent la frontière canadienne. Ces changements incluent la mise en œuvre de plans stratégiques et de processus administratifs simplifiés à l'interne et d'une nouvelle image publique symbolisée par des armoiries et un insigne héraldique, présentés à Sa Majesté la reine Élisabeth II et approuvés par elle en juillet 2010.

Sa progression à l'Agence du revenu du Canada a culminé avec sa nomination aux fonctions d'administrateur supérieur des affaires financières et sous-commissaire (2001-2005). Pendant cette période, il a réorganisé le régime financier et administratif de l'Agence à l'échelle nationale et donné une nouvelle orientation à la gestion du rendement en appliquant la formule de la feuille de pointage aux paramètres clés.

M. Rigby a également occupé divers postes au niveau de sous-ministre et de président-directeur général au sein du gouvernement fédéral, notamment au Cabinet du premier ministre et au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international.

Il dirige maintenant OLG dans l'application de son plan de renouvellement en mettant fortement l'accent sur le jeu responsable tout en développant la meilleure expérience client possible à la loterie, aux salles de machines à sous et casinos, au jeu de bienfaisance et au jeu en ligne. Il dirige également les activités d'intégration des courses de chevaux à la stratégie provinciale du jeu pour faire avancer l'engagement du gouvernement de l'Ontario à l'égard de la viabilité et de la stabilité de ce secteur.



ALEXANDRA AGUZZI

Vice-présidente principale, Affaires de la Société

Mme Aguzzi assure la direction exécutive des communications stratégiques, de la gestion des partenaires, des relations avec le gouvernement, de la participation municipale, de la responsabilité sociale et de la commercialisation de l'entreprise.

Depuis son arrivée à OLG en 2007, Mme Aguzzi gère les relations d'OLG avec le gouvernement de l'Ontario. Elle a mis sur pied le service des Relations avec le gouvernement, qui dirige cette tâche. Son rôle s'est depuis élargi pour inclure les affaires publiques, les communications internes et externes, la gestion des enjeux, les relations avec les médias, les services en français, la responsabilité sociale et la commercialisation de l'entreprise.

Avant de se joindre à OLG, Mme Aguzzi a travaillé au gouvernement de l'Ontario pendant 17 ans, notamment au ministère des Finances. Elle a reçu le Prix Améthyste pour son soutien apporté aux négociations avec les Premières Nations (2008). Elle a également exercé les fonctions de chef de cabinet auprès de deux sous-ministres et dirigé une équipe chargée de la supervision de la LCBO, de la CAJO et de la Commission des courses de l'Ontario.

En 2000, Mme Aguzzi a été invitée à représenter la Province au premier conseil d'administration de Vintners Quality Alliance Ontario (« VQAO »). Auparavant, elle a été responsable de la politique visant la privatisation de 13 organismes, notamment VQAO, conformément à la *Loi de 1996 sur l'application de certaines lois traitant de sécurité et de services aux consommateurs*.

Elle détient un baccalauréat ès arts spécialisé et une maîtrise en travail social de l'Université de Toronto.



LISA BELL-MURRAY

Vice-présidente principale, Affaires de la Société

Mme Bell-Murray est responsable de la gestion générale des finances et des risques de la Société ainsi que de multiples fonctions internes, notamment la planification financière, les contrôles internes, l'approvisionnement, la gestion des risques d'entreprise, les installations et l'administration. Elle dirige une équipe qui fournit une vision et une orientation stratégiques permettant la planification et l'exécution réussies des divers programmes d'OLG, notamment la modernisation de la Société.

Mme Bell-Murray est une professionnelle des finances chevronnée comptant plus de 27 ans d'expérience dans le secteur public. Au service d'OLG depuis 1990, elle a occupé des postes à responsabilité croissante au cours de sa carrière à la Société. Mme Bell-Murray fait bénéficier des cadres supérieurs et d'autres partenaires commerciaux de son expérience en matière de gestion et leur fournit des conseils, favorisant ainsi

les décisions et les processus d'entreprise qui soutiennent un cadre de responsabilisation et la conformité à la législation réglementaire.

Mme Bell-Murray détient le titre de comptable professionnelle agréée (« CPA ») et de comptable en management accréditée (« CMA ») et est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université Laurentienne. Elle participe activement à la vie de sa collectivité et siège au conseil d'administration de l'Hôpital de Sault-Sainte-Marie. Elle a été membre du conseil de l'Université Algoma, du Group Health Centre et de la Société de la loterie interprovinciale.



CAL BRICKER

Vice-président principal, Courses de chevaux

Travaillant en collaboration avec le gouvernement de l'Ontario et des partenaires du secteur des courses de chevaux, M. Bricker est responsable de la direction de l'intégration des courses de chevaux à la stratégie de jeu de la province en vue d'améliorer la viabilité du secteur et de lui assurer un avenir solide en Ontario.

M. Bricker dirige une équipe chargée d'aider le secteur à s'autoadministrer et de renforcer son attrait. À ce titre, il soumet des avis au gouvernement de l'Ontario ayant trait aux modifications législatives futures et tient des consultations sur la stratégie de commercialisation pour le secteur.

Gestionnaire dynamique et compétent en affaires publiques comptant 30 années d'expérience, M. Bricker dispose d'une vaste expérience en matière d'interaction avec les partenaires municipaux, de conformité réglementaire et de communications. Il a été vice-président, Affaires gouvernementales et communications pour le Canada, de Waste Management, une entreprise mondiale de services d'élimination des déchets, et président et président du conseil de l'Ontario Waste Management Association. Il avait auparavant occupé divers postes de cadre supérieur à responsabilité croissante aux affaires publiques et relations gouvernementales auprès de la Brasserie Labatt et de la Brasserie Molson. Avant cela, il a été analyste principal, Politiques, au gouvernement de l'Ontario.

M. Bricker détient un doctorat de l'Université de l'Alberta et une maîtrise en arts de l'Université Wilfrid-Laurier. En plus d'avoir suivi le Programme de commandement et d'état-major interarmées des Forces canadiennes au Collège des Forces canadiennes, il est diplômé du programme de perfectionnement des cadres supérieurs de la Kellogg School of Management. Il siège au conseil de gestion du zoo de Toronto et est administrateur de la Fondation pour le journalisme canadien.



KISHOR CHAG

Vice-président intérimaire, Services d'audit

M. Chag dirige une équipe de spécialistes de l'audit interne qui fournissent au président et chef de la direction et au conseil d'administration une assurance indépendante et objective des contrôles internes d'OLG et offrent des recommandations pratiques à la direction d'OLG pour améliorer ces contrôles.

M. Chag est un spécialiste de l'audit accompli qui a plus de 20 ans d'expérience de différents secteurs et lieux dans la présentation de visions stratégiques à des partenaires d'affaires en matière de gouvernance, de risques et de contrôles.

Avant de se joindre à OLG en 2012, il a travaillé avec le juge Louis Freeh (ancien directeur du FBI) et PwC, où il conseillait de grandes multinationales sur l'audit interne, les contrôles internes, l'intégrité commerciale et la conformité éthique.

M. Chag détient le titre de comptable professionnel agréé et de comptable agréé (« CPA », « CA ») ainsi que des certifications liées à l'audit, comme le titre d'auditeur interne certifié (« CIA ») et d'auditeur certifié de systèmes d'information (« CISA »).



BRIAN GILL

Vice-président principal et chef principal, Technologie

M. Gill supervise tous les aspects de la gestion de l'information commerciale d'OLG et de l'utilisation de la technologie afin d'assurer des interactions fiables entre OLG, le public, les partenaires commerciaux, le gouvernement, les fournisseurs de services externes et les autres intervenants externes.

Comptant plus de 15 ans d'expérience à des postes de cadre et de dirigeant principal de l'information, M. Gill a été le fer de lance des initiatives de changement qui ont transformé des organismes par la restructuration commerciale et technologique. Avant d'entrer au service d'OLG, M. Gill a exercé les fonctions de dirigeant principal de la technologie à la Société d'administration du Régime de retraite de la province de l'Ontario, où il a assumé la responsabilité de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie, des programmes et des produits de TI de cette société. Il a auparavant occupé les postes de chef des services de technologie mondiale de Blackberry et de dirigeant principal de l'information de la Caisse canadienne de dépôt de valeurs.

M. Gill détient un baccalauréat en sciences informatiques de l'Université de Waterloo et est diplômé des programmes de leadership du programme de perfectionnement des dirigeants de la Harvard School of Business et de l'Université Queen's.



WILL HILL

Conseiller spécial auprès du président et chef de la direction

M. Hill fournit du soutien en matière de conseils, de planification et de communications stratégiques au président et chef de la direction. Il aide aussi le président et chef de la direction à établir et maintenir un large éventail de relations importantes entre le gouvernement et le conseil d'administration et la direction et le personnel, et avec de nombreux partenaires d'OLG.

M. Hill est entré au service d'OLG en décembre 2009. Il a depuis collaboré directement avec deux chefs de la direction, un ancien président du conseil et le dirigeant principal, Transformation, lors du lancement de la modernisation.

Avant de se joindre à OLG, M. Hill a travaillé dans les domaines de la télédiffusion et du baseball. Il a occupé des postes à responsabilité croissante – comme rédacteur, caméraman-reporter et présentateur sportif – dans des salles de nouvelles télévisées à London et Windsor avant de se joindre aux Blue Jays de Toronto dans le baseball majeur. Pendant sept saisons, il a travaillé en relations publiques, puis a dirigé les efforts de service à la clientèle des Blue Jays et du Centre Rogers nouvellement renommé.

Il a siégé au conseil d'administration du Herbie Fund du Hospital for Sick Children entre 2011 et 2015.

M. Hill détient un baccalauréat ès arts (spécialisé) en langue et littérature anglaises de l'Université Western.



GREG MCKENZIE

Vice-président directeur et dirigeant principal, Exploitation

Sous l'autorité du président et chef de la direction, M. McKenzie supervise les activités opérationnelles de la Société et assure l'intégrité de toutes les activités de jeu et de loterie. Entre autres fonctions, il contrôle la planification stratégique du programme de Jeu responsable d'OLG et est responsable de l'uniformité et de la conformité de la commercialisation d'entreprise d'OLG.

M. McKenzie a récemment terminé un mandat de deux ans à la présidence de la Société de la loterie interprovinciale (« SLI »), organisme de loterie national constitué de cinq sociétés de loterie provinciales du Canada.

Il est un dirigeant de Centraide et il a coprésidé la campagne annuelle de Centraide d'OLG au cours des quatre dernières années.

M. McKenzie détient un baccalauréat spécialisé en administration des affaires de l'Université Wilfrid Laurier et le titre d'administrateur agréé.



DAVID PRIDMORE

Vice-président principal, Stratégie et Analyse d'entreprise

M. Pridmore se concentre sur l'attention accrue que porte l'entreprise à la souplesse, à l'innovation et au développement. Il est responsable de la planification et de l'orientation stratégiques de l'entreprise, de l'élaboration d'une stratégie numérique à l'échelle de l'entreprise et du développement de nouveaux produits et de nouvelles initiatives. Dans le cadre de ses fonctions, M. Pridmore s'assurera qu'OLG atteigne les buts et les objectifs énoncés dans la stratégie de modernisation de la Société.

Comptant plus de 15 années d'expérience, M. Pridmore est un gestionnaire accompli en finances et en stratégie, doté d'une vaste expérience en élaboration de stratégies, en évaluation financière et en transactions commerciales. Il a auparavant occupé plusieurs postes à Shoppers Drug Mart / Pharmaprix et à OLG, où il a été responsable du développement des infrastructures, de la gestion des relations financières et, plus récemment, de l'élaboration de la stratégie de modernisation du jeu en établissement.

M. Pridmore détient une maîtrise en administration des affaires de la Rotman School of Management de l'Université de Toronto et un baccalauréat en administration des affaires de l'Université McMaster.



LARRY ROURKE

Vice-président principal, Ressources humaines

M. Rourke est responsable des fonctions stratégiques des ressources humaines et de la gestion des talents, de la gestion du changement et des communications avec les employés, qui contribuent toutes à la réalisation de l'objectif de la Société d'être l'un des meilleurs employeurs de l'Ontario et un chef de file mondial du divertissement par le jeu responsable destiné aux adultes.

Comptant près de 30 années d'expérience, M. Rourke est un gestionnaire des ressources humaines accompli doté d'un grand savoir-faire pour attirer, retenir et perfectionner les talents en vue de soutenir les objectifs commerciaux.

M. Rourke a occupé des postes de cadre supérieur en leadership des ressources financières et humaines à la Banque canadienne impériale de commerce (« CIBC ») et à HSBC Services financiers. En plus de soutenir la transformation de la fonction ressources humaines de la banque pour l'harmoniser aux objectifs prioritaires globaux, M. Rourke a dirigé à HSBC de nombreuses initiatives qui ont amélioré les pratiques de recrutement, la mobilisation des employés, la gestion du changement et l'élaboration de politiques.

M. Rourke détient une maîtrise en administration des affaires de l'Université Simon Fraser, un baccalauréat en administration des affaires de l'Université Wilfrid Laurier et un titre de professionnel en ressources humaines agréé de la Human Resources Professionals Association.



LORI SULLIVAN

Vice-présidente principale, Régie, Affaires juridiques et Conformité, Contentieux et Secrétariat général

Travaillant comme conseillère et conseillère juridique en étroite collaboration avec le conseil d'administration et le comité exécutif d'OLG, Mme Sullivan est chargée de toutes les questions de gouvernance, juridiques et de conformité liées au mandat provincial d'OLG, notamment son plan de modernisation.

Gestionnaire expérimentée en matière commerciale et juridique, Mme Sullivan possède une grande expérience en négociation, en gestion, en évaluation et en structuration de transactions complexes au nom d'entités publiques, privées et gouvernementales. Elle était auparavant associée au cabinet de Toronto de Davies Ward Phillips & Vineberg S.E.N.C.R.L., s.r.l., où elle a pratiqué pendant 14 ans. Pendant sa pratique privée, elle a agi pour le compte de conseils d'administration et d'équipes de direction relativement à des questions très diverses, notamment les fusions et acquisitions, le financement, les coentreprises, la gestion des conflits d'intérêts et des enjeux de gouvernance.

Mme Sullivan détient un baccalauréat en droit de l'Université Western et un baccalauréat spécialisé en administration des affaires de l'Université Wilfrid Laurier. Elle est membre du Barreau du Haut-Canada et de l'Association du Barreau canadien.



RÉGIE

L'autorité législative de la Société est énoncée dans la *Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario* (la Loi). Classée comme entreprise opérationnelle, OLG compte un unique actionnaire, le gouvernement de l'Ontario, et, pendant l'exercice 2017-2018, a relevé du ministre des Finances par l'entremise de son conseil d'administration. Les membres du conseil d'administration et son président sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. Le président et les membres du conseil ne sont pas des employés à temps plein et ne sont pas membres de la direction.

MANDAT DU CONSEIL

Le conseil d'administration supervise la gestion générale des affaires de la Société en conformité avec ses objectifs, énoncés dans la Loi, ses règlements, le plan d'affaires approuvé et le protocole d'entente intervenu entre la Société et le ministre des Finances. Le conseil a pour mandat de fournir des orientations à la direction en vue d'optimiser le rendement global de la Société et d'accroître la rentabilité pour son actionnaire en assumant ses diverses responsabilités :

- établir les buts, les objectifs et les stratégies de la Société conformément au mandat de cette dernière et aux politiques gouvernementales applicables;
- approuver le plan d'affaires annuel ainsi que les budgets d'exploitation et d'immobilisations;
- définir et évaluer les risques d'entreprise;
- examiner la pertinence et l'efficacité des contrôles internes en matière de gestion des risques;
- évaluer le rendement du président et chef de la direction;
- surveiller l'application d'un code de conduite pour s'assurer que les relations avec les clients, les fournisseurs et le personnel sont conformes aux normes les plus rigoureuses, en tenant compte des valeurs éthiques et des intérêts de la collectivité dans le cadre de toutes les activités commerciales;
- suivre le rendement global de la Société;
- se tenir au courant et donner leur avis, au besoin, sur les communications avec le gouvernement de l'Ontario et d'autres intervenants;
- assurer le respect des politiques clés, des lois et des règlements.

La rémunération totale versée aux membres du conseil au cours de l'exercice 2017-2018 s'est établie à 358 000 \$.

COMITÉS DU CONSEIL

Au 31 mars 2018, le conseil d'administration d'OLG exerçait ses activités par l'entremise de quatre comités de travail.

Comité d'audit et de gestion des risques

Le Comité d'audit et de gestion des risques a pour principale fonction d'aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités en matière de contrôle en examinant et en surveillant les états financiers de la Société, ses contrôles internes de l'information financière, son programme d'immobilisations, son programme de gestion des risques d'entreprise et ses systèmes de conformité. De plus, le comité aide le conseil d'administration et la Société en examinant et en surveillant les questions financières de la Société. Il examine le cadre, les politiques et les modalités budgétaires; surveille l'élaboration du budget annuel et des projections et y contribue; et examine les résultats financiers. Au 31 mars 2018, Lori O'Neill présidait ce comité.

Comité de régie et de responsabilité sociale

Le Comité de régie et de responsabilité sociale aide le conseil à élaborer et à surveiller les politiques et pratiques de régie. Il contribue au repérage des politiques à examiner et soumet des recommandations à l'examen du conseil afin de s'assurer que la Société applique les normes les plus rigoureuses en matière de régie d'entreprise. De plus, le Comité aide le conseil d'administration et la Société à s'assurer qu'elle exerce ses activités de manière socialement responsable. Le comité examine et surveille des éléments comme le jeu responsable, l'intégrité des jeux et le service de restauration Smart Serve. Au 31 mars 2018, Gail Beggs présidait ce comité.

Comité des talents, de la culture et de la rémunération

Le Comité des talents, de la culture et de la rémunération aide le conseil à s'assurer que la haute direction dispose des atouts organisationnels permettant la réalisation des objectifs à court et à long terme de la Société. De plus, le comité soumet à l'approbation du conseil d'administration des recommandations au sujet de la rémunération et des régimes d'avantages des membres de la haute direction. Au 31 mars 2018, Urban Joseph présidait ce comité.

Comité de transformation et des technologies

Le Comité de transformation et des technologies aide le conseil à surveiller les questions d'élaboration et d'examen des plans stratégiques de la Société et d'élaboration, d'examen et de mise en œuvre des technologies de l'information qui y sont associées et des importants plans et programmes de transformation opérationnelle visant l'atteinte de la mission, de la vision, de l'orientation stratégique, des objectifs et des buts de la Société. Au 31 mars 2018, George Cooke présidait par intérim ce comité.

RAPPORT DE GESTION

Exercice clos le 31 mars 2018

1. INTRODUCTION ET INFORMATIONS PRÉSENTÉES

Le présent rapport de gestion commente la situation financière consolidée et la performance financière de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario (« OLG » ou la « Société ») et doit être interprété en tenant compte des états financiers consolidés audités d'OLG de l'exercice clos le 31 mars 2018.

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens et préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »).

Certains chiffres de la période correspondante contenus dans le présent rapport de gestion et les états financiers consolidés audités ci-joints ont été reclassés, au besoin, pour refléter la méthode portant sur la présentation des produits de l'exercice.

Le conseil d'administration, sur recommandation de son Comité d'audit et de gestion des risques, a approuvé le contenu du présent rapport de gestion le 28 juin 2018.

Déclarations prospectives

Le présent rapport de gestion contient des déclarations prospectives sur le rendement commercial et financier futur, attendu ou potentiel. Pour OLG, les déclarations prospectives comprennent, entre autres, les déclarations concernant de possibles initiatives de transformation, les prévisions des futurs produits d'exploitation et du profit et d'autres déclarations sur des événements ou des conditions à venir. Les déclarations prospectives ne constituent pas des garanties de rendement futur et comportent des incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent de façon importante des résultats prévus. Ces incertitudes comprennent, entre autres, la conjoncture économique incertaine, les fluctuations de la demande des clients, les taux de change, l'issue des litiges, les activités des fournisseurs de services de jeu en établissement et les changements relatifs au gouvernement ou aux règlements.

Bien que ces déclarations reposent sur les estimations et les attentes actuelles de la direction et les données concurrentielles, financières et économiques actuellement accessibles, elles sont fondamentalement incertaines. Le lecteur est prié de noter que plusieurs facteurs pourraient faire en sorte que les conditions et les résultats commerciaux diffèrent de façon importante de ceux contenus dans le présent rapport.

Mesures non conformes aux IFRS

Dans la présente analyse, OLG a utilisé plusieurs indicateurs de rendement clés et mesures non conformes aux IFRS que la direction estime utiles dans l'évaluation du rendement de la Société. Le lecteur doit garder à l'esprit que ces mesures peuvent ne pas avoir de signification normalisée par les IFRS et, par conséquent, ne pas être comparables aux termes similaires utilisés par d'autres sociétés.

La marge sur coûts variables s'entend du total des produits tirés du jeu et des produits ne provenant pas du jeu, déduction faite des charges directes.

Les produits avant paiement des frais liés aux fournisseurs de services correspondent à la quote-part des produits d'OLG provenant du jeu en établissement avant déduction des frais dus aux fournisseurs de services, lesquels sont principalement formés de frais fixes, de frais variables (calculés selon un pourcentage des produits tirés du jeu au-delà d'un seuil de produits prédéterminé) et d'un montant au titre des dépenses d'investissement autorisées. En revanche, les produits tirés du jeu en établissement conformément aux IFRS sont constitués de la quote-part des produits d'OLG après déduction des frais dus aux fournisseurs de services.

Le profit net revenant à la Province (« PNRP ») correspond à la somme que la Société retourne à la Province de l'Ontario après paiements aux partenaires et autres paiements. Le PNRP est fondé sur la comptabilité d'exercice en réintégrant la cotisation sur les gains dans le bénéfice net.



Le **gain net par client** est calculé en divisant les produits tirés du jeu (gain net) par le nombre de clients.

Les **charges des Services généraux en tant que pourcentage des produits consolidés** sont calculées en divisant les charges des Services généraux par les produits consolidés. La division des Services généraux fournit des services de soutien à tous les secteurs d'activité.

D'autres mesures non conformes aux IFRS figurant dans le présent document peuvent être propres aux secteurs d'activité auxquels elles se rapportent et sont définies à leur première occurrence.

Modernisation

La modernisation du jeu en établissement d'OLG apporte une valeur ajoutée à la Province de l'Ontario. Des fournisseurs de services prennent en charge les activités courantes des établissements de jeu, assument davantage les risques financiers et investissent leurs propres capitaux dans les collectivités de la province. OLG continue de se concentrer sur son rôle d'exploitation et de gestion dans le marché du jeu; elle demeurera le principal bénéficiaire financier des profits actuels et futurs provenant du jeu.

D'ici juin 2019, les fournisseurs de services exploiteront presque tous les 25 établissements de jeu de l'Ontario et seront responsables de la construction de trois nouveaux casinos. Au cours des quatre prochaines années, les fournisseurs de services d'OLG devraient investir plus de 4,0 milliards de dollars en aménagement d'immobilisations, ce qui créera des milliers de nouveaux emplois bien rémunérés dans le secteur du jeu, et en développant de manière générale l'économie. OLG a versé à la Province de l'Ontario près de 2,5 milliards de dollars en profit net revenant à la Province à l'exercice 2017-2018. Ce montant devrait augmenter pendant le déploiement de la modernisation.

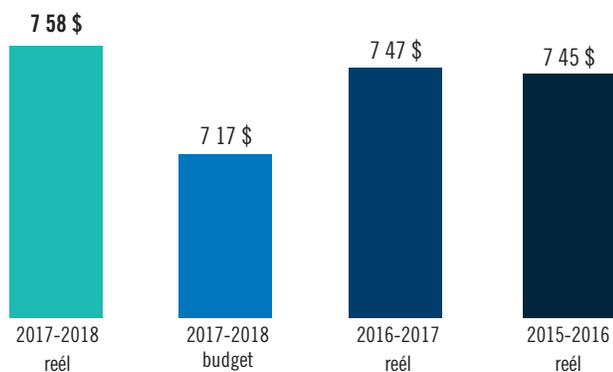
Les changements qu'OLG apporte aujourd'hui la mettront sur la voie du succès continu et donneront aux clients des options de divertissement par le jeu nouvelles et excitantes.

2. PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES DE L'EXERCICE 2017-2018 – RÉSUMÉ

TOTAL DES PRODUITS À L'EXERCICE 2017-2018

(en milliards de dollars)

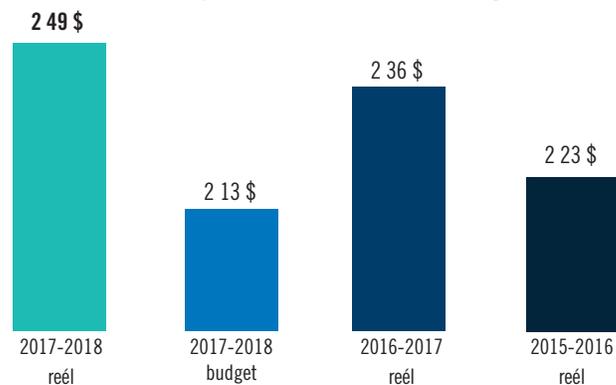
↑1,4 % comp. à l'exercice 2016-2017 (réel)
↑5,6 % comp à l'exercice 2017-2018 (budget)



PROFIT NET REVENANT À LA PROVINCE À L'EXERCICE 2017-2018

(en milliards de dollars)

↑5,3 % comp. à l'exercice 2016-2017 (réel)
↑16,5 % comp à l'exercice 2017-2018 (budget)



À l'exercice 2017-2018, les produits consolidés et le PNRP ont tous les deux établi de nouveaux records et ont dépassé les résultats de l'exercice 2016-2017 et les projections. Pour la période de 12 mois close le 31 mars 2018, les produits consolidés ont totalisé 7,58 milliards de dollars, soit 404,0 millions de dollars, ou 5,6 pour cent, de plus que les prévisions et 102,8 millions de dollars, ou 1,4 pour cent, de plus qu'au dernier exercice, et le PNRP a atteint 2,49 milliards de dollars, soit 352,8 millions de dollars, ou 16,5 pour cent, de plus que les prévisions et 125,9 millions de dollars, ou 5,3 pour cent, de plus qu'au dernier exercice. Les résultats favorables en ce qui a trait aux produits sont attribuables à :

- une croissance dans la division des Salles de machines à sous et des casinos, principalement dans la région du Grand Toronto;
- une autre année record en ce qui a trait à la vente de billets INSTANT, ce qui comprend le lancement du billet THE BIG SPIN;

- une augmentation continue du niveau de jeu aux tables à valeur élevée aux casinos dans les complexes de villégiature;
- une croissance substantielle des produits tirés du jeu en ligne attribuable au nombre grandissant de joueurs actifs et à une gamme de jeux étendue.

En plus des facteurs indiqués ci-dessus, les résultats favorables en ce qui a trait au PNRP sont attribuables à :

- la transition réussie des regroupements de zones de jeu du Nord, du Sud-Ouest, de la région d'Ottawa et de la région du Grand Toronto vers des fournisseurs de services, ce qui a entraîné un gain ponctuel provenant de la vente d'actifs.

Ces résultats favorables ont été neutralisés par :

- une augmentation des dépenses liées aux activités de loterie, principalement en raison des coûts associés à l'apport de nouveaux produits sur le marché;
- les dépenses associées à l'amortissement accéléré visant les améliorations locatives en vigueur à l'établissement Casino Rama en raison d'un changement apporté au traitement comptable du nouveau contrat de location.

POINTS SAILLANTS DE L'EXERCICE 2016-2017

À l'exercice 2016-2017, le total des produits a atteint 7,47 milliards de dollars, en hausse de 29,6 millions de dollars, ou 0,4 pour cent, par rapport aux 7,45 milliards de dollars enregistrés à l'exercice 2015-2016. Cette hausse est alimentée par le rendement élevé des activités de jeu en établissement en raison du succès continu des stratégies de commercialisation dans les établissements de jeu et d'une augmentation du niveau de jeu aux tables à valeur élevée dans les casinos dans les complexes de villégiature.

Le PNRP de la Société pour l'exercice 2016-2017 s'est chiffré à 2,36 milliards de dollars, en hausse de 130,0 millions de dollars, ou 5,8 pour cent, par rapport à l'exercice 2015-2016. Cette progression découle de la hausse des produits tirés des activités de jeu en établissement qui a été neutralisée par une charge non récurrente de non-prolongation associée à l'exploitant des casinos de Niagara engagée à l'exercice 2015-2016.

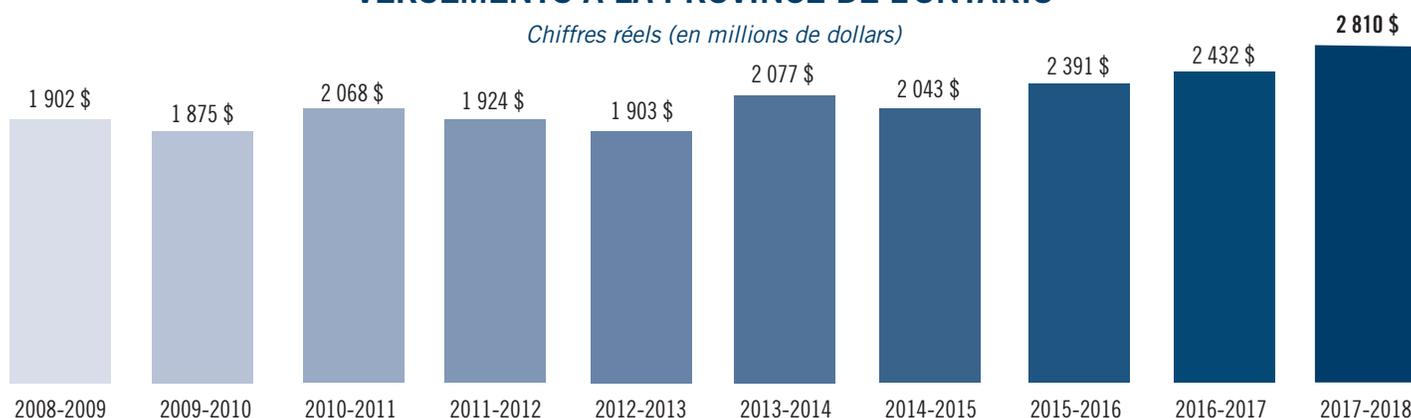
LA DÉMARCHE D'OLG – EXERCICE 2018-2019

Dans l'ensemble, à l'exercice 2018-2019, les initiatives de l'exercice 2017-2018 progresseront, ce qui fera avancer OLG vers l'atteinte de son objectif de générer des retombées financières encore plus importantes et durables pour la Province. Les activités suivantes devraient contribuer à l'atteinte de l'objectif d'OLG :

- le lancement de nouveaux produits de loterie INSTANT et les retombées positives de la première année complète du jeu HIT OR MISS et du service NE JAMAIS MANQUER UN TIRAGE;
- les montants des investissements dans la mise en œuvre de la stratégie sur la loterie, y compris le déploiement de solutions de vente de loterie multicaisses;
- la première année complète d'exploitation par les fournisseurs de services des établissements de jeu des regroupements de zones de jeu du Nord, du Sud-Ouest, de la région d'Ottawa et de la région du Grand Toronto;
- la transition des regroupements de zones de jeu de l'Ouest de la région du Grand Toronto et du Centre vers des fournisseurs de services à l'exercice 2018-2019.

VERSEMENTS À LA PROVINCE DE L'ONTARIO*

Chiffres réels (en millions de dollars)



*Les versements à la Province de l'Ontario sont calculés selon une comptabilité de trésorerie qui comprend une cotisation sur les gains. La Société remet à la Province de l'Ontario une cotisation équivalant à 20 pour cent des produits du jeu provenant des casinos dans les complexes de villégiature et de Great Blue Heron Casino en vertu de la Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario.

À l'exercice 2017-2018, OLG a versé un montant record de 2,81 milliards de dollars à la Province de l'Ontario, ce qui est en grande partie attribuable à la vente d'actifs de jeu associés aux quatre regroupements de zones de jeu transférés à des fournisseurs de services. Ces fonds ont été investis par le gouvernement dans les principales priorités provinciales, notamment le fonctionnement des hôpitaux, la prévention, le traitement et la recherche liés au jeu problématique, le sport amateur et les organismes de bienfaisance locaux et provinciaux. Au cours des dix dernières années, les montants versés par OLG à la Province de l'Ontario ont augmenté de 908 millions de dollars, ou par un pourcentage record de 47,7.

3. RÉSULTATS D'EXPLOITATION – SECTEURS D'ACTIVITÉ

La Société compte quatre secteurs d'activité et une division des Services généraux. Les quatre secteurs d'activité génèrent des produits d'exploitation de manière indépendante, offrent différents produits et services et sont gérés séparément puisqu'ils nécessitent différentes technologies et stratégies de marketing. Ces secteurs sont : Loterie, Jeu de bienfaisance, Jeu en établissement et Jeu en ligne. Les établissements de jeu du secteur Jeu en établissement peuvent être exploités directement par OLG, par des exploitants tiers dans le cas des casinos dans les complexes de villégiature ou par des fournisseurs de services de jeu en établissement. La division des Services généraux fournit des services de soutien aux secteurs d'activité générant des produits d'exploitation qu'OLG exploite directement. De plus, la Société soutient fièrement le secteur des courses de chevaux de l'Ontario et administre le financement qui lui est destiné.

Les sections suivantes résument les résultats de chacun des secteurs d'activité et de la division des Services généraux par rapport aux deux principaux indicateurs de rendement clés d'OLG : les produits d'exploitation et le PNRP.

A. LOTERIE

Données sommaires provenant de l'état du résultat global

(en milliers de dollars)

Exercice	2017-2018	2016-2017	Écart en \$	Écart en %
Produits	3 779 738	3 680 753	98 985	2,7
Charges directes	2 434 342	2 336 705	(97 637)	(4,2)
Marge sur coûts variables	1 345 396	1 344 048	1 348	0,1
Charges indirectes	274 473	262 608	(11 865)	(4,5)
Bénéfice net	1 070 923	1 081 440	(10 517)	(1,0)
Ajout : cotisation sur les gains	-	-	-	-
Profit net revenant à la Province	1 070 923	1 081 440	(10 517)	(1,0)

A1. Produits tirés des loteries

Le secteur Loterie a lancé les importantes initiatives suivantes à l'exercice 2017-2018.

- En juin 2017 a eu lieu le lancement du billet QUICKTICKET, un billet préimprimé de LOTTO MAX ou de LOTTO 6/49 avec ENCORE offert aux caisses des principales chaînes d'épicerie de l'Ontario; ainsi, il est plus facile de jouer à ces jeux de loterie sur terminal nationaux avec ENCORE.
- En septembre 2017, OLG a lancé THE BIG SPIN, un nouveau billet INSTANT qui combine le jeu à gratter traditionnel à une animation de roue qui tourne sur l'écran du client du terminal de loterie et qui donne la chance de gagner l'occasion de faire tourner en personne la roue THE BIG SPIN au Centre des prix OLG à Toronto. Puisque le tour de la grande roue est diffusé en direct, tout le monde peut maintenant assister au moment gagnant.
- En janvier 2018 ont eu lieu les premiers tirages de HIT OR MISS, un nouveau jeu de loterie qui permet aux joueurs de regarder les tirages en direct sur l'appli Loterie OLG ou sur le site Web d'OLG. Bien que les joueurs achètent toujours leurs billets chez un détaillant de loterie, la véritable expérience de jeu de HIT OR MISS est entièrement numérique puisqu'il peut se jouer sur un ordinateur ou un téléphone intelligent.
- En janvier 2018, OLG a lancé des abonnements de loterie en ligne sur PlayOLG pour améliorer davantage l'expérience de loterie des clients en se concentrant sur la simplicité et la facilité d'accès.

À l'exercice 2017-2018, les produits tirés des loteries se sont établis à 3,78 milliards de dollars, en hausse de 99,0 millions de dollars, ou 2,7 pour cent, par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse est principalement attribuable à un accroissement des ventes de billets INSTANT et de LOTTO 6/49, aux retombées d'une année complète de DAILY GRAND et au lancement du jeu de Loto régional (Ontario seulement) HIT OR MISS, mais elle a été neutralisée par une baisse des ventes de billets de LOTTO MAX en raison de la valeur moins élevée des gros lots. Les produits tirés des loteries ont été supérieurs de 172,6 millions de dollars, ou 4,8 pour cent, aux prévisions en raison des ventes plus fortes que prévu de billets INSTANT et de jeux de Loto régionaux.

Le tableau suivant présente les données sur les ventes et les lots de loterie par type de jeu.

Catégorie de produits	Nombre de jeux		Produits <i>(en millions de dollars)</i>		Pourcentage des produits		Lots <i>(en millions de dollars)</i>	
	2017-2018	2016-2017	2017-2018	2016-2017	2017-2018	2016-2017	2017-2018	2016-2017
<i>Exercice</i>								
Loto	16	15	2 127,8 \$	2 190,1	56,3 %	59,5 %	\$ 1 039,9	1 067,5 \$
INSTANT	79	79	1 353,7	1 192,8	35,8 %	32,4 %	893,4	783,7
Sports	6	6	298,2	297,9	7,9 %	8,1 %	182,3	184,3
Total	101	100	3 779,7 \$	3 680,8	100,0 %	100,0 %	\$ 2 115,6	2 035,5 \$

OLG est membre de la Société de la loterie interprovinciale (« SLI »), entité établie en 1976 pour exploiter et gérer les loteries au nom de Sa Majesté la Reine du chef de toutes les provinces. Les autres membres sont la British Columbia Lottery Corporation (« BCLC »), la Western Canada Lottery Corporation (« WCLC »), Loto-Québec (« LQ ») et la Société des loteries de l'Atlantique (« SLA »). Les trois principaux jeux que supervise la SLI sont LOTTO MAX, LOTTO 6/49 et DAILY GRAND. La SLI supervise aussi certains jeux INSTANT (par exemple CASH EXPLOSION) vendus par les membres participants dans leur territoire respectif au Canada.

Les jeux de Loto sont des produits de loterie nationaux et régionaux pour lesquels des billets sont produits par un terminal de loterie (à l'exception des jeux Sports). Ce sont des jeux comme LOTTO MAX, LOTTO 6/49 et LOTTARIO. Les jeux Sports se jouent aussi à l'aide d'un terminal de loterie, mais en prédisant le résultat d'événements sportifs ou d'événements se produisant au sein d'un événement sportif (par exemple, au baseball, le nombre de coups sûrs qu'obtient un joueur par rapport à un autre). Les jeux INSTANT sont des jeux de loterie qui se jouent en retirant la surface à gratter au recto du billet pour découvrir une série de symboles ou de numéros et déterminer si un billet est gagnant.

Les ventes de jeux de Loto ont reculé de 2,8 pour cent par rapport à l'exercice précédent puisque les ventes de LOTTO MAX ont baissé de 125,7 millions de dollars, ou 15,3 pour cent, principalement en raison du nombre de tirages dont la valeur des gros lots étaient moins élevées pendant l'exercice comparativement à l'exercice précédent. À l'exercice 2017-2018, LOTTO MAX a offert le tirage de 14 gros lots d'une valeur dépassant 50 millions de dollars comparativement à 22 à l'exercice précédent. Cela a causé une baisse des ventes moyennes par tirage d'un gros lot qui se sont chiffrés à 13,3 millions de dollars (15,5 millions de dollars à l'exercice 2016-2017). Les ventes de LOTTO 6/49 ont partiellement neutralisé la baisse des ventes de jeux de Loto en partie parce que 14 tirages de gros lots d'une valeur d'au moins 20 millions de dollars ont été offerts comparativement à 12 à l'exercice précédent. Par rapport aux prévisions, les ventes de jeux de Loto nationaux ont été inférieures de 26,1 millions de dollars, ou 1,9 pour cent, principalement parce que les ventes de billets de LOTTO 6/49 et de DAILY GRAND ont baissé de 35,2 millions de dollars et parce que les ventes de LOTTO MAX ont été de 9,1 millions de dollars supérieures aux prévisions.

Le recul des ventes de jeux de Loto nationaux par rapport à l'exercice précédent a été partiellement neutralisé par une légère amélioration des ventes de jeux de Loto régionaux, surtout grâce au fort rendement de LOTTARIO (gros lots élevés) et des jeux quotidiens (PICK 2, PICK 3 et PICK 4) et grâce au lancement de HIT OR MISS.

Les ventes de produits INSTANT, qui se sont chiffrées à 1,35 milliard de dollars, ont dépassé celles de l'exercice précédent et les prévisions et ont encore connu une année record. La hausse des ventes de 161,0 millions de dollars, ou 13,5 pour cent, est en grande partie attribuable au lancement du jeu THE BIG SPIN et à l'augmentation du volume des ventes du jeu CROSSWORD à 10 \$ et des produits à 10 \$ et à 20 \$ de la série Variété.

Les produits de jeux Sports étaient comparables à ceux de l'exercice précédent; cependant, ils étaient inférieurs aux prévisions principalement en raison de la baisse des mises sur les sélections combinées, particulièrement au baseball, au hockey et au basketball.

A2. Profit net revenant à la province – Loterie

Le PNRP du secteur Loterie pour l'exercice 2017-2018 s'est établi à 1,07 milliard de dollars, soit 10,5 millions de dollars, ou 1,0 pour cent, de moins qu'à l'exercice précédent, mais 22,4 millions de dollars, ou 2,1 pour cent, de plus que les prévisions. Le recul du PNRP est surtout attribuable à l'augmentation des frais d'exploitation attribuable aux coûts non récurrents de développement et de commercialisation associés au lancement sur le marché de nouveaux produits, comme le jeu HIT OR MISS et le service NE JAMAIS MANQUER UN TIRAGE. Le PNRP supérieur aux prévisions s'explique principalement par le flux découlant de ventes plus élevées que prévu.

A3. Autres indicateurs de rendement clés – Loterie

Le tableau ci-dessous présente d'autres indicateurs de rendement clés du secteur Loterie de l'exercice 2017-2018 comparés à ceux de l'exercice 2016-2017.

<i>Exercice financier</i>	2017-2018	2016-2017	Prévisions 2017-2018
Ventes moyennes par tirage d'un gros lot de LOTTO MAX* (millions de dollars)	13,3 \$	15,5 \$	13,2 \$
Ventes moyennes par tirage d'un gros lot de LOTTO 6/49* (millions de dollars)	5,9 \$	5,7 \$	6,1 \$
Total – Détaillants	9 790	9 765	s.o.
Ventes de billets INSTANT (millions de billets)	290	273	280
Prix moyen par billet INSTANT vendu	4,67 \$	4,37 \$	4,20 \$

* Le tirage d'un gros lot correspond au tirage des numéros gagnants du lot principal unique de LOTTO MAX (ce qui exclut le tirage des lots MAXMILLIONS de 1 million de dollars) et de LOTTO 6/49.

Les ventes moyennes par tirage d'un gros lot de LOTTO MAX ont reculé en raison d'une diminution marquée du nombre de tirages de gros lot élevé à l'exercice 2017-2018. Cette diminution a causé la baisse des ventes moyennes par tirage d'un gros lot, qui se sont établies à 13,3 millions de dollars par rapport à 15,5 millions de dollars à l'exercice 2016-2017. LOTTO MAX offre des gros lots commençant à 10 millions de dollars et pouvant atteindre un maximum de 60 millions de dollars. Une série de lots de 1 million de dollars (« MAXMILLIONS ») distincts sont ensuite offerts. Les clients ont tendance à miser plus lorsque la valeur du gros lot est reportée ou augmente au niveau suivant. À LOTTO MAX, il y a eu 14 gros lots de 50 millions de dollars ou plus avec MAXMILLIONS pendant l'exercice 2017-2018, alors qu'il y en avait eu 22 à l'exercice précédent; à LOTTO 6/49, il y a eu 14 gros lots de 20 millions de dollars ou plus, par rapport à 12 en 2016-2017. Par conséquent, les ventes moyennes par tirage d'un gros lot de LOTTO 6/49 sont passées à 5,9 millions de dollars à l'exercice 2017-2018 alors qu'elles s'étaient chiffrées à 5,7 millions de dollars à l'exercice 2016-2017. Le nombre total de détaillants de loterie à l'exercice 2017-2018 est comparable à celui de l'exercice précédent.

Dans l'ensemble, les ventes de billets INSTANT à l'exercice 2017-2018 étaient supérieures de 6,2 pour cent à celles de l'exercice précédent et supérieures de 3,6 pour cent aux prévisions. Le prix moyen par billet INSTANT vendu a augmenté par rapport à l'exercice 2016-2017 et a dépassé les prévisions grâce au succès durable des ventes de jeux dont le prix des billets est plus élevé.

A4. Tendances et risques – Loterie

Le secteur d'activité Loterie fait face à deux types de risques distincts :

- une technologie vieillissante qui nuit à l'expérience des clients et qui limite les endroits où les billets sont vendus;
- une dépendance envers une base de clients principaux qui diminue.

Pour répondre à ces préoccupations, OLG s'oriente davantage vers les clients et cherche à améliorer ses capacités en matière de technologie et d'innovation par le biais de partenariats avec le secteur privé.

Grâce au lancement de PlayOLG en janvier 2015, les clients ont la possibilité d'acheter des billets de LOTTO 6/49, LOTTO MAX et ENCORE sur Internet. Cependant, la majorité des adultes ontariens achètent encore des billets de loterie en papier auprès d'un détaillant. De plus, la technologie des terminaux actuels d'OLG limite les endroits où les billets de loterie en papier peuvent être vendus. La plupart des adultes ontariens se rendent fréquemment dans les supermarchés, les grandes surfaces et les grands magasins, où les produits d'OLG ne sont pas toujours facilement accessibles ou ne sont pas offerts. La modernisation d'OLG s'est attaquée à ce défi en proposant que soient étendues les options de vente de loterie pour inclure les détaillants multicaisses, qui peuvent vendre des produits de loterie à plusieurs caisses, tout en continuant de soutenir le réseau de détaillants existant. Depuis 2017, à plus de 1 600 caisses de 260 magasins Metro et Food Basics sélectionnés de l'Ontario, les clients peuvent acheter un billet QUICKTICKET, qui est un billet préimprimé de LOTTO MAX et LOTTO 6/49 avec ENCORE. Cette innovation a été suivie de près par le lancement de LOTTO EXPRESS 2, qui permet aux caissiers de magasins Loblaws sélectionnés d'imprimer des billets uniques de ces mêmes jeux. Cette technologie devrait être déployée à d'autres endroits en 2018. OLG a également lancé le 30 mai 2017 sa nouvelle appli Loterie OLG, qui offre aux joueurs un moyen pratique de vérifier leurs billets de loterie et de trouver d'autres renseignements sur la loterie sur leur téléphone intelligent. Dans les années à venir, l'application pourrait aussi permettre la vente de billets de loterie et d'autres transactions.

OLG travaille à s'assurer que sa technologie et les produits qu'elle offre répondent aux attentes des clients. Cela comprend la sélection d'un fournisseur de services qui sera chargé d'une nouvelle plateforme numérique à l'échelle de la Société pour les produits d'OLG. Cette plateforme améliorera les façons dont OLG communique avec ses clients dans un cadre de responsabilité sociale. Elle permettra à OLG d'ajouter de nouveaux jeux, d'améliorer l'expérience en ligne et de répondre aux besoins des clients sur leur appareil mobile. La plateforme s'ajoutera par ailleurs aux capacités numériques actuelles en ce qui concerne par exemple l'inscription des joueurs, les contrôles applicables au jeu responsable et les comptes des joueurs. Grâce à un processus d'approvisionnement concurrentiel, OLG remplacera et actualisera son réseau et les terminaux de loterie existants dans les points de vente. Les nouveaux terminaux de loterie offriront des fonctions améliorées pour les détaillants et réduiront les coûts d'entretien. En plus de remplacer et d'actualiser les terminaux, le fournisseur de services sélectionné sera également responsable de l'intégration et de l'entretien des nouveaux terminaux et de la gestion du réseau de télécommunications correspondant. OLG prévoit aussi ajouter des détaillants à son réseau pour joindre plus de clients dans la province de façon responsable. À l'aide de la modernisation de la loterie, OLG cherche des manières de favoriser la création de valeur qu'elle apporte à la Province de l'Ontario. OLG prévoit que la modernisation du secteur Loterie sera entièrement mise en œuvre à l'exercice 2021-2022.

Les produits tirés des loteries et le PNRP devraient augmenter principalement en raison de la mise en application d'une stratégie de développement de produits et de canaux visant à optimiser les retombées provenant des quatre catégories de produits distinctes du secteur Loterie et à élargir le réseau de distribution grâce au lancement de nouveaux canaux de vente, y compris des canaux numériques.

B. JEU DE BIENFAISANCE

Données sommaires provenant de l'état du résultat global (perte)

(en milliers de dollars)

Exercice financier	2017-2018	2016-2017	Écart en \$	Écart en %
Produits	172 096 \$	153 044 \$	19 052	12,4
Charges directes	136 609	126 023	(10 586)	(8,4)
Marge sur coûts variables	35 487 \$	27,021 \$	8 466	31,3
Charges indirectes	33 158	37 632	4 474	11,9
Profit net (perte)	2 329	(10 611)	12 940	121,9
Ajout : cotisation sur les gains	-	-	-	-
Profit net (perte) revenant à la Province	2 329 \$	(10 611 \$)	12 940	121,9

B1. Produits tirés du jeu de bienfaisance

OLG est responsable de l'exploitation et la gestion des activités de 31 centres de jeu de bienfaisance en Ontario. Ces établissements proposent des produits de bingo classique sur papier et des jeux avec billets à languettes, de même que des jeux connexes qui se jouent sur des appareils électroniques. Les jeux Play on Demand (« POD ») sont des jeux de bingo électronique personnels offerts à des prix et à des niveaux de lots variés. Les appareils TapTix sont des dispositifs électroniques qui peuvent être utilisés pour jouer à un jeu avec billets à languettes.

À l'exercice 2017-2018, la marge sur coûts variables du secteur Jeu de bienfaisance s'est établie à 35,5 millions de dollars, en hausse de 8,5 millions de dollars, ou 31,3 pour cent, comparativement à l'exercice précédent. Cette hausse résulte principalement des excellentes ventes des produits TapTix. La croissance de la marge sur coûts variable des produits TapTix est due à l'année complète d'exploitation des 70 appareils ajoutés à l'exercice 2016-2017, aux nouveaux thèmes et aux changements apportés à l'offre de jeux, y compris l'ajout de plus de jeux à lots progressifs et à prix variés dans les centres.

À l'exercice 2017-2018, la marge sur coûts variables du secteur Jeu de bienfaisance a dépassé les prévisions de 8,4 millions de dollars, ou 31,1 pour cent, surtout en raison du succès continu des produits TapTix décrit ci-dessus.

B2. Profit net revenant à la Province – Jeu de bienfaisance

À l'exercice 2017-2018, le profit net du Jeu de bienfaisance revenant à la Province s'est chiffré à 2,3 millions de dollars, une amélioration de 12,9 millions de dollars, ou 121,9 pour cent, par rapport à l'exercice 2016-2017 et de 13,0 millions de dollars, ou 121,8 pour cent, par rapport aux prévisions. L'amélioration du rendement pour atteindre une position de profit net est attribuable au fort rendement des produits TapTix et à une charge de dépréciation hors trésorerie plus faible en raison de l'optimisation des appareils TapTix déjà présents dans les centres. La charge de dépréciation hors trésorerie était plus faible puisque aucun nouvel appareil de jeu TapTix de Diamond Game n'a été lancé à l'exercice 2017-2018 et que les nouvelles transformations des centres ont été reportées. De plus, les frais de commercialisation de la Société ont été plus faibles que prévu en raison du report de charges à l'exercice 2018-2019; les charges de personnel étaient également inférieures puisque le niveau de dotation a été réduit. Pendant l'exercice, la direction a décelé des indications de perte de valeur des unités génératrices de trésorerie (« UGT ») relatives au Jeu de bienfaisance, soit les centres de jeu de bienfaisance, en raison du rendement économique des UGT. La valeur recouvrable des UGT relatives au jeu de bienfaisance continue d'être inférieure à la valeur comptable de chaque centre de jeu de bienfaisance en raison de la charge de dépréciation hors trésorerie de 1,0 million de dollars (2,8 millions de dollars à l'exercice 2016-2017) comprise dans les Autres charges.

B3. Paiements aux organismes de bienfaisance

OLG verse directement aux associations de bienfaisance présentes à chacun des 31 centres de jeu de bienfaisance, à même sa part, les profits tirés du jeu de bienfaisance en vue de contribuer au soutien de plus de 1 800 organismes de bienfaisance et groupes sans but lucratif locaux. Au 31 mars 2018, le programme avait permis de verser directement aux organismes de bienfaisance plus de 193 millions de dollars depuis son lancement à l'exercice 2005-2006.

Les paiements aux associations de bienfaisance qui comptent sur le financement provenant du jeu de bienfaisance sont comptabilisés dans les charges directes. Les organismes de bienfaisance touchent une commission fondée sur un pourcentage des produits ne provenant pas du jeu et un pourcentage des gains nets ajustés (gain net après paiement des frais de commercialisation applicables). À l'exercice 2017-2018, ces paiements ont totalisé 41,4 millions de dollars, en hausse de 5,0 millions de dollars, ou 13,8 pour cent, par rapport à l'exercice 2016-2017.

B4. Tendances et risques – Jeu de bienfaisance

En 2010, OLG est engagée dans une initiative de revitalisation pluriannuelle du jeu de bienfaisance. Cette initiative visait à préserver et à améliorer le financement des organismes de bienfaisance communautaires locaux de l'Ontario tout en suscitant des retombées économiques, notamment des possibilités d'emploi. Cet objectif devait être atteint par le lancement de nouveaux produits électroniques, l'amélioration du service à la clientèle et la modernisation des installations.

Grâce à l'initiative de revitalisation du jeu de bienfaisance, les organismes de bienfaisance ont contribué de façon positive à des programmes et services offerts dans leurs collectivités, notamment :

- Start Me Up Niagara (St. Catharines) travaille avec des personnes qui éprouvent des difficultés importantes dans la vie, comme la toxicomanie, les maladies mentales, la pauvreté, l'itinérance et le chômage. Start Me Up Niagara donne la possibilité d'améliorer l'état de santé, de renforcer l'intégration communautaire et de soutenir l'emploi.
- Inn from the Cold (Newmarket) travaille avec les gens de manière respectueuse, noble et non critique pour leur offrir un environnement sûr et positif et répond aux besoins des personnes qui sont sans abri ou qui risquent de le devenir. Inn from the Cold travaille avec la collectivité et collabore avec ses partenaires pour soutenir les personnes ayant des besoins essentiels ou complexes à satisfaire dans la région de York.
- VON Durham Hospice Services offre du soutien, du réconfort et de l'espoir aux personnes, ainsi qu'à leur famille, amis et leurs aidants, qui sont confrontées à la maladie, à la mort ou au deuil en fournissant sur une base volontaire des soins palliatifs, des services de deuil et des occasions éducatives.
- Gateway Centre for Learning (Penetanguishene) s'efforce de sensibiliser la population aux besoins en matière d'alphabétisation et de promouvoir une société alphabète. Le centre offre un tutorat confidentiel aux adultes qui veulent améliorer leurs compétences en lecture, en écriture, en mathématiques, en informatique et en compétences de vie ainsi que leur employabilité. Le centre croit que l'alphabétisme est un droit humain fondamental et que chaque citoyen devrait être capable de vivre pleinement et confortablement dans sa collectivité. Il croit à l'autonomie et à l'entraide.
- Brentwood Recovery Home (Windsor) est une maison de rétablissement non confessionnelle qui a servi plus de 20 000 personnes provenant principalement de Windsor et du comté d'Essex; cependant, les clients proviennent de partout au Canada et aux États-Unis. La mission de Brentwood est d'offrir aux personnes dont le problème principal est l'alcoolisme et la toxicomanie des soins et un traitement empreint de compassion dans un contexte résidentiel. Brentwood offre également des programmes de soutien essentiel aux familles.

En collaboration avec les municipalités, l'Ontario Charitable Gaming Association et la Commercial Gaming Association of Ontario, OLG a ouvert de nouveaux centres de jeu de bienfaisance depuis août 2012, ce qui porte à 31 le nombre de ces centres en Ontario.

Pour continuer à soutenir le secteur et à faire croître les produits pour les organismes de bienfaisance, OLG prévoit :

- rafraîchir les produits existants au moyen de nouveaux thèmes;
- lancer de nouveaux jeux;
- promouvoir une composition équilibrée de jeux visant une croissance responsable continue.

Avec une offre de produits améliorée, une croissance des produits tirés du jeu de bienfaisance et du PNRP est attendue. De plus, la Société prévoit être en mesure d'annoncer et de mettre en œuvre le nouveau modèle d'affaires à l'exercice 2018-2019. Puisque le secteur du jeu de bienfaisance est dans une période de transition, le passage des 31 centres de jeu de bienfaisance au nouveau modèle d'affaires pourrait nécessiter beaucoup de ressources. Pour atténuer ce risque, OLG collaborera avec les partenaires afin de promouvoir une transition efficace et efficiente.

C. JEU EN ÉTABLISSEMENT

Avant l'exercice 2017-2018, OLG traitait, dans ses rapports, les casinos dans les complexes de villégiature et les salles de machines à sous et casinos comme étant des secteurs d'activité distincts. Puisque les établissements de jeu continuent leur transition vers des fournisseurs de services et que le modèle d'affaires change, les secteurs Casinos dans les complexes de villégiature et Salles de machines à sous et casinos ont été regroupés en un seul secteur : Jeu en établissement.

Les produits tirés du jeu des établissements de jeu exploités par des fournisseurs de services appartenant au secteur Jeu en établissement représentent la quote-part d'OLG des produits générés conformément à l'entente d'exploitation et de services des casinos. La quote-part d'OLG est calculée après déduction des frais liés aux fournisseurs de services correspondant principalement aux frais fixes, aux frais variables (calculés selon un pourcentage des produits tirés du jeu au-delà d'un seuil de produits prédéterminé) et à un montant au titre des dépenses d'investissement autorisées.

Données sommaires provenant de l'état du résultat global

(en milliers de dollars)

Exercice financier	2017-2018	2016-2017	Écart en \$	Écart en %
Produits	3 552 808 \$	3 582 711 \$	(29 903)	(0,8)
Charges directes	646 049	601 296	(44 753)	(7,4)
Marge sur coûts variables	2 906 759 \$	2 981 415 \$	(74 656)	(2,5)
Charges indirectes	1 418 755	1 597 939	179 184	11,2
Bénéfice net	1 488 004	1 383 476	104 528	7,6
Ajout : cotisation sur les gains	312 929	289 707	23 222	8,0
Profit net revenant à la Province	1 800 933 \$	1 673 183 \$	127 750	7,6

C1. Produits tirés du jeu en établissement

Les produits tirés du jeu en établissement comprennent :

- les salles de machines à sous et casinos exploités par OLG;
- la quote-part d'OLG des produits provenant d'établissements exploités par un fournisseur de services de jeu en établissement;
- les produits tirés des casinos dans les complexes de villégiature qu'OLG possède et gère et dont les activités courantes sont assumées par des exploitants du secteur privé [(Caesars Windsor, Casino Rama, Casino Niagara et Niagara Fallsview Casino Resort (« Fallsview »)].

À l'exercice 2017-2018, les produits tirés du jeu en établissement se sont chiffrés à 3,55 milliards de dollars, en baisse de 29,9 millions de dollars, ou 0,8 pour cent, par rapport à l'exercice précédent. Au fur et à mesure que la modernisation des activités de jeu en établissement et que la transition des établissements vers des fournisseurs de services se poursuivent, OLG doit, conformément aux IFRS, présenter les produits de ces établissements différemment des produits des établissements exploités directement par OLG. Les produits tirés du jeu des établissements exploités par des fournisseurs de services comprennent la quote-part d'OLG, aux termes de la COSA, des produits tirés du jeu générés par le casino ou la salle de machines à sous et ils sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle la partie est jouée. La quote-part d'OLG est calculée après déduction des frais liés aux fournisseurs de services correspondant principalement aux frais fixes, aux frais variables (calculés selon un pourcentage des produits tirés du jeu au-delà d'un seuil de produits prédéterminé) et à un montant au titre des dépenses d'investissement autorisées. Conformément aux termes de la COSA, OLG ne reconnaît pas les produits ne provenant pas du jeu réalisés dans les établissements exploités par des fournisseurs de services.

Par conséquent, les produits présentés après le changement du modèle d'affaires seront inférieurs aux produits présentés dans les rapports précédant ce changement. Avant déduction des frais liés aux fournisseurs de services, les produits tirés du jeu en établissement étaient supérieurs aux produits de l'exercice précédent de 264,5 millions de dollars, ou 7,5 pour cent.

La majorité des établissements de jeu ont affiché une progression par rapport au dernier exercice, avant déduction des frais liés aux fournisseurs de services. Les facteurs ayant contribué à ces résultats comprennent une hausse de 51,6 millions de dollars à Great Blue Heron Casino, principalement en raison de l'année complète de produits tirés des tables de jeu. L'exploitation des tables de jeu de Great Blue Heron Casino a été assumée par OLG le 8 septembre 2016. Semblablement, les produits tirés du jeu de Shorelines Casino Belleville avant déduction des frais liés aux fournisseurs de services étaient supérieurs de 46,4 millions de dollars à ceux de l'exercice précédent puisque l'établissement a ouvert ses portes au public le 11 janvier 2017; l'exercice 2017-2018 est donc sa première année complète d'exploitation. Les produits de Casino Woodbine et de Casino Ajax étaient respectivement supérieurs de 40,9 millions de dollars et de 11,0 millions de dollars par rapport au dernier exercice. Les deux établissements ont connu une augmentation de l'activité des membres Or et du jeu non porté à la carte qui a découlé des initiatives ciblant les membres titulaires d'une carte et des activités de développement des joueurs, conçues pour fidéliser les membres de haut niveau et accroître leur nombre, et des campagnes publicitaires provinciales et locales intégrées qui ont renforcé la notoriété des établissements et ont encouragé les visites avec jeu porté à la carte ou non. L'augmentation des produits de Casino Rama

peut également être attribuée à des produits tirés des jeux de table, comme le Baccarat et le Midi-Baccarat, plus élevés. Les propriétés de Niagara ont connu des répercussions positives notables en raison d'une hausse du jeu aux tables de jeu à valeur élevée.

Les produits tirés du jeu en établissement après déduction des frais liés aux fournisseurs de services ont dépassé les prévisions de 236,7 millions de dollars, ou 7,1 pour cent, principalement en raison d'une hausse du jeu aux machines à sous plus forte que prévu dans plusieurs établissements de jeu traditionnel et aux tables de jeu à valeur élevée dans les casinos dans les complexes de villégiature et de la retenue élevée aux tables de jeu dans les casinos dans les complexes de villégiature.

C2. Profit net revenant à la Province – Jeu en établissement

À l'exercice 2017-2018, le PNRP du jeu en établissement s'est chiffré à 1,80 milliard de dollars, en hausse de 127,8 millions de dollars, ou 7,6 pour cent, par rapport à l'exercice 2016-2017 et a dépassé les prévisions de 262,9 millions de dollars, ou 17,1 pour cent. Des gains ponctuels provenant de la vente d'actifs nets associés aux regroupements de zones de jeu du Nord, du Sud-Ouest, de la région d'Ottawa et de la région du Grand Toronto comptent pour 102,9 millions de dollars de l'augmentation en plus du gain de 5,6 millions de dollars pour le transfert du bail de Great Blue Heron Casino. Le reste de l'augmentation est attribuable au flux découlant de l'incidence des produits accrus et à la baisse des charges indirectes entraînée par la prise en charge par les fournisseurs de services des frais opérationnels courants des établissements transférés et par le fort rendement des établissements de la région du Grand Toronto avant la transition. Les éléments suivants ont partiellement neutralisé ces écarts favorables :

- une augmentation des versements au gouvernement du Canada de 18,4 millions de dollars principalement associée à l'augmentation de la TVH applicable aux frais liés aux fournisseurs de services à l'exercice 2017-2018;
- des dépenses associées à l'amortissement accéléré de 64,8 millions de dollars en raison de la signature d'un nouveau bail immobilier et de services à Casino Rama.

Les redevances des exploitants des casinos dans les complexes de villégiature correspondent aux frais d'exploitant calculés comme pourcentage des produits bruts et comme pourcentage de la marge d'exploitation nette; ces deux montants sont définis dans les conventions d'exploitation connexes. Le total des redevances versées aux exploitants au cours de l'exercice 2017-2018 a été supérieur à l'exercice précédent et aux prévisions en raison des produits bruts et de la marge d'exploitation nette plus élevés que prévu.

C3. Autres indicateurs de rendement clés – Jeu en établissement

Le tableau ci-dessous présente d'autres indicateurs de rendement clés du jeu en établissement de l'exercice 2017-2018 comparés à ceux de l'exercice 2016-2017.

<i>Exercice financier</i>	2017-2018	2016-2017	Prévisions 2017-2018
Total – clients (en millions)	37,7	37,3	37,5
Gain net par client*	101 \$	95 \$	93 \$
Jeu porté à la carte dans les casinos dans les complexes de villégiature – joueurs américains**			
Caesars Windsor	34,6 %	36,0 %	s.o.
Casinos de Niagara	3,0 %	3,3 %	s.o.

*Le gain net par client est obtenu par la division des produits tirés du jeu avant déduction des frais liés aux fournisseurs de services (gain net) par le nombre de clients.

**Le jeu porté à la carte – joueurs américains représente le gain théorique auquel ont contribué les clients américains munis d'une carte en pourcentage du gain théorique auquel ont contribué tous les clients munis d'une carte. Le gain théorique repose sur la théorie des probabilités, soit le gain prévu selon le règlement des jeux sur table et le barème de paiement des machines à sous. Un avantage d'utiliser le gain théorique est qu'il élimine l'incidence de la volatilité de la retenue. Le jeu porté à la carte – joueurs américains ne figure pas au budget.

Le nombre total de visites de clients aux établissements est supérieur de 0,4 million, ou 1,1 pour cent, par rapport à l'exercice précédent et de 0,2 million, ou 0,6 pour cent, par rapport aux prévisions. L'exercice précédent a été dépassé principalement en raison de l'année d'exploitation complète à Shorelines Casino Belleville. Rideau Carleton Raceway Casino a également connu une augmentation de son nombre de visites, surtout en raison d'un conflit de travail qui a eu lieu au premier trimestre de l'exercice 2016-2017.

Ces augmentations ont en partie été neutralisées par une baisse à Casino Woodbine attribuable à un conflit de travail qui a eu lieu au deuxième trimestre de l'exercice 2017-2018 et à une diminution des visites à Shorelines Casino Thousand Islands et à Shorelines Slots at Kawartha Downs en raison du transfert d'une portion du jeu de ces deux établissements à Shorelines Casino Belleville.

À l'exercice 2017-2018, le gain net par client est passé à 101 \$, par rapport à 95 \$ à l'exercice précédent, ce qui est supérieur aux 93 \$ prévus au budget; l'augmentation est attribuable à l'augmentation du jeu aux tables à valeur élevée dans les casinos dans les complexes de villégiature, au montant dépensé par client aux machines à sous et à la retenue élevée aux tables de jeu. Pendant l'exercice, les produits tirés du jeu en établissement, avant déduction des frais liés aux fournisseurs de services, ont également augmenté plus rapidement que le nombre de visites aux établissements.

C4. Tendances et risques – Jeu en établissement

Le jeu change partout dans le monde, pas seulement en Ontario. Ces changements sont dus en grande partie à l'évolution démographique et aux nouveaux arrivants sur le marché. Chaque jour, il y a plus de choix et de commodité. OLG doit évoluer au rythme de ces changements et anticiper les tendances du marché. Par conséquent, nous avons entrepris, il y a six ans, une tâche colossale qui apportera de nouveaux investissements du secteur privé dans les immobilisations et de nouveaux emplois au secteur du jeu en établissement dans la province. Tout au long de ces efforts déployés sur plusieurs années, l'objectif demeure le même : être une société moderne et efficace qui mène ses activités dans le meilleur intérêt des Ontariens.

OLG a franchi d'importantes étapes dans l'avancement de la modernisation du secteur du jeu. À la fin de l'exercice 2017-2018, OLG a achevé avec succès la transition vers des fournisseurs de services pour les regroupements de zones de jeu de l'Est, du Nord, du Sud-Ouest, de la région d'Ottawa et de la région du Grand Toronto et a annoncé les proposants sélectionnés pour les regroupements de zones de jeu de l'Ouest de la région du Grand Toronto et du Centre, dont la transition devrait avoir lieu à l'exercice 2018-2019. De plus, le 10 avril 2017, OLG a lancé une demande de propositions pour le regroupement de zones de jeu de Niagara, qui comprend Casino Niagara et Niagara Fallsview Casino Resort. OLG prévoit sélectionner un fournisseur de services pour le regroupement de zones de jeu de Niagara à l'exercice 2018-2019. Le 11 juillet 2017, OLG a annoncé que Niagara Falls Entertainment Partners a été sélectionnée pour construire le NFEC. La construction du NFEC a commencé le 11 octobre 2017. Une fois la construction terminée, le NFEC sera un centre de divertissement de grande envergure et de haute qualité qui comprendra une voie piétonnière menant directement à Niagara Fallsview Casino Resort. Une stratégie de modernisation est en cours d'élaboration pour Caesars Windsor.

L'atteinte de ces jalons représente un grand pas pour la Société. Il s'agit d'étapes importantes pour bâtir une culture axée sur le rendement en optimisant les relations avec le secteur privé et en améliorant le divertissement par le jeu.

À l'exercice 2018-2019, le jeu en établissement continuera d'être axé sur le succès des établissements ayant récemment fait l'objet d'une transition et sur les transitions prévues pour les regroupements de zones de jeu de l'Ouest de la région du Grand Toronto et du Centre. Tout au long de cette transition, le secteur s'efforcera d'accroître le PNRP dans un cadre de jeu responsable et dans l'intérêt public. Pendant que la prestation des activités courantes des établissements de jeu traditionnel passera à des fournisseurs de services, OLG se concentrera sur ses responsabilités d'exploitation et de gestion des activités et sur la gestion des rapports avec les différents fournisseurs de services pour s'assurer de générer pour la Province des retombées financières plus élevées et plus durables.

Caesars Windsor et les propriétés de Niagara sont situés près de la frontière américaine, ce qui les rend vulnérables aux fluctuations de la circulation transfrontalière entrante et sortante. À l'exercice 2017-2018, le taux de change moyen du dollar américain s'est établi à 1,28 \$ CA, contre 1,31 \$ CA à l'exercice 2016-2017. Un dollar américain plus fort attire un plus grand nombre de visiteurs américains aux établissements de jeu d'OLG et garde les joueurs canadiens au pays.

Afin d'accroître l'intérêt des clients, d'améliorer leur expérience et de susciter de l'engouement, OLG continue d'investir dans un certain nombre de projets d'amélioration des installations dans ses casinos dans les complexes de villégiature. Cela comprend des investissements dans de nouveaux produits de machines à sous afin de stimuler la croissance et améliorer l'attrait concurrentiel, dans des tapis, des décorations et d'autres finitions dans les lieux fréquentés par les clients à Niagara Fallsview Casino Resort, dans l'achèvement des améliorations et des rénovations dans les espaces pour les clients à Casino Niagara et dans des rénovations et des améliorations de la tour Forum de Caesars Windsor. Les rénovations de la tour Augustus devraient commencer à la fin de l'exercice 2018-2019. En vue de maintenir son avantage concurrentiel, OLG continue de tirer parti de ses forces en matière d'offres de produits, de programmes de commercialisation générateurs de déplacements (promotions associées à des restaurants, des hôtels et du divertissement), d'améliorations continues du service à la clientèle et d'efficacité opérationnelle.

Un conflit de travail a commencé à Caesars Windsor le 6 avril 2018 en raison de l'expiration de la convention collective avec les employés syndiqués représentés par UNIFOR. Le mouvement de grève a obligé la cessation temporaire des activités. Une nouvelle convention collective a été ratifiée le 4 juin 2018 et Caesars Windsor a repris ses activités le 7 juin 2018.

Les produits tirés du jeu (avant déduction des frais liés aux fournisseurs de services) et le PNRP provenant du jeu en établissement devraient augmenter grâce au transfert à des fournisseurs de services de la prestation des activités courantes des établissements de jeu et à l'agrandissement subséquent d'établissements de jeu existants, au déménagement d'établissements situés à des emplacements sous-optimaux ou à la création de nouveaux établissements dans des régions actuellement mal desservies.

À mesure que de nouveaux fournisseurs de services sont sélectionnés, OLG dépend de plus en plus d'eux dans l'exploitation courante du jeu en établissement. Les rapports et les contrats conclus avec ces partenaires doivent être optimisés et gérés efficacement. Pour atténuer ce risque, OLG a mis en place des structures de gouvernance internes et externes afin de gérer les besoins en matière d'activités, de contrats et de relations et d'y répondre de manière structurée et formelle. De plus, OLG respecte toutes les politiques d'approvisionnement du gouvernement de l'Ontario et fait appel à des surveillants de l'équité indépendants pour surveiller les processus et obtenir des conseils et met sur pied des structures efficaces pour surveiller et gérer la transition et la prestation des services des établissements de jeu.

D. JEU EN LIGNE

Données sommaires provenant de l'état du résultat global

(en milliers de dollars)

Exercice financier	2017-2018	2016-2017	Écart en \$	Écart en %
Produits	73 074 \$	58 365 \$	14 709	25,2
Charges directes	12 494	9 949	(2 545)	(25,6)
Marge sur coûts variables	60 580	48 416	12 164	25,1
Charges indirectes	22 982	21 038	(1 944)	(9,2)
Bénéfice net (perte)	37 598 \$	27 378 \$	10 220	37,3
Ajout : cotisation sur les gains	–	–	–	–
Profit net revenant à la Province	37 598 \$	27 378 \$	10 220	37,3

D1. Produits tirés du jeu en ligne

PlayOLG offre aux Ontariens du jeu en ligne sûr, sécurisé et responsable qui tire parti de la confiance dans la marque OLG. À l'exercice 2017-2018, les produits tirés du jeu en ligne se sont chiffrés à 73,1 millions de dollars, en hausse de 14,7 millions de dollars, ou 25,2 pour cent, par rapport à l'exercice précédent et ils ont dépassé les prévisions de 15,1 millions de dollars, ou 26,0 pour cent. Cette hausse s'explique par l'augmentation du nombre de joueurs actifs (supérieur de 23,6 pour cent à celui de l'exercice précédent et de 24,6 pour cent à celui des prévisions), par l'élargissement de la gamme de jeu et par l'ajout de l'application mobile Casino PlayOLG. À l'exercice 2017-2018, PlayOLG a mis l'accent sur le recrutement des joueurs et sur des promotions pour encourager les joueurs à aller sur le site, tout en continuant à étendre la gamme de jeux de casino. Une croissance continue des produits est attendue à l'avenir grâce au renforcement de la fidélité et du maintien de la clientèle, à une meilleure connaissance du site Web et à l'élargissement de la gamme de jeux.

D2. Profit net revenant à la Province – Jeu en ligne

À l'exercice 2017-2018, le PNRP du jeu en ligne s'est établi à 37,6 millions de dollars, soit 10,2 millions de dollars, ou 37,3 pour cent, de plus qu'à l'exercice 2016-2017. L'augmentation par rapport à l'exercice précédent est attribuable à la croissance des produits et est partiellement neutralisée par une légère hausse des charges indirectes, principalement les frais de commercialisation et les paiements au gouvernement du Canada. Le PNRP du jeu en ligne a été de 16,6 millions de dollars, ou 79,3 pour cent, supérieur aux prévisions en raison des produits plus élevés et des coûts d'exploitation plus faibles que prévu, principalement les droits de nature réglementaire et les frais indirects liés aux fournisseurs de services.

D3. Tendances et risques – Jeu en ligne

En 2011, le gouvernement a demandé à OLG d'élaborer une plateforme de jeu en ligne complète, et PlayOLG a donc été lancé en janvier 2015.

Les sommes dépensées par les Ontariens sur les sites Web du marché gris (ceux qui ne sont pas réglementés par le gouvernement de l'Ontario) ne procurent aucun revenu ni aucune valeur à la Province. Lorsque PlayOLG a été lancé, des recherches ont révélé que les résidents de l'Ontario dépensaient plus de 500 millions de dollars par année en jouant sur divers sites Web qui offraient des jeux de casino, du bingo, du parti sportif, du poker et d'autres produits connexes. Ce chiffre augmente d'approximativement 15 pour cent par année.

Pour PlayOLG, la concurrence directe provient exclusivement des exploitants du marché gris, qui proposent une vaste gamme de produits et d'offres promotionnelles, et qui sont bien connus grâce à de la publicité à grande échelle et tirent parti de leurs activités mondiales pour réagir rapidement à la dynamique de marché.

En plus de l'environnement concurrentiel, les autres risques liés au secteur du jeu en ligne sont les changements aux lois fédérales ou provinciales, les changements dans les opinions des consommateurs concernant le jeu en ligne et les changements aux règlements bancaires et financiers concernant le traitement des transactions liées au jeu en ligne.

Les produits tirés du jeu en ligne d'OLG et le PNRP devraient progresser grâce à l'ajout de nouveaux produits, ce qui améliorera l'expérience des clients du site Web PlayOLG et augmentera le nombre de joueurs. En mai 2017, l'application mobile Casino PlayOLG a été lancée; elle est le prolongement du site Web PlayOLG et elle permet aux joueurs actuels de jouer à leurs jeux de casino préférés sur leur téléphone intelligent.

PlayOLG est résolu à faire du jeu responsable le fondement de la plateforme de jeu en ligne d'OLG. Le site Web utilise des outils et des mesures de sécurité novateurs qui aident les joueurs à mieux comprendre les risques du jeu et à faire le suivi de leurs activités de jeu. Des limites de temps et d'argent ont été intégrées à PlayOLG, comme des dépôts hebdomadaires maximums, des limites pour les séances (le temps qu'un joueur passe à jouer), des limites de pertes aux jeux de casino (le montant d'argent qu'un joueur est prêt à perdre) et des limites pour l'achat de loterie. Les joueurs ont l'option de faire une pause de un à trois mois ou de s'autoexclure pour une période minimale de six mois jusqu'à une durée indéfinie. Après s'être autoexclu, un joueur qui décide d'être réadmis doit suivre un tutoriel en ligne et consentir de nouveau à recevoir s'il le souhaite des promotions de marketing. De plus, le programme Bet Buddy fonctionne parallèlement à l'activité sur PlayOLG : il établit un profil du joueur (que le joueur peut consulter) et prévient OLG des joueurs à risque.

E. SERVICES GÉNÉRAUX

Données sommaires provenant de l'état du résultat global

(en milliers de dollars)

Exercice financier	2017-2018	2016-2017	Écart en \$	Écart en %
Produits consolidés	7 577 716 \$	7 474 873 \$	102 843	1,4
Charges des Services généraux	424 980	410 480	(14 500)	(3,5)
Charges des Services généraux en tant que % des produits consolidés	5,6 %	5,5 %	(0,1 %)	–

E1. Charges des Services généraux

La division des Services généraux fournit des services de soutien à tous les secteurs d'activité générant des produits d'exploitation.

Les Services généraux comprennent les charges liées aux divisions suivantes : Technologies de l'information, Affaires de la Société, Finances, Développement et soutien, Gestion des risques d'entreprise, Gouvernance des projets de la Société, Ressources humaines, Stratégie et analyse de l'entreprise, Bureaux de l'administration, Régie, Affaires juridiques et Conformité, Services d'audit et Courses de chevaux.

De plus, les dépenses associées à l'entente de partage des produits tirés du jeu conclue avec l'Ontario First Nations Limited Partnership (« OFNLP ») sont incluses dans la division des Services généraux. Cette entente prévoit le versement à l'OFNLP d'un montant égal à 1,7 pour cent des produits bruts d'OLG, tels que définis dans l'entente, par année à partir de l'exercice 2011-2012 et pendant 20 ans.

OLG appuie fièrement le secteur des courses de chevaux et aide à bâtir un avenir plus viable pour les générations à venir au moyen d'une entente de financement à long terme conclue avec le gouvernement de l'Ontario le 7 mai 2018 pour le secteur des courses de chevaux de l'Ontario. À compter du 1^{er} avril 2019, la Société financera directement l'entente à long terme, qui distribuera au secteur jusqu'à 105,0 millions de dollars par an pendant 19 ans. De plus, à compter de l'exercice 2018-2019, la Société contribuera 3,0 millions de dollars par année dans le cadre du financement soutenant la transition sur trois ans et financera les bourses et les frais d'exploitation des hippodromes Grassroots et Signature.

À l'exercice 2017-2018, les charges des Services généraux se sont établies à 425,0 millions de dollars, en hausse de 14,5 millions de dollars, ou 3,5 pour cent, comparativement à l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique par une dépense non récurrente liée à un règlement pendant l'exercice en vigueur et est neutralisée par une baisse des frais liés au transfert de l'exploitation des jeux sur table de Great Blue Heron Casino à OLG pendant l'exercice précédent.

E2. Charges des Services généraux en tant que pourcentage des produits consolidés

Les charges des Services généraux en tant que pourcentage des produits consolidés ont connu une légère hausse de 5,6 pour cent par rapport à l'exercice précédent pour la raison mentionnée ci-dessus.

4. SITUATION FINANCIÈRE

SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCE DE FINANCEMENT

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se sont établis à 208,9 millions de dollars au 31 mars 2018, par rapport à 307,2 millions de dollars au 31 mars 2017, une baisse de 98,3 millions de dollars. La majorité de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de la Société étaient libellés en dollars canadiens au 31 mars 2018.

La diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie est principalement attribuable à la hausse des sommes utilisées dans les activités de financement et d'investissement, neutralisée en partie par l'augmentation de la trésorerie provenant des activités d'exploitation, comme l'indique le tableau ci-dessous.

(en millions de dollars)

Exercice financier	2017-2018	2016-2017	Écart en \$	Écart en %
Flux de trésorerie nets liés aux activités ci-dessous				
Activités d'exploitation	2 320,3	\$ 2 278,7	\$ 41,6	1,8
Activités d'investissement	109,2	(137,5)	246,7	179,4
Activités de financement	(2 527,8)	(2 159,0)	(368,8)	(17,1)
Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(98,3)	\$ (17,8)	\$ (80,5)	(452,4)

Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation

Le flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation à l'exercice 2017-2018 a totalisé 2,32 milliards de dollars, en hausse de 41,6 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Cette progression découle principalement de la hausse du bénéfice net après ajustement des éléments hors trésorerie, comme l'amortissement et le gain à la cession d'immobilisations corporelles.

Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement

Le flux de trésorerie provenant des activités d'investissement, qui comprend les dépenses en immobilisations et les profits de la vente d'immobilisations corporelles, a totalisé 109,2 millions de dollars à l'exercice 2017-2018, ce qui représente une hausse de 246,7 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse est principalement attribuable à l'augmentation du produit des cessions d'immobilisations corporelles découlant de la vente des actifs des regroupements de zones de jeu du Sud-Ouest, du Nord, de la région d'Ottawa et de la région du Grand Toronto à l'exercice 2017-2018.

Flux de trésorerie provenant des activités de financement

Au cours de l'exercice 2017-2018, le flux de trésorerie provenant des activités de financement a augmenté de 368,8 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, pour s'établir à 2,53 milliards de dollars. Les activités de financement comprennent les paiements versés directement à la Province de l'Ontario, qui ont totalisé 2,50 milliards de dollars à l'exercice 2017-2018, en hausse de 355,1 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse est en grande partie attribuable à la vente des actifs des regroupements de zones de jeu. Les activités de financement comprennent également le remboursement à l'Office ontarien de financement (« OOF ») de fonds ayant servi aux rénovations de la salle de machines à sous OLG à Woodbine Racetrack, aux paiements au titre de la location de l'immeuble de Casino Niagara, aux actifs du jeu de bienfaisance et aux installations de Great Blue Heron Casino.

Pendant l'exercice 2017-2018, le remboursement de la dette à long terme a atteint 20,6 millions de dollars. Il comprenait les éléments suivants :

- emprunt relatif à Woodbine – 5,1 millions de dollars;
- obligations découlant d'un contrat de location-acquisition – 15,5 millions de dollars.

La convention d'emprunt pour le financement des rénovations et de l'agrandissement de la salle de machines à sous OLG à Woodbine Racetrack consistait en deux emprunts à terme de cinq ans à taux d'intérêt annuel de 2,931 pour cent et de 2,32 pour cent, respectivement. Le premier emprunt à terme a été remboursé en mai 2017 et le second a été remboursé le 8 janvier 2018.

Emprunt relatif au système de gestion des jeux

Au cours de l'exercice 2014-2015, la Société a conclu avec l'OOF une convention d'emprunt pouvant aller jusqu'à 35,2 millions de dollars pour financer la mise en œuvre de son programme de remplacement du Système de gestion des jeux. À l'exercice 2017-2018, la Société a utilisé 3,4 millions de dollars du prêt, plus les intérêts courus, ce qui porte le montant total cumulatif à 33,1 millions de dollars. La première facilité a été remboursée intégralement au moyen des avances de la deuxième facilité. L'emprunt de la deuxième facilité est remboursable sur une période de cinq ans en versements moyens semestriels de 3,5 millions de dollars jusqu'au 30 septembre 2022. Les intérêts et les frais du prêt sont de 2,65 pour cent par année.

Contrat de location-financement du complexe de Casino Rama

Le 17 juillet 2009, et selon les modifications apportées le 13 juin 2017, OLG et les Chippewas de Rama ont conclu un contrat portant sur la poursuite des activités de Casino Rama pour une période de 20 ans débutant le 1^{er} août 2011 et sur de possibles développements futurs (« Contrat postérieur à 2011 »). Le Contrat postérieur à 2011 est en vigueur jusqu'au 31 juillet 2031, sous réserve d'une résiliation anticipée, et peut être prolongé par OLG deux fois, d'abord pour une période de dix ans, puis pour une période de cinq ans.

Les terrains utilisés pour le complexe font l'objet d'un contrat de location de terrains de 30 ans (« Contrat de location de terrains »), qui arrive à échéance le 31 janvier 2047, de Sa Majesté la Reine du Chef du Canada par Casino Rama Inc., filiale en propriété exclusive des Chippewas de Rama. Le 13 juin 2017, OLG et Casino Rama Inc. ont conclu un nouveau Contrat de sous-location du complexe (« Contrat de sous-location du complexe »), qui harmonise sa durée à celle du Contrat postérieur à 2011 modifié et consolide les contrats de location précédents visant les bureaux et entrepôts, les terrains, les terrains de stationnement supplémentaires et le stationnement pour les employés.

Suite à la signature du Contrat de sous-location du complexe et à la modification du Contrat postérieur à 2011 le 13 juin 2017, en plus des paiements annuels de loyer, la Première Nation de Rama est admissible à recevoir d'OLG à chaque période successive de 12 mois des redevances annuelles égales au plus élevé des montants suivants : 1,9 pour cent des produits bruts du complexe de Casino Rama, tels que définis, ou 5,5 millions de dollars. Pour les fins de la comptabilité, il a été déterminé que les contrats comprennent un contrat de location-financement.

Dans le calcul de la valeur actuelle des paiements minimums au titre de la location, le versement minimal des produits d'exploitation bruts de 5,5 millions de dollars a été considéré comme étant le paiement du loyer. Un taux d'actualisation de 3,19 pour cent a été utilisé pour une période de 24 ans.

L'obligation totale restante en vertu du contrat de location-financement était de 237,8 millions de dollars au 31 mars 2018.

GESTION DU RISQUE LIÉ À LA STRUCTURE DU CAPITAL

La structure du capital de la Société est composée de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, de dette à long terme et de capitaux propres, lesquels comprennent les résultats non distribués, les surplus d'apport et les réserves.

La Société est tenue de financer certaines dépenses d'investissements au moyen d'emprunts contractés auprès de l'OOF. Elle doit obtenir l'approbation du ministre des Finances avant d'emprunter des fonds destinés à des dépenses d'investissements importantes.

La Société est d'avis que ses ressources financières, conjuguées à ses produits futurs, sont suffisantes pour lui permettre de respecter les exigences de financement courant, de faire face aux dépenses d'exploitation et d'investissements futures et d'avoir la capacité financière nécessaire pour satisfaire aux prévisions de croissance actuelles et futures.

En matière de gestion du capital, la Société a pour objectif de disposer de suffisamment de ressources pour continuer de financer l'expansion et la croissance futures de ses activités et d'offrir un rendement à la Province de l'Ontario.

La supervision de la gestion, y compris les principes directeurs relatifs aux questions liées à la gestion des finances et du risque, incombe au conseil d'administration. La Société gère la structure de son capital et apporte les modifications qui s'imposent en fonction de la conjoncture et des caractéristiques des actifs sous-jacents en matière de risque. Les conventions d'exploitation exigent des casinos dans les complexes de villégiature qu'ils constituent des fonds de réserve. La Société n'est soumise à aucune exigence externe en matière de besoins en trésorerie.

La gestion des risques financiers et les instruments financiers de la Société sont indiqués à la note 22 des Notes afférentes aux états financiers consolidés.

5. GESTION DES RISQUES D'ENTREPRISE

APERÇU

OLG est exposée à divers risques qui pourraient se répercuter sur ses objectifs commerciaux (financiers et non financiers) liés à sa stratégie. OLG doit relever le défi d'accroître ses produits d'exploitation tout en innovant dans la conduite de ses activités. Ses activités et sa technologie doivent favoriser la croissance et permettre de poursuivre ses affaires courantes alors que d'importants changements sont mis en place. OLG applique un programme officiel de Gestion des risques d'entreprise (« GRE ») qui soutient la direction, au moyen d'une approche uniforme, dans l'identification, l'évaluation et la gestion des risques. Le programme et le cadre de GRE sont conformes à la norme ISO 31000 et aux orientations et exigences de la fonction publique de l'Ontario.

GOVERNANCE ET SURVEILLANCE DES RISQUES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration, par l'entremise de son Comité d'audit et de gestion des risques (« CAGR »), assure la surveillance du programme de GRE. Le CAGR reçoit des rapports sur les risques principaux et les plans d'atténuation et d'intervention destinés à remédier à ces risques. Les responsabilités de surveillance des risques sont décrites dans le mandat du CAGR.

RESPONSABILITÉS ASSOCIÉES À LA GESTION DES RISQUES

Le chef de la direction est l'ultime responsable de la gestion des risques et il est appuyé par la direction, le service de GRE et d'autres fonctions de gouvernance. Les autres fonctions de gouvernance sont la Conformité réglementaire, les Finances, les Affaires juridiques, la Gestion de la continuité des activités, la Gestion des risques de fraude et la Sécurité de l'information. Toutes les fonctions de gouvernance travaillent en collaboration pour surveiller la conception et le fonctionnement des contrôles. Les Services d'audit d'OLG garantissent de manière indépendante l'efficacité de la gestion des risques et des contrôles dans l'ensemble de la Société.

RISQUES PRINCIPAUX

Les risques sont définis comme étant des événements qui pourraient nuire à l'atteinte des objectifs. Les risques qui se matérialisent, seuls ou combinés à d'autres, peuvent causer des pertes financières considérables, nuire aux clients ou à la réputation et avoir des conséquences juridiques/réglementaires.

OLG prend des mesures pour atténuer activement les risques décrits ci-dessous; cependant, il n'y a aucune certitude ou garantie que ces mesures atténueront efficacement ou préviendront entièrement les risques ou que de nouveaux événements ou risques n'affecteront pas de façon considérable les activités et les résultats financiers. Les risques principaux ci-dessous ont été identifiés.

CLIENTS

Risque que les besoins des clients ne soient pas satisfaits

Pour veiller à ce qu'OLG réponde aux attentes et aux préférences des clients en matière de divertissement par le jeu, la stratégie intégrée visant la clientèle d'OLG présente des options novatrices de divertissement dans toutes ses gammes de produits. Les principaux facteurs de risque liés aux clients comprennent :

- l'absence de politiques/changements aux règlements pour permettre à OLG de saisir avec succès de nouvelles occasions;
- une baisse du budget consacré au divertissement et davantage de concurrence provenant d'autres options de divertissement;
- des plans d'innovation qui ne suivent pas le rythme du marché;
- la concurrence directe du marché gris et d'autres nouveaux concurrents;
- les changements démographiques dont OLG doit tenir compte pour assurer sa croissance.

Mesures d'atténuation

- Des efforts de recherche considérables sur les occasions sur le marché et sur les préférences des clients d'OLG ont été ou seront entrepris;
- Innover grâce au développement numérique pour améliorer les interactions dans toutes les gammes de produits.
- Favoriser l'application de l'analytique pour améliorer sa connaissance des clients et acquérir de nouvelles données.

ACTIONNAIRE/INTERVENANTS

Risque que les mesures prises par OLG ne répondent pas aux intérêts ou aux attentes de ses partenaires

OLG doit communiquer efficacement avec de nombreux partenaires qui ont différents intérêts (tous les paliers de gouvernements, le soutien aux Premières Nations, les organismes de bienfaisance, etc.). Les autres principaux risques liés aux partenaires comprennent :

- les changements apportés aux politiques, aux priorités et aux orientations du gouvernement;
- les activités de lobbying et les pressions des médias, des groupes d'intérêt et de l'opinion publique;
- d'anciens accords avec des partenaires qui empêchent le changement;
- les changements au soutien des municipalités;
- les intérêts conflictuels des partenaires ou l'inefficacité des communications avec les partenaires;
- les retards des approbations en raison des élections provinciales et municipales à venir.

Mesures d'atténuation

- Consulter les principaux partenaires et collaborer avec eux régulièrement, y compris en participant à des discussions sur les politiques avec le gouvernement.
- Les priorités stratégiques d'OLG comprennent des plans pour renforcer les rapports avec les principaux intervenants et partenaires.
- Surveiller les risques liés aux partenaires et appliquer des plans d'action et des mesures d'atténuation.

PARTICIPATION DU SECTEUR PRIVÉ

Risque que le secteur privé ne réponde pas aux attentes d'OLG

Les principaux facteurs de risque liés à l'approvisionnement en services auprès du secteur privé comprennent :

- la possibilité que les activités d'approvisionnement n'entraînent pas des résultats conformes aux exigences d'OLG;
- des retards dans les processus d'approvisionnement ou une augmentation des coûts ou des coûts imprévus.

Lorsque des fournisseurs de services sont sélectionnés, OLG dépend davantage d'eux dans l'exploitation de certains éléments de ses activités. Cela nécessite l'assurance que les rapports avec ces partenaires sont optimisés et gérés efficacement.

Mesures d'atténuation

- Respecter les politiques d'approvisionnement de l'Ontario, y compris faire appel à des surveillants de l'équité indépendants pour surveiller les processus et obtenir des conseils à cet égard.
- OLG et les ministères travaillent ensemble pour veiller à ce que les contrats assurent l'équilibre entre les exigences réglementaires et celles d'OLG.
- La planification conjointe et détaillée de la transition a été achevée pour soutenir le transfert des activités aux fournisseurs de services.
- Une structure efficace pour surveiller et gérer la prestation des services a été mise sur pied afin de surveiller le jeu en établissement.

ACTIVITÉS

Risque qu'un échec lié aux processus, aux produits, aux services ou à la conformité survienne

Alors qu'OLG apporte un nombre de changements importants à ses processus, produits, services et technologies, elle doit s'assurer que les risques opérationnels sont gérés adéquatement. Les risques opérationnels comprennent les suivants.

Degré de préparation au changement

- De nombreux changements aux processus, produits, services et technologies.
- Ne pas apporter efficacement les améliorations aux processus, produits et services.

Conformité réglementaire

- OLG exerce ses activités dans un environnement fortement réglementé et est assujettie, entre autres, aux lois sur la lutte contre le blanchiment d'argent, le financement des activités terroristes et la corruption et le respect de la vie privée.
- Les changements apportés aux règlements, les rôles flous des organismes de réglementation par rapport à ceux d'OLG et des erreurs peuvent entraîner un manquement.

Responsabilité sociale

- OLG doit équilibrer la génération de produits d'exploitation et la responsabilité sociale, y compris le jeu responsable.
- OLG doit s'assurer que ses partenaires agissent de manière socialement responsable.

Environnement extérieur

- Les pandémies et les événements météorologiques extrêmes échappant à la capacité de contrôle d'OLG.

Mesures d'atténuation

- OLG dispose d'un environnement de contrôle solide pour gérer les risques opérationnels et encourager l'amélioration continue et la responsabilité sociale afin de réduire au minimum les défaillances des processus, des produits et de la conformité.
- Un code de conduite des employés, des programmes de formation, un programme de gestion du rendement et une équipe d'audit interne sont en place pour soutenir la gestion de ce risque.
- Les initiatives sont gérées par des disciplines de projets, de coûts et de risques.
- OLG a mis en place :
 - du personnel de conformité ayant un savoir-faire en exigences réglementaires;
 - des programmes de dénonciation des abus et de gestion des risques de fraude;
 - des programmes de jeu responsable et de viabilité environnementale;
 - un programme de gestion de la continuité des activités comprenant des plans d'intervention.

MAIN-D'ŒUVRE

Risque qu'OLG n'attire pas d'employés ou qu'elle ne parvienne pas à retenir ou à mobiliser de façon adéquate ses employés

Il s'agit du risque qu'OLG perde des compétences clés et ait de la difficulté à les remplacer, du risque de démobilitation des employés et du risque de ne pas avoir en place les capacités stratégiques lorsque nécessaire.

Mesures d'atténuation

- Ressources et planification constante; programme amélioré de gestion des talents.
- Communications ouvertes et transparentes, de bas en haut et de haut en bas, par des canaux déterminés.
- Ressources de gestion du changement spécialisées qui soutiennent l'organisation.
- Stratégies de recrutement réfléchies et ciblées visant à recruter des talents pour combler les postes vacants.
- Planification ciblée de la relève pour les cadres.
- Formation axée sur les compétences dispensée aux employés.

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET INFRASTRUCTURE

Risque que l'infrastructure d'OLG soit insuffisante pour répondre efficacement aux besoins liés à ses activités et aux besoins de ses clients et pour réagir face à une défaillance des TI ou des cyberattaques qui augmenteront le nombre d'interruptions des activités et porteront atteinte à la sécurité des données

OLG doit s'assurer que, tout en mettant en œuvre ses nouveaux systèmes, ses systèmes continuent de maintenir et de développer les secteurs d'activité essentiels et que la présence accrue des fournisseurs de services ne compromet pas l'accès aux systèmes et à l'information. Les facteurs qui contribuent à ce risque comprennent :

- l'entretien ou le remplacement des infrastructures technologiques vieillissantes;
- le lancement de nouvelles solutions technologiques qui ont une incidence dans plusieurs secteurs des activités;
- la gestion des complexités de l'intégration des anciens systèmes et des nouvelles solutions technologiques;
- la gestion de la chaîne d'approvisionnement étendue des fournisseurs de services des TI;
- une augmentation mondiale du type et de la gravité des cyberattaques;
- le défaut de recourir aux avancées technologiques en temps opportun afin qu'OLG demeure concurrentielle et pertinente;
- la dépendance des partenaires d'OLG pour la protection des données d'OLG.

Mesures d'atténuation

- Maintenir une feuille de route technologique et entreprendre des projets pour gérer les anciens systèmes.
- Harmoniser le modèle opérationnel des TI pour soutenir au mieux la réalisation de thèmes stratégiques, y compris une nouvelle structure organisationnelle, un nouveau modèle d'exploitation et de nouveaux principes et initiatives.
- Faire appel à des tiers pour mener des examens afin d'évaluer les risques relatifs à la cybersécurité, évaluer constamment les menaces à la sécurité et mettre en œuvre de nouveaux dispositifs de contrôle pour contrer ces menaces.

6. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES, UTILISATION D'ESTIMATIONS ET RECOURS AU JUGEMENT

L'établissement des états financiers consolidés conformes aux IFRS nécessite que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont examinées régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les exercices à venir touchés par ces révisions. Les estimations importantes servent à déterminer, notamment, la durée de vie utile et la valeur résiduelle des biens amortissables, la recouvrabilité des immobilisations corporelles, les provisions, la somme à payer aux exploitants, la somme à payer au gouvernement du Canada, la valeur des instruments financiers, les avantages du personnel, les imprévus, les obligations en vertu des contrats de location-financement et la valeur du groupe destiné à être cédé.

Des informations concernant les jugements critiques exercés lors de l'application des méthodes comptables qui ont l'incidence la plus importante sur les montants constatés dans les états financiers consolidés servent à établir, notamment, les contrats de location et la comptabilisation d'une entente contenant un contrat de location.

Les principales méthodes comptables, l'utilisation d'estimations et le recours au jugement de la Société ont été examinés et discutés avec le CAGR du conseil d'administration. Ces principales méthodes comptables sont décrites à la note 4 des états financiers consolidés.

NORMES COMPTABLES PUBLIÉES, MAIS PAS ENCORE ADOPTÉES

Le Conseil des normes comptables internationales (« CNCI ») a apporté des modifications importantes à la norme Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients (« IFRS 15 ») publiée en mai 2014, qui reportait la date d'entrée en vigueur des exercices commençant le ou après le 1^{er} janvier 2018. OLG compte adopter l'IFRS 15 sur une base entièrement rétrospective à l'exercice qui se clora le 31 mars 2019. En vertu de l'IFRS 15, la présentation des produits d'exploitation sera touchée puisque la charge au titre des lots sera déduite des produits d'exploitation. Avant l'adoption de cette nouvelle norme, la charge au titre des lots n'était pas déduite des produits d'exploitations, mais plutôt présentée séparément comme une charge.

7. HONORAIRES VERSÉS AUX AUDITEURS EXTERNES

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018, la Société a chargé ses auditeurs externes indépendants KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L de dispenser des services dans les catégories énoncées ci-dessous et leur a versé les honoraires indiqués.

(en milliers de dollars)

Exercice	2017-2018		2016-2017	
Services d'audit	1 772,7	\$	1 367,1	\$
Services liés à l'audit	263,5		454,3	
Services fiscaux	82,6		180,0	
Autres services	314,0		728,2	
Total de tous les services	2 432,8	\$	2 729,6	\$

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LE RAPPORT ANNUEL

Les états financiers consolidés ci-joints de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario et la totalité de l'information du présent rapport annuel ont été approuvés par le conseil d'administration et leur responsabilité incombe à la direction.

Les états financiers consolidés ont été dressés par la direction conformément aux Normes internationales d'information financière. Lorsqu'il y a lieu, la direction a posé des jugements éclairés et a fait des estimations conformément aux Normes internationales d'information financière.

Le conseil d'administration supervise la responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière grâce à son Comité d'audit et de gestion des risques, entièrement formé d'administrateurs qui ne sont pas des dirigeants de la Société et qui ne font pas partie de son personnel. Le Comité d'audit et de gestion des risques passe en revue les états financiers et recommande leur approbation au conseil d'administration. Ce Comité se réunit périodiquement avec la direction, l'audit interne et les auditeurs externes.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction s'est dotée de systèmes de contrôle interne appropriés conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés produits sont fiables et pertinents et que les actifs de la Société sont adéquatement protégés. La Société compte une équipe d'auditeurs internes qui a notamment pour fonction le suivi des mécanismes de contrôle interne et de leur application, de façon continue. Les rapports préparés par les auditeurs internes sont examinés par le Comité. La vice-présidente, Audit, qui est responsable de l'audit interne, fait rapport directement au président et chef de la direction et a un accès sans réserve au Comité d'audit et de gestion des risques.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., l'auditeur indépendant nommé par le conseil d'administration suivant les recommandations du Comité d'audit et de gestion des risques, a passé en revue les états financiers consolidés. Dans son rapport, l'auditeur indique l'étendue de son audit et exprime son opinion sur les états financiers consolidés. L'auditeur indépendant a un accès complet et sans réserve au Comité.



Stephen Rigby
Président et chef de la direction



Lisa Bell-Murray
Vice-présidente principale,
dirigeante principale, Finances

Le 28 juin 2018

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au conseil d'administration de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario et au ministre des Finances de l'Ontario

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario, qui comprennent les états consolidés de la situation financière aux 31 mars 2018 et 2017, les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de la Société portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario aux 31 mars 2018 et 2017, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière.

KPMG S.R.L. / SENCRL.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Le 28 juin 2018

Toronto (Ontario)



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

États consolidés de la situation financière

Aux 31 mars 2018 et 2017

(en milliers de dollars)

	Notes	31 mars 2018	31 mars 2017
Actifs			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		208 903 \$	307 224 \$
Liquidités soumises à des restrictions	6	59 955	62 124
Clients et autres débiteurs	7	209 558	150 931
Charges payées d'avance		33 285	47 164
Stocks	8	38 156	31 258
Actifs détenus en vue de la vente	10	117 987	112 606
Total des actifs courants		667 844	711 307
Actifs non courants			
Liquidités soumises à des restrictions	6	119 903	121 301
Immobilisations corporelles	9	1 148 979	1 105 676
Autre actif	11	-	140 613
Goodwill		1 776	1 776
Total des actifs non courants		1 270 658	1 369 366
Total des actifs		1 938 502 \$	2 080 673 \$
Passifs et capitaux propres			
Passifs courants			
Fournisseurs et autres créditeurs	12	364 841 \$	356 857 \$
Provisions	13	6 007	6 784
Somme à payer aux exploitants et aux fournisseurs de services	16	94 427	47 857
Somme à payer au gouvernement du Canada	18	27 330	16 178
Produits différés		32 522	11 160
Partie courante de la dette à long terme	21	19 734	21 397
Passifs détenus en vue de la vente	10	9 437	1 007
Total des passifs courants		554 298	461 240
Passifs non courants			
Somme à payer aux exploitants et aux fournisseurs de services	16	148 230	145 834
Somme à payer au gouvernement du Canada	18	16 305	16 042
Dette à long terme	21	287 167	200 227
Avantages du personnel	23	16 190	17 674
Total des passifs non courants		467 892	379 777
Total des passifs		1 022 190	841 017
Capitaux propres			
Résultats non distribués		734 064	1 056 010
Surplus d'apport		62 345	62 345
Réserves	6	119 903	121 301
Total des capitaux propres		916 312	1 239 656
Total des passifs et des capitaux propres		1 938 502 \$	2 080 673 \$

Transactions avec des parties liées (note 15)

Engagements (notes 16 et 24)

Éventualités (note 25)

Événements postérieurs à la date de clôture (note 27)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Approuvé au nom du conseil
d'administration,



George L. Cooke
président du conseil



Lori O'Neill
administratrice

États consolidés du résultat global

Pour les exercices clos les 31 mars 2018 et 2017
(en milliers de dollars)

	Notes	31 mars 2018		31 mars 2017	
Produits					
Produits tirés du jeu		7 455 985	\$	7 352 500	\$
Produits ne provenant pas du jeu		121 731		122 373	
		7 577 716		7 474 873	
Charges directes					
Lots		2 115 607		2 035 482	
Commissions et redevances		650 980		603 873	
Cotisation sur les gains	17	312 929		289 707	
Nourriture, boissons et autres achats		103 074		104 252	
Impression des billets		46 904		40 659	
		3 229 494		3 073 973	
Marge sur coûts variables		4 348 222		4 400 900	
Charges indirectes (produits indirects)					
Personnel		855 794		933 843	
Marketing et promotion		281 774		286 778	
Amortissement	9, 11	204 426		155 957	
Versements au gouvernement du Canada		341 609		315 725	
Coûts liés aux locaux et à l'équipement		266 694		315 620	
Droits de nature réglementaire		34 587		41 103	
Paiement au titre de l'entente de partage des produits tirés du jeu	24 d)	139 561		137 349	
Produits financiers	14	(10 998)		(10 934)	
Charges financières	14	16 023		9 430	
(Profits) pertes à la sortie d'immobilisations corporelles, montant net	19	(107 086)		2 593	
Autres	20	151 964		142 233	
		2 174 348		2 329 697	
Bénéfice net et résultat global		2 173 874	\$	2 071 203	\$

Autres informations (note 26)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

États consolidés des variations des capitaux propres

Pour les exercices clos les 31 mars 2018 et 2017
(en milliers de dollars)

	Résultats non distribués	Surplus d'apport	Réserves de remplacement des immobilisations	Réserves d'exploitation	Réserves pour indemnisation	Total
Solde au 31 mars 2016	1 129 256	\$ 62 345	\$ 18 503	\$ 54 308	\$ 46 146	\$ 1 310 558
Bénéfice net et résultat global	2 071 203	–	–	–	–	2 071 203
Apports ou distributions						
Transferts aux réserves	(2 344)	–	764	1 208	372	–
Versements à la Province de l'Ontario	(2 142 105)	–	–	–	–	(2 142 105)
Solde au 31 mars 2017	1 056 010	\$ 62 345	\$ 19 267	\$ 55 516	\$ 46 518	\$ 1 239 656
Bénéfice net et résultat global	2 173 874	–	–	–	–	2 173 874
Apports ou distributions						
Transferts aux (provenant des) réserves	1 398	–	(3 167)	1 233	536	–
Versements à la Province de l'Ontario	(2 497 218)	–	–	–	–	(2 497 218)
Solde au 31 mars 2018	734 064	\$ 62 345	\$ 16 100	\$ 56 749	\$ 47 054	\$ 916 312

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 mars 2018 et 2017
(en milliers de dollars)

	Notes	31 mars 2018	31 mars 2017
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Bénéfice net et résultat global		2 173 874	\$ 2 071 203
Ajustements en vue du rapprochement du bénéfice de l'exercice et des entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation			
Amortissement	9, 11	204 426	155 957
(Profit) perte à la sortie d'immobilisations corporelles, montant net	19	(107 086)	2 593
Charges financières nettes (produits financiers nets)	14	5 025	(1 504)
Perte de valeur d'immobilisations corporelles	9	976	2 831
Autres avantages à long terme	23 c)	(1 484)	2 159
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avant la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		2 275 731	2 233 239
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement et de la partie courante des liquidités soumises à des restrictions			
Diminution (augmentation) de la partie courante des liquidités soumises à des restrictions		2 169	(5 182)
(Augmentation) diminution des clients et autres débiteurs		(58 627)	8 209
Diminution des charges payées d'avance		13 879	7 811
(Augmentation) des stocks		(6 898)	(3 210)
Augmentation des fournisseurs et autres créditeurs		15 750	36 245
(Diminution) augmentation des provisions		(777)	961
Augmentation de la somme à payer aux exploitants et aux fournisseurs de services		46 570	7 163
Augmentation (diminution) de la somme à payer au gouvernement du Canada		11 152	(1 331)
Augmentation (diminution) des produits différés		21 362	(5 171)
Entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation		2 320 311	2 278 734
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Intérêts reçus		10 998	10 934
Dépenses d'investissement		(113 241)	(116 067)
Augmentation des actifs nets détenus en vue de la vente		(22 310)	(30 161)
Produit tiré de la sortie d'immobilisations corporelles		232 353	103
Diminution (augmentation) de la partie non courante des liquidités soumises à des restrictions		1 398	(2 344)
Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement		109 198	(137 535)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Intérêts payés		(13 364)	(6 814)
Augmentation de la dette à long terme		3 400	8 250
Versements sur la dette à long terme		(20 648)	(18 340)
Versements à la Province de l'Ontario		(2 497 218)	(2 142 105)
(Sorties) nettes de trésorerie liées aux activités de financement		(2 527 830)	(2 159 009)
(Diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(98 321)	(17 810)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice		307 224	325 034
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice		208 903	\$ 307 224
Informations supplémentaires sur les activités de financement et d'investissement hors trésorerie			
Acquisition d'immobilisations corporelles en vertu de contrats de location-financement		243 303	\$ 2 249
Acquisition d'immobilisations corporelles toujours impayées		3 782	\$ 11 139

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices clos les 31 mars 2018 et 2017

1. ENTITÉ PRÉSENTANT L'INFORMATION FINANCIÈRE

La Société des loteries et des jeux de l'Ontario (« OLG » ou la « Société ») a été constituée sans capital-actions le 1^{er} avril 2000 en vertu de la *Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario*. La Société est une entreprise opérationnelle du gouvernement de l'Ontario et elle est responsable de l'exploitation et de la gestion des jeux de loterie, du jeu de bienfaisance, du jeu en ligne, du jeu en établissement, qui comprend les salles de machines à sous et les casinos exploités par OLG, les salles de machines à sous et les casinos exploités par des fournisseurs de services ainsi que les casinos dans les complexes de villégiatures, de Caesars Windsor, de Casino Rama, de Casino Niagara et de Niagara Fallsview Casino Resort (« Fallsview ») dans la province de l'Ontario. Par ailleurs, la Société est fière de soutenir et d'administrer le financement de l'industrie des courses de chevaux en Ontario [note 24 e)].

Au 31 mars 2018, la Société maintenait des conventions d'exploitation avec Caesars Entertainment Windsor Limited (« CEWL »), CHC Casinos Canada Limited et Falls Management Group, L.P. pour, respectivement, l'exploitation de Caesars Windsor, de Casino Rama, de Casino Niagara et de Fallsview. La Société consolide la situation financière et les résultats financiers des casinos dans des complexes de villégiature, mais pas ceux de leurs exploitants respectifs. OLG maintenait également une convention d'exploitation avec Great Blue Heron Gaming Company visant l'exploitation du casino à Great Blue Heron (« CGBH »). Cette convention a pris fin le 23 janvier 2018, date à laquelle une convention avec un nouveau fournisseur de services, comme il est décrit en détail à la note 2, est entrée en vigueur. OLG a consolidé les résultats financiers de CGBH jusqu'au 23 janvier 2018, soit la période pendant laquelle OLG exerçait un contrôle sur les activités.

Comme il est décrit en détail à la note 2, la Société a conclu des ententes d'exploitation et de services des casinos (« Casino Operating Services Agreements » ou « COSA ») avec certains fournisseurs de services. La Société n'exerce pas de contrôle sur ces fournisseurs de services et, de ce fait, elle ne consolide pas la situation financière et les résultats financiers de ces fournisseurs de services. Aux termes des COSA, OLG comptabilise la quote-part lui revenant des produits tirés du jeu et générés par les casinos et par les salles de machines à sous exploités par un fournisseur de services et elle l'inscrit dans la période au cours de laquelle la partie est jouée [note 4 c iii)]. Outre la comptabilisation de produits aux termes de l'entente à long terme de partage des produits tirés du jeu, lorsque les établissements sont transférés aux fournisseurs de services, OLG comptabilise tout profit applicable sur la vente d'actifs liés aux regroupements de zones de jeu (note 19).

Le bureau principal et le siège social de la Société sont respectivement situés aux adresses suivantes :

- 70, promenade Foster, bureau 800, Sault Ste. Marie (Ontario) P6A 6V2;
- 4120, rue Yonge, bureau 402, Toronto (Ontario) M2P 2B8.

La publication des présents états financiers consolidés a été approuvée par le conseil d'administration en date du 28 juin 2018.

2. MODERNISATION DU JEU EN ONTARIO

Dans le cadre de sa stratégie de modernisation, la Société a regroupé toutes les salles de machines à sous dans les hippodromes et tous les casinos, sauf Caesars Windsor, en huit regroupements de zones de jeu. Le regroupement transfère les immobilisations corporelles, le fonds de roulement et les droits d'exploitation et de construction à des fournisseurs de services du secteur privé (un fournisseur de services pour chaque regroupement), à l'achèvement du processus d'approvisionnement. Une fois l'étape de l'appel de propositions achevée pour un regroupement de zones de jeu, OLG choisit un fournisseur de services et les parties signent une entente de transition et d'achat d'actifs intitulée Transition and Asset Purchase Agreement (« TAPA »). Aux termes de la TAPA, le fournisseur de services s'engage à acquérir certains actifs et à prendre en charge certains passifs liés aux établissements de jeu compris dans le regroupement et à signer la COSA, qui régit les activités des établissements de jeu compris dans le regroupement. OLG continuera d'exploiter et de gérer les établissements de jeu compris dans les regroupements, les fournisseurs de services se chargeant des activités courantes.

Les activités d'OLG en matière d'approvisionnement pour les établissements de jeu existants et projetés sont soit achevées, soit en cours, comme il est indiqué dans le tableau ci-après :

Regroupement de zones de jeu d'OLG	Établissement	Fournisseur de services	État du regroupement	Date d'entrée en vigueur de la COSA
Est	Shorelines : <ul style="list-style-type: none"> Casino à Thousand Islands Salle de machines à sous à Kawartha Downs Casino à Belleville 	Ontario Gaming East Limited Partnership (OGELP)	<ul style="list-style-type: none"> TAPA signée le 8 septembre 2015 COSA signée le 11 janvier 2016 	11 janvier 2016
Sud-Ouest	Casinos Gateway : <ul style="list-style-type: none"> Point Edward London Clinton Dresden Hanover Woodstock 	Gateway Casinos & Entertainment Limited (Gateway)	<ul style="list-style-type: none"> TAPA signée le 13 décembre 2016 COSA signée le 9 mai 2017 	9 mai 2017
Nord	Casinos Gateway : <ul style="list-style-type: none"> Sault Ste. Marie Thunder Bay Sudbury North Bay (nouvel établissement éventuel) Kenora (nouvel établissement éventuel) 	Gateway	<ul style="list-style-type: none"> TAPA signée le 13 décembre 2016 COSA signée le 9 mai 2017 	30 mai 2017
Ottawa	Rideau Carleton Raceway Casino	HR Ottawa L.P. (Hard Rock)	<ul style="list-style-type: none"> TAPA signée le 15 mai 2017 COSA signée le 12 septembre 2017 	12 septembre 2017
Région du Grand Toronto	<ul style="list-style-type: none"> Casino à Woodbine Casino à Ajax Casino à Great Blue Heron 	Ontario Gaming GTA Limited Partnership (OGGLP)	<ul style="list-style-type: none"> TAPA signée le 7 août 2017 COSA signée le 23 janvier 2018 	23 janvier 2018
Ouest de la région du Grand Toronto	Elements Casinos : <ul style="list-style-type: none"> Brantford Flamboro Mohawk Grand River 	Ontario Gaming West GTA Limited Partnership (OGWGLP)	<ul style="list-style-type: none"> TAPA signée le 18 décembre 2017 COSA signée le 1^{er} mai 2018 (note 27) 	1 ^{er} mai 2018
Centre	<ul style="list-style-type: none"> Salle de machines à sous à Georgian Casino Rama Resort Simcoe County (nouvel établissement éventuel) 	Gateway	<ul style="list-style-type: none"> TAPA signée le 14 mars 2018 	À déterminer
Niagara	<ul style="list-style-type: none"> Casino Niagara Fallsview Casino Resort 	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> Appel de propositions publié le 10 avril 2017 	À déterminer

3. BASE D'ÉTABLISSEMENT

a. Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et d'Ontario Gaming Assets Corporation, filiale en propriété exclusive, et ils ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards*, ou « IFRS »), publiées par le Conseil des normes comptables internationales (« CNCI »).

b. Base d'évaluation

Les présents états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est de la réévaluation de certains instruments financiers évalués à la juste valeur qui sont classés en tant qu'actifs financiers par le biais du résultat net [note 4 k)].

c. Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les présents états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens. Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle de la Société, c'est-à-dire la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel la Société exerce ses activités.

d. Utilisation d'estimations et recours au jugement

L'établissement des présents états financiers consolidés conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les exercices futurs touchés par ces révisions.

Des informations concernant les jugements critiques réalisés lors de l'application des méthodes comptables qui ont l'incidence la plus importante sur les montants constatés dans les états financiers consolidés sont fournies aux notes suivantes :

- Contrats de location [note 4 o)]
- Consolidation [note 4 a)]

Les éléments qui font l'objet d'estimations et d'incertitude importantes, qui ont une incidence importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés et qui pourraient entraîner un ajustement significatif au cours de l'exercice suivant sont fournis aux notes suivantes :

- Durées d'utilité et valeurs résiduelles des immobilisations corporelles [note 4 l)]
- Recouvrabilité des immobilisations corporelles (note 9)
- Groupe destiné à être cédé (note 10)
- Provisions (note 13)
- Obligations liées à des contrats de location-financement [note 21 c)]
- Évaluation des instruments financiers (note 22)
- Avantages du personnel (note 23)
- Éventualités (note 25)

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables suivantes ont été appliquées d'une manière uniforme par la Société et sa filiale en propriété exclusive aux fins de l'établissement des états financiers consolidés des exercices clos les 31 mars 2018 et 31 mars 2017.

a. Méthode de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et ceux de la filiale en propriété exclusive sur laquelle elle exerce un contrôle ainsi que ceux des casinos dans les complexes de villégiature. La Société consolide les résultats d'exploitation avant le transfert des établissements aux fournisseurs de services (note 2). La Société n'exerce aucun contrôle sur les fournisseurs de services des regroupements de zones de jeu (note 2) et, de ce fait, ne consolide pas leur situation financière et

leurs résultats financiers respectifs. Aux termes des conventions conclues avec les fournisseurs de services, OLG comptabilise sa quote-part des produits de la manière indiquée à la [note 4 c iii)]. La Société contrôle une entité lorsqu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont intégrés dans les états financiers consolidés depuis la date de la prise du contrôle jusqu'à la date de la perte du contrôle.

Les soldes et les transactions intragroupe, ainsi que les profits et pertes latents qui découlent de transactions intragroupe, sont éliminés lors de la consolidation.

b. Monnaie étrangère

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de la Société, au cours du change en vigueur à cette date. Les actifs et les passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours du change en vigueur à la date de la transaction. Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle de la Société au cours du change en vigueur à la date des transactions. Les éléments des états consolidés du résultat global sont convertis au cours du change en vigueur à la date des transactions. Les profits et pertes réalisés sur les transactions en monnaie étrangère sont comptabilisés aux postes Produits financiers ou Charges financières des états consolidés du résultat global de la période au cours de laquelle ils se produisent. La Société ne possède aucun établissement étranger.

c. Comptabilisation des produits

Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. La Société comptabilise des produits au titre des principales activités suivantes

(i) Loterie

Les produits de loterie sont vendus au public par des détaillants de loterie sous contrat, les produits LOTTO MAX, LOTTO 6/49 et ENCORE pouvant également être achetés sur Internet à PlayOLG.ca. Les produits tirés des billets vendus aux clients pour les jeux de loterie, dont les résultats sont déterminés par tirage, sont comptabilisés une fois que le tirage a eu lieu. Les produits tirés des jeux INSTANT sont constatés lorsque les détaillants mettent ces jeux en vente, c'est-à-dire une fois qu'ils activent les billets, agissant à titre d'intermédiaire pour la vente éventuelle à un client au public. Les produits tirés des jeux « mises sportives » sont constatés lorsque le billet est vendu au client. Les billets émis à titre de billets gratuits réclamés ne sont pas comptabilisés comme des produits.

(ii) Jeu de bienfaisance

Les produits de jeu de bienfaisance sont vendus au public par des fournisseurs de services de centres de jeu de bienfaisance et par des fondations sans but lucratif. Les produits tirés de tous les jeux de bienfaisance sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle la partie est jouée, déduction faite des lots versés.

(iii) Jeu en établissement (salles de machines à sous et casinos et casinos dans les complexes de villégiature)

Produits tirés du jeu générés par les établissements exploités par OLG et les casinos dans les complexes de villégiature :

Les produits tirés du jeu comprennent les produits tirés des machines à sous et des tables de jeu dans les salles de machines à sous et les casinos exploités par OLG ainsi que dans les casinos dans les complexes de villégiature. Ces produits sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle la partie est jouée, déduction faite des lots versés. Les produits tirés du jeu sont comptabilisés déduction faite de la variation des passifs au titre des gros lots accumulés et des passifs au titre des programmes incitatifs de fidélisation de la clientèle.

Produits tirés du jeu générés par les établissements exploités par un fournisseur de services de jeu en établissement :

Les produits tirés du jeu comprennent la quote-part d'OLG, aux termes de la COSA, des produits tirés du jeu générés par le casino ou la salle de machines à sous exploitées par un fournisseur de services et ils sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle la partie est jouée. La quote-part des produits revenant à OLG est comptabilisée déduction faite des redevances à payer aux fournisseurs de services, lesquelles sont principalement constituées de frais fixes, de frais variables (calculés selon un pourcentage des produits tirés du jeu au-delà d'un seuil de produits prédéterminé) et d'un montant au

titre des dépenses d'investissement autorisées.

Produits ne provenant pas du jeu générés par les établissements exploités par OLG et les casinos dans les complexes de villégiature :

Les produits ne provenant pas du jeu comprennent les produits tirés de l'hébergement, de la nourriture et des boissons, des centres de divertissement ainsi que d'autres services, compte non tenu de la valeur de détail de l'hébergement, de la nourriture et des boissons ainsi que des autres biens et services offerts gratuitement aux clients, dans les salles de machines à sous et les casinos exploités par OLG et dans les casinos dans les complexes de villégiature. Les produits ne provenant pas du jeu sont constatés à la valeur de détail à mesure que les biens sont fournis et que les services sont rendus. Aux termes des COSA, OLG ne comptabilise pas les produits ne provenant pas du jeu générés par les établissements exploités par des fournisseurs de services.

(iv) Jeu en ligne

Les produits tirés du jeu en ligne comprennent les produits générés par les jeux de style casino disponibles sur Internet à PlayOLG. Ces produits sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle la partie est jouée, déduction faite des lots versés.

d. Programmes incitatifs de fidélisation de la clientèle

La Société offre des programmes incitatifs de fidélisation de la clientèle aux termes desquels les clients ont la possibilité soit de recevoir des biens et services gratuits ou au rabais soit, dans bien des cas, d'obtenir de l'argent. Certains de ces programmes incitatifs de fidélisation de la clientèle permettent aux clients d'obtenir des points en fonction du volume de jeu au cours des opérations de jeu. Ces points sont comptabilisés en tant qu'éléments identifiables de la transaction génératrice de produits.

Si un client a le droit de recevoir des biens et services gratuits ou au rabais ou, encore, de l'argent, un passif financier est inscrit lorsque les points sont attribués, et un montant correspondant égal à leur valeur en trésorerie est porté en réduction des produits. Les clients qui n'auront accumulé aucun point dans une période de six à douze mois perdront alors le solde de leurs points. Si les points viennent à échéance ou sont perdus, le passif financier est décomptabilisé.

Dans le cas des programmes aux termes desquels les clients ont le droit de recevoir des biens et services gratuits ou au rabais, les produits, tels qu'ils sont établis en fonction de la juste valeur des biens et services non fournis relativement à la prime de fidélisation de la clientèle, sont différés jusqu'à ce que la prime soit fournie ou qu'elle expire.

e. Lots des jeux de loterie

La charge au titre des lots des jeux de loterie est comptabilisée suivant la structure prédéterminée des lots de chaque jeu au cours de la période pendant laquelle les produits connexes sont comptabilisés, de la manière suivante :

- La charge au titre des lots relative aux billets vendus aux clients pour les jeux de loterie, dont les résultats sont déterminés par tirage, est comptabilisée une fois que le tirage a eu lieu, en fonction de l'obligation au titre du lot réel.
- La charge au titre des lots des jeux INSTANT est comptabilisée lorsque les détaillants mettent ces jeux en vente au public, c'est-à-dire une fois qu'ils activent les billets, en fonction de la structure des lots préétablie.
- La charge au titre des lots des jeux « mises sportives » est comptabilisée lorsque le dernier événement visé par une mise sportive a lieu, en fonction de l'obligation au titre du lot réel.
- La charge au titre des lots relative aux gros lots versés sous forme de rentes est comptabilisée au fur et à mesure que les billets sont vendus aux clients et elle se fonde sur le coût de la rente viagère achetée par la Société auprès d'un tiers.

Les jeux de Loto nationaux sont administrés par la Société de la loterie interprovinciale et sont vendus d'un océan à l'autre, alors que les jeux de Loto régionaux sont administrés par la Société et vendus uniquement en Ontario. Les lots non réclamés des jeux de Loto nationaux sont retournés aux joueurs sous forme de gros lots garantis ou de tirages bonis. Les lots non réclamés des jeux de Loto régionaux sont retournés à la Province de l'Ontario sous forme de distributions versées à la Province. Les lots non réclamés liés aux jeux de Loto régionaux sont estimés d'après une moyenne établie sur une période de douze mois et sont portés en réduction du passif au titre des lots compris dans les fournisseurs et autres créditeurs ainsi qu'en réduction de la charge au titre des lots.

f. Commissions et primes

Les commissions et primes sont comptabilisées dans les états consolidés du résultat global dans la période au cours de laquelle elles sont engagées.

(i) Loterie

Les commissions versées aux détaillants de loterie sont fondées sur les produits touchés par OLG, sur les réclamations de billets ou sur la vente de billets gagnants d'un lot important. OLG comptabilise les charges au titre des commissions à mesure que les produits sont touchés.

(ii) Jeu de bienfaisance

Les fournisseurs de services de jeu de bienfaisance reçoivent une commission fondée sur un pourcentage des gains nets (les produits tirés du jeu déduction faite des lots versés), ou des gains nets ajustés (les gains nets après le paiement des charges de commercialisation applicables), comme il est défini dans les ententes respectives.

Les organismes de bienfaisance et les organismes sans but lucratif touchent une commission fondée sur un pourcentage des gains nets, des gains nets ajustés, ou des produits ne provenant pas du jeu, comme il est défini dans les ententes respectives.

(iii) Municipalités

Les municipalités qui accueillent un casino ou une salle de machines à sous dans les hippodromes, notamment la ville de Niagara Falls et la ville de Windsor, touchent un pourcentage des produits tirés des jeux électroniques et des produits tirés des jeux sur table en direct, comme il est défini dans les conventions de redevance aux municipalités. OLG continuera d'acquitter les obligations aux termes des conventions après la transition des sites aux fournisseurs de services.

Les municipalités qui accueillent des centres de jeu de bienfaisance touchent une commission fondée soit sur un pourcentage du total des produits ne provenant pas du jeu et des gains nets, soit sur un pourcentage des gains nets ajustés, comme il est défini dans les conventions visant les centres de jeu de bienfaisance conclues avec les municipalités.

(iv) Première nation des Mississaugas de l'île Scugog (Mississaugas of Scugog Island First Nation, ou « MSIFN »)

À titre de collectivité d'accueil de Great Blue Heron Casino et conformément à la convention, MSIFN reçoit un paiement au titre de l'entente de partage des produits et un paiement au titre de la convention de redevance liée aux machines à sous et aux jeux sur table en direct, comme il est défini dans les ententes respectives. OLG continue d'effectuer le paiement à MSIFN, conformément à ces ententes, après le transfert de Great Blue Heron Casino à Ontario Gaming GTA Limited Partnership (« OGGLP »).

g. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les placements liquides dont l'échéance au moment de l'acquisition est inférieure à 90 jours.

h. Liquidités soumises à des restrictions

Les liquidités soumises à des restrictions se composent de trésorerie et de placements liquides dont l'échéance au moment de l'acquisition est inférieure à 90 jours. Les liquidités sont soumises à des restrictions aux fins des réserves de financement. Elles comprennent les fonds déposés aux fins des lots, les fonds du programme liés aux courses de chevaux, les produits tirés des prêts à terme non utilisés et les sommes détenues au nom des clients du jeu en ligne.

i. Clients et autres débiteurs

Les clients et autres débiteurs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur. Par la suite, ils sont comptabilisés au coût amorti diminué d'un compte de correction de valeur pour dépréciation. Les clients et autres débiteurs doivent être réglés dans les 30 jours suivant leur comptabilisation.



j. Stocks

Les stocks sont évalués au coût ou à la valeur nette de réalisation, selon le moindre de ces montants. Le coût est établi selon la méthode du coût moyen pondéré. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cadre normal des activités, diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

k. Instruments financiers

(i) Comptabilisation des actifs financiers non dérivés

La Société détient les actifs financiers non dérivés suivants : actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et prêts et créances. La Société n'a aucun actif financier disponible à la vente ou détenu jusqu'à l'échéance.

La Société comptabilise initialement les prêts et créances à la date à laquelle ils ont été générés. Tous les autres actifs financiers (y compris les actifs désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net) sont comptabilisés initialement à la date de la transaction à laquelle la Société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

La Société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou qu'elle transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier dans le cadre d'une transaction où la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés. Tout droit créé ou maintenu par la Société sur les actifs financiers transférés est comptabilisé séparément dans les actifs ou les passifs.

(ii) Évaluation des actifs financiers non dérivés

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net comprennent la totalité de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de même que des liquidités soumises à des restrictions.	<p>Un actif financier est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net s'il est classé comme étant détenu à des fins de transaction ou s'il est désigné comme tel au moment de la comptabilisation initiale. Les actifs financiers sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net si la Société les gère et prend des décisions d'achat ou de vente en fonction de leur juste valeur conformément à sa stratégie dûment documentée de gestion des risques ou d'investissement.</p> <p>Au moment de la comptabilisation initiale, les coûts de transaction directement attribuables sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat global à mesure qu'ils sont engagés. Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à leur juste valeur, et les variations de celle-ci sont comptabilisées dans les états consolidés du résultat global.</p>
Prêts et créances	Les prêts et créances comprennent les clients et autres débiteurs.	<p>Les prêts et créances sont des actifs financiers à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif.</p> <p>Ces actifs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, majorée des coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, les prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué des pertes de valeur.</p>

(iii) Comptabilisation des passifs financiers non dérivés

La Société détient les passifs financiers non dérivés suivants : les passifs financiers évalués au coût amorti. La Société n'a aucun passif financier non dérivé classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

La Société comptabilise initialement les passifs financiers à la date à laquelle ils ont été créés.

Tous les autres passifs financiers (désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net) sont comptabilisés initialement à la date de la transaction à laquelle la Société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les coûts de transaction directement attribuables à ces passifs financiers sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

La Société décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, qu'elles sont annulées ou qu'elles sont arrivées à expiration.

(iv) Évaluation des passifs financiers non dérivés

Passifs financiers au coût amorti	Les passifs financiers au coût amorti comprennent les fournisseurs et autres créiteurs, les provisions, la somme à payer aux exploitants et aux fournisseurs de services, la somme à payer à la Première nation de Rama, la somme à payer au gouvernement du Canada et la dette à long terme.	Les passifs financiers non dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, ces passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
--	---	---

(v) Compensation d'actifs et de passifs financiers non dérivés

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans les états consolidés de la situation financière si et seulement si la Société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et si elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

I. Immobilisations corporelles

(i) Comptabilisation et évaluation

La Société inscrit à l'actif toute acquisition d'immobilisations d'envergure d'une durée d'utilité supérieure à l'exercice en cours.

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Le coût comprend toute dépense directement attribuable à l'acquisition de l'actif. Le coût des actifs produits par la Société pour elle-même comprend les coûts des matières premières, les coûts de main-d'œuvre directe et les autres coûts directement attribuables à la mise en état de fonctionnement des actifs en vue de leur utilisation attendue, le coût relatif au démantèlement et à l'enlèvement des immobilisations et à la remise en état du site sur lequel elles sont situées, de même que les coûts d'emprunt inscrits à l'actif afférents aux actifs qualifiés. Lorsque des parties d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme des parties distinctes (principales composantes) des immobilisations corporelles.

Le montant des profits et des pertes résultant de la sortie d'une immobilisation corporelle est déterminé par la comparaison du produit de la sortie avec la valeur comptable de l'immobilisation corporelle, et il est comptabilisé au poste (Profits) pertes à la sortie d'immobilisations corporelles, sur la base du montant net, dans les états consolidés du résultat global.

(ii) Coûts ultérieurs

Le coût lié au remplacement d'une partie d'une immobilisation corporelle est comptabilisé dans la valeur comptable de cette immobilisation s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à cette partie d'immobilisation reviennent à la Société, et si son coût peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable de la partie remplacée est décomptabilisée. Le coût d'entretien courant d'une immobilisation corporelle est comptabilisé dans les états consolidés du résultat global lorsqu'il est engagé.



(iii) Amortissement

L'amortissement est calculé sur le montant amortissable, soit le coût d'un actif, ou tout autre montant substitué au coût, diminué de sa valeur résiduelle.

L'amortissement est comptabilisé dans les états consolidés du résultat global selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de chaque composante d'une immobilisation corporelle, étant donné que ce mode reflète le plus étroitement le rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs représentatifs de l'actif. Les actifs loués sont amortis sur la plus courte de la durée du contrat de location et de leur durée d'utilité estimée, à moins que la Société ait la certitude raisonnable qu'elle deviendra propriétaire de l'actif à la fin du contrat de location.

Les durées d'utilité estimées pour la période en cours et les périodes comparatives sont les suivantes :

Immobilisations	Taux
Bâtiments	De 10 à 50 ans
Mobilier, agencements et matériel	De 2 à 10 ans
Améliorations locatives	Sur la durée d'utilité ou du bail, selon le premier terme atteint
Matériel pour les jeux de loterie	De 5 à 7 ans
Matériel pour les établissements de jeu détenus par OLG	De 2 à 10 ans

Les immobilisations corporelles sont amorties lorsqu'elles sont prêtes à l'emploi. Les immobilisations en cours de construction et les actifs inutilisés sont comptabilisés au coût, diminué de toute perte de valeur comptabilisée. L'amortissement de ces immobilisations, calculé sur la même base que celui des autres immobilisations corporelles, débute lorsqu'elles sont prêtes à l'emploi.

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont réexaminés chaque fin d'exercice et ajustés au besoin.

Les coûts d'emprunt engagés pendant la construction et l'aménagement d'immobilisations corporelles qualifiées sont inscrits à l'actif et amortis sur la durée d'utilité estimée des immobilisations corporelles connexes.

m. Groupe destiné à être cédé

Les actifs non courants, ou les groupes destinés à être cédés comprenant des actifs et des passifs, sont classés comme détenus en vue de la vente, s'il est hautement probable qu'ils seront recouverts principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que d'une utilisation continue. Ces actifs ou groupes destinés à être cédés, sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de vente. Toute perte de valeur sur un groupe destiné à être cédé est affectée aux autres actifs et passifs au prorata, aucune perte de valeur n'étant toutefois affectée aux stocks et aux actifs financiers, lesquels continuent d'être évalués conformément aux autres méthodes comptables de la Société. Toute perte de valeur au moment du classement initial des actifs comme détenus en vue de la vente ainsi que tout profit ou perte ultérieur au moment de la réévaluation sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat global. Une fois classées comme détenues en vue de la vente, les immobilisations corporelles ne sont plus amorties.

n. Dépréciation

(i) Actifs financiers

Les actifs financiers non comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en revue chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié s'il existe une indication objective qu'un événement générateur de pertes s'est produit après la comptabilisation initiale de l'actif et a eu une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier, qui peut être estimé de façon fiable.

La Société prend en compte si des indications de dépréciation des créances existent à la fois individuellement et collectivement. Toutes les créances qui sont individuellement significatives sont soumises à un test de dépréciation individuel. Toutes les créances qui sont individuellement significatives et qui n'ont pas subi de perte de valeur

individuellement sont soumises collectivement à un test visant à déceler toute dépréciation qui pourrait exister, mais qui n'a pas encore été établie. Les créances qui ne sont pas individuellement significatives sont soumises collectivement à un test de dépréciation en les regroupant avec des créances présentant des caractéristiques de risques similaires.

Le montant d'une perte de valeur liée à un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre l'excédent de la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés actualisés au taux d'intérêt effectif initial de l'actif. Les pertes sont comptabilisées dans les états consolidés du résultat global et portées en diminution des créances dans un compte de correction de valeur pour dépréciation. Si le montant de la perte de valeur diminue à la suite d'un événement ultérieur, la diminution de la perte de valeur est reprise et le montant de la reprise est comptabilisé dans les états consolidés du résultat global.

(ii) Actifs non financiers

La Société passe en revue la valeur comptable de ses actifs non financiers chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication de dépréciation. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Dans le cas du goodwill, la valeur recouvrable est estimée chaque année à la même date.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie (l'« UGT ») est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de sortie. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont comptabilisés à leur valeur actualisée par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques de l'actif ou de l'UGT. Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent être soumis à un test de dépréciation individuel sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génère, par l'utilisation continue des actifs, des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Pour les besoins des tests de dépréciation du goodwill, les UGT auxquelles un goodwill a été affecté sont regroupées de manière à ce que le niveau soumis à un test de dépréciation représente le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour les besoins de gestion interne.

Les actifs communs de la Société ne génèrent pas d'entrées de trésorerie distinctes. S'il existe un indice qu'un actif commun ait pu se déprécier, la valeur recouvrable est déterminée pour l'UGT à laquelle l'actif commun est affecté.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable estimée. Les pertes de valeur sont comptabilisées au poste Autres des états consolidés du résultat global. Les pertes de valeur comptabilisées au titre d'UGT sont d'abord réparties en réduction de la valeur comptable du goodwill affecté aux unités, puis en réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité ou du groupe d'unités au prorata.

Les pertes de valeur eu égard au goodwill ne sont pas reprises. Pour tous les autres actifs, les pertes de valeur comptabilisées au cours de périodes antérieures sont évaluées chaque date de clôture, afin de déterminer s'il existe des indications qui confirment que la perte a diminué ou bien qu'elle n'existe plus. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations ayant servi à déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur n'est reprise qu'à concurrence de la valeur comptable de l'actif n'excédant pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, après amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

o. Contrats de location

Lors de la passation d'un accord, la Société détermine si cet accord est, ou contient, un contrat de location. Un actif spécifique fait l'objet d'un contrat de location si l'exécution de l'accord dépend de l'utilisation de l'actif spécifié. Un accord confère le droit d'utiliser l'actif si la Société a le droit de contrôler l'utilisation de l'actif sous-jacent.

Au commencement de l'accord ou lors d'un réexamen de l'accord, la Société sépare les paiements et autres contreparties imposés par l'accord entre ceux afférents à la location et ceux concernant d'autres éléments sur la base de leurs justes valeurs relatives. Si la Société conclut qu'il est impraticable de séparer les paiements de manière fiable dans le cadre d'un contrat de location-financement, elle comptabilise un actif et un passif à un montant égal à la juste valeur de l'actif sous-jacent. Ultérieurement, le passif est réduit à mesure que les paiements sont effectués, et une charge financière imputée sur le passif est comptabilisée en utilisant le taux marginal d'endettement de la Société.



Les contrats de location aux termes desquels la Société conserve la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés comme des contrats de location-financement. La Société estime au cas par cas si elle conserve la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété, en tenant compte de la durée du contrat de location, de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location par rapport à la juste valeur de l'actif loué et d'autres modalités du contrat de location. Au moment de sa comptabilisation initiale, l'actif loué est évalué à un montant égal à sa juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Après la comptabilisation initiale, l'actif est comptabilisé conformément à la méthode comptable qui s'y applique. Les paiements minimaux au titre de la location qui sont versés aux termes d'un contrat de location-financement doivent être ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. Les charges financières doivent être affectées à chaque période couverte par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque période.

Les contrats de location autres que les contrats de location-financement sont classés comme des contrats de location simple et ils ne sont pas comptabilisés dans les états consolidés de la situation financière de la Société. Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en tant que charge selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location, sauf lorsqu'une autre base systématique est plus représentative du rythme de consommation des avantages économiques liés à l'utilisation de l'actif loué. Les loyers éventuels découlant de contrats de location simple sont comptabilisés en tant que charge de la période au cours de laquelle ils sont engagés.

p. Produits différés

Les fonds perçus relativement à des jeux de loterie dont les résultats sont déterminés par tirage et pour lesquels des billets sont vendus avant ledit tirage sont constatés dans les produits différés et comptabilisés en tant que produits lorsque le tirage connexe a lieu. Les produits différés comprennent également les montants reçus au titre de la contrepartie payée d'avance dans le cadre des transactions liées à la vente de regroupements de zones de jeu, à l'égard de la quote-part future revenant à OLG des produits tirés du jeu, laquelle est comptabilisée selon la méthode linéaire sur la durée de l'entente.

q. Fournisseurs et autres créditeurs

Ces montants correspondent aux passifs non réglés liés aux produits et services fournis à la Société avant la clôture de l'exercice. Ces passifs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, majorée des coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, ces passifs sont comptabilisés à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils sont, par leur nature, à court terme.

r. Provisions

Les provisions correspondent à des passifs dont le montant est incertain, tout comme le moment auquel ils seront engagés. Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation.

Le montant des provisions est déterminé par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, à un taux avant impôt qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques du passif. La désactualisation est comptabilisée dans les charges financières.

Les provisions sont revues chaque date de clôture et ajustées pour refléter les meilleures estimations à cette date.

s. Avantages du personnel

(i) Régimes à cotisations définies

Un régime à cotisations définies désigne un régime d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu duquel une entité verse des cotisations définies à une entité distincte et n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires. Les obligations au titre des régimes à cotisations définies sont comptabilisées dans les états consolidés du résultat global sur les périodes au cours desquelles les services sont rendus par les membres du personnel, dans les charges au titre des avantages du personnel. Les cotisations payées d'avance sont comptabilisées à titre d'actifs dans la mesure où il est possible d'obtenir un remboursement en trésorerie ou une réduction des paiements futurs. Les cotisations à un régime

à cotisations définies qui sont exigibles plus de douze mois suivant la fin de la période au cours de laquelle les services correspondants ont été rendus par les membres du personnel sont comptabilisées à leur valeur actualisée.

(ii) Régimes à prestations définies

Un régime à prestations définies désigne un régime d'avantages postérieurs à l'emploi pour lequel les entités sont tenues de comptabiliser leur obligation nette au titre des régimes de retraite à prestations définies et qui n'est pas un régime à cotisations définies. La Société offre des régimes de retraite à prestations définies par l'intermédiaire de la Caisse de retraite des fonctionnaires (la « CRF ») et de la Caisse de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (la caisse de retraite du « SEFPO »). La Société n'a aucune obligation nette au titre des régimes de retraite à prestations définies, puisque les régimes qu'elle offre sont des régimes de retraite à prestations définies établis par la Province de l'Ontario pour le compte de cet employeur. La Province de l'Ontario contrôle toutes les entités comprises dans les régimes de retraite. La Société a classé ces régimes en tant que régimes généraux et obligatoires étant donné qu'il n'existe aucun accord contractuel ni aucune politique déclarée visant la facturation du coût net des prestations définies des régimes à la Société. Par conséquent, celle-ci comptabilise ces avantages postérieurs à l'emploi à titre de régime à cotisations définies.

(iii) Autres avantages à long terme

L'obligation nette de la Société au titre des avantages à long terme autres que les régimes de retraite correspond au montant des prestations futures acquises par les membres du personnel en échange de leurs services pour la période en cours et les périodes antérieures. Ces prestations sont comptabilisées à leur valeur actualisée, la juste valeur des actifs connexes étant déduite de l'obligation. Le taux d'actualisation correspond au rendement, à la date de clôture, des obligations qui sont assorties d'une notation de crédit AA et dont les dates d'échéance se rapprochent de celles des obligations de la Société. Le calcul repose sur la méthode des unités de crédit projetées. Tout gain ou perte actuariel est comptabilisé dans les états consolidés du résultat global dans la période au cours de laquelle ce gain ou cette perte survient.

(iv) Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont comptabilisées en charges à la première des dates suivantes : la date où la Société ne peut plus retirer son offre d'indemnité ou la date où la Société comptabilise les coûts d'une restructuration. Si le règlement intégral des indemnités n'est pas attendu dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice, ces indemnités sont comptabilisées à leur valeur actualisée.

(v) Avantages à court terme

Les obligations au titre des avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et sont comptabilisées en charges à mesure que les services correspondants sont rendus.

Un passif et une charge sont comptabilisés pour rendre compte du montant du règlement intégral que la Société s'attend à payer dans les douze mois qui suivent la date de clôture est comptabilisé si la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite de payer ce montant au titre des services passés rendus par les membres du personnel et si une estimation fiable de l'obligation peut être effectuée.

t. Produits financiers et charges financières

Les produits financiers comprennent les produits d'intérêts tirés de sommes investies et les variations de la juste valeur d'actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, les prêts et créances, et les profits de change nets sur les transactions en monnaie étrangère. Les produits d'intérêts courus sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat global selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges financières comprennent les charges d'intérêts sur les emprunts, la désactualisation des provisions, les intérêts sur les contrats de location-financement et les variations de la juste valeur d'actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net. Les coûts d'emprunt qui ne sont pas directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif qualifié sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat global selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

u. Impôt sur le résultat

À titre de mandataire de l'État, la Société n'est assujettie ni à l'impôt sur le revenu des sociétés ni à l'impôt sur le capital des sociétés, et ce, tant au niveau fédéral qu'au niveau provincial.



v. Présentation des états consolidés du résultat global

Les charges directes s'entendent des coûts qui sont directement liés aux produits tirés du jeu et aux produits ne provenant pas du jeu de l'exercice considéré et varient en fonction du niveau des produits. Les charges indirectes s'entendent des coûts qui ne varient pas directement en fonction du niveau des produits de l'exercice considéré. La marge sur coûts variables s'entend du total des produits tirés du jeu et des produits ne provenant pas du jeu, déduction faite des charges directes.

w. Application initiale de normes, d'interprétations et de modifications

La Société n'a pas adopté de nouvelles prises de position ou de prises de position modifiées en comptabilité ayant eu une incidence importante sur les états financiers consolidés.

x. Normes comptables publiées, mais non encore adoptées

Le CNCI a publié les normes suivantes qui entreront en vigueur dans les années à venir et qui auront une incidence sur les états financiers de la Société au cours d'exercices futurs.

(i) IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients (l'« IFRS 15 »).

Le 28 mai 2014, le CNCI a publié l'IFRS 15. Depuis ce temps, le CNCI a publié des modifications importantes de la nouvelle norme, reportant la date d'entrée en vigueur aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, l'application anticipée étant autorisée. La norme révisée prévoit un modèle en cinq étapes qui s'appliquera aux produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients, avec quelques exceptions, peu importe le type de transaction visant des produits ou le secteur. De nouveaux seuils ont été mis en place relativement aux estimations et aux jugements, ce qui pourrait avoir une incidence sur le montant des produits comptabilisés ou sur le moment de leur comptabilisation. La Société prévoit adopter l'IFRS 15, de manière rétrospective, pour ses états financiers consolidés de l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2018. La Société continue d'évaluer l'incidence de cette norme sur ses états financiers consolidés, mais elle s'attend à ce qu'elle ait essentiellement une incidence sur la présentation des produits tirés des jeux de loterie, car la charge au titre des lots sera déduite des produits.

(ii) IFRS 9, Instruments financiers (l'« IFRS 9 »)

En juillet 2014, le CNCI a publié l'IFRS 9 qui annule et remplace l'IAS 39, Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation. La nouvelle norme comprend des directives révisées sur le classement et l'évaluation des instruments financiers, notamment l'instauration d'un nouveau modèle de calcul de la dépréciation des actifs financiers fondé sur les pertes de crédit attendues et de nouvelles exigences générales en matière de comptabilité de couverture. Cette norme maintient les directives sur la comptabilisation et la décomptabilisation des instruments financiers selon l'IAS 39. La Société adoptera l'IFRS 9 pour ses états financiers de l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2018. La Société ne prévoit pas que cette norme aura une incidence importante sur ses états financiers consolidés.

(iii) IFRS 16, Contrats de location (l'« IFRS 16 »)

En janvier 2016, le CNCI a publié la version définitive de la norme IFRS 16, qui annule et remplace l'IAS 17 Contrats de location (« IAS 17 ») actuellement en vigueur. Aux termes de l'IFRS 16, un contrat de location existe lorsqu'un client contrôle le droit d'utiliser un actif déterminé, comme l'illustre le fait qu'un client ait le contrôle exclusif de l'actif pendant un certain temps. L'IFRS 16 instaure un modèle unique de comptabilisation pour tous les contrats de location d'une durée de plus de 12 mois, à moins que la valeur de l'actif sous-jacent ne soit faible. Un preneur sera tenu de comptabiliser un actif lié au droit d'utilisation de l'actif sous-jacent et un passif lié au contrat de location qui représente son obligation d'effectuer des paiements locatifs. Pour les bailleurs, le traitement comptable restera pratiquement le même qu'aux termes de l'IAS 17. La norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, et son adoption anticipée est autorisée, mais seulement si l'entité adopte aussi l'IFRS 15. La Société prévoit adopter l'IFRS 16 pour ses états financiers de l'exercice qui sera ouvert le 1^{er} avril 2019. La Société évalue actuellement l'incidence de cette nouvelle norme sur ses états financiers consolidés.

5. GESTION DU RISQUE LIÉ AU CAPITAL

La structure du capital de la Société est composée de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, d'une dette à long terme et de capitaux propres, lesquels comprennent les résultats non distribués, les surplus d'apport et les réserves.

La Société est tenue de financer certaines dépenses d'investissement au moyen d'emprunts contractés auprès de l'Office ontarien de financement (l'« OOF »). L'approbation du ministère des Finances est requise pour que la Société puisse emprunter des fonds pour financer ses dépenses d'investissement importantes.

En matière de gestion du capital, la Société a pour objectif de disposer de suffisamment de ressources pour financer l'expansion et la croissance futures de ses activités et d'offrir un rendement à la Province de l'Ontario.

La supervision de la gestion, y compris les principes directeurs en matière de gestion des finances et du risque, incombe au conseil d'administration. La Société gère la structure de son capital et apporte les modifications qui s'imposent en fonction de la conjoncture économique et des caractéristiques des actifs sous-jacents en matière de risque. Les conventions d'exploitation exigent des casinos dans les complexes de villégiature qu'ils constituent des fonds de réserve. La Société n'est soumise à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur. Il y a lieu de se reporter à la note 22 pour obtenir de plus amples renseignements sur la gestion du risque financier et les instruments financiers de la Société.

6. LIQUIDITÉS SOUMISES À DES RESTRICTIONS

Les liquidités soumises à des restrictions, qui comprennent les éléments et montants respectifs suivants, sont détenues dans des comptes bancaires distincts.

	31 mars 2018		31 mars 2017	
Partie courante				
Fonds déposés aux fins des lots a)	54 996	\$	50 135	\$
Fonds liés aux courses de chevaux b)	2 370		4 034	
Autres c)	2 589		7 955	
	59 955	\$	62 124	\$
Partie non courante				
Réserves d)				
Remplacement des immobilisations	16 100	\$	19 267	\$
Exploitation	56 749		55 516	
Indemnisation de fin de contrat de travail	47 054		46 518	
	119 903	\$	121 301	\$
Liquidités soumises à des restrictions	179 858	\$	183 425	

a. Les fonds déposés aux fins des lots de 54 996 000 \$ (50 135 000 \$ au 31 mars 2017) sont des fonds affectés correspondant au montant estimé des lots bruts non réclamés de 92 918 000 \$ (86 221 000 \$ au 31 mars 2017) déduction faite d'un montant estimé pour les lots qui ne devraient pas être réclamés par les clients de 37 922 000 \$ (36 086 000 \$ au 31 mars 2017).

b. À titre d'administrateur du Plan de partenariat pour l'industrie des courses de chevaux [note 24 e)], la Société devait encore distribuer une somme de 2 370 000 \$ au 31 mars 2018 (4 034 000 \$ au 31 mars 2017).

c. Les autres liquidités soumises à des restrictions représentent le produit tiré des prêts relatifs au projet visant le système de gestion des jeux, les sommes détenues au nom des clients du jeu en ligne et les intérêts gagnés et reçus sur les prêts contractés auprès de l'Office ontarien de financement.

d. La Société a constitué des réserves pour les casinos dans les complexes de villégiature conformément à leur convention d'exploitation respective, pour les besoins suivants :

- i) Réserves de remplacement des immobilisations – Pour apporter des ajouts aux immobilisations corporelles autres que les réparations courantes et pour respecter des obligations précises si les flux de trésorerie sont insuffisants pour éteindre ces obligations.
- ii) Réserves d'exploitation – Pour respecter des obligations d'exploitation précises si les flux de trésorerie sont insuffisants pour éteindre ces obligations.
- iii) Réserves d'indemnisation de fin de contrat de travail – Pour respecter certaines obligations découlant de la cessation d'emploi ou de la mise à pied de membres du personnel d'un exploitant dans l'éventualité où la Société mettrait fin à ses activités avec un exploitant.

7. CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

	31 mars 2018		31 mars 2017	
Créances clients	162 815	\$	144 412	\$
Moins le compte de correction de valeur pour dépréciation	(6 310)		(5 019)	
Créances clients, montant net	156 505		139 393	
Autres débiteurs	53 053		11 538	
Clients et autres débiteurs	209 558	\$	150 931	\$

Le risque de crédit auquel la Société est exposée, de même que les pertes de valeur sur les clients et autres débiteurs sont présentés à la note 22.

8. STOCKS

	31 mars 2018		31 mars 2017	
Pièces pour les machines à sous et les tables de jeu	1 846	\$	2 285	\$
Billets de loterie et de jeu de bienfaisance et stocks de papeterie	30 454		21 408	
Pièces pour le matériel de sécurité et de surveillance	–		1 047	
Nourriture et boisson	2 227		2 690	
Matériel de vente au détail	1 093		941	
Autres	2 536		2 887	
Stocks	38 156	\$	31 258	\$

Le coût des stocks, pris en compte dans les charges, s'est établi à 118 161 000 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2018 (117 480 000 \$ au 31 mars 2017). Au cours de l'exercice 2017-2018, la Société a comptabilisé dans ses charges une reprise sur la réduction de valeur de ses stocks de 223 000 \$ (néant pour l'exercice 2016-2017).

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Coût

	Terrains	Bâtiments	Mobilier, agencements et matériel	Améliorations locatives	Matériel pour les jeux de loterie	Matériel pour les établissements de jeu détenus par OLG	Actifs détenus en vertu de contrats de location-financement	Immobilisations en cours de construction et actifs pas encore en service	Total
Solde au 1^{er} avril 2016	137 061	\$ 1 882 448	\$ 625 426	\$ 648 582	\$ 83 829	\$ 599 633	\$ 71 253	\$ 22 069	\$ 4 070 301
Entrées et mises en service d'immobilisations	–	7 576	20 911	7 317	11 690	60 857	2 252	10 508	121 111
Sorties et mises hors service	–	(1 090)	(24 960)	(10 820)	–	(41 383)	(417)	(529)	(79 199)
Transfert aux actifs détenus en vue de la vente (note 10)	(7 410)	(118 382)	(46 162)	(32 517)	–	(64 469)	–	–	(268 940)
Solde au 31 mars 2017	129 651	\$ 1 770 552	\$ 575 215	\$ 612 562	\$ 95 519	\$ 554 638	\$ 73 088	\$ 32 048	\$ 3 843 273
Solde au 1^{er} avril 2017	129 651	\$ 1 770 552	\$ 575 215	\$ 612 562	\$ 95 519	\$ 554 638	\$ 73 088	\$ 32 048	\$ 3 843 273
Entrées et mises en service d'immobilisations	–	2 897	47 591	17 233	5 352	41 198	243 303	(8 387)	349 187
Sorties et mises hors service	–	(2 144)	(82 153)	(452 478)	(76)	(176 901)	–	–	(713 752)
Transfert aux actifs détenus en vue de la vente (note 10)	–	–	(93 865)	(32 438)	–	(151 406)	–	–	(277 709)
Solde au 31 mars 2018	129 651	\$ 1 771 305	\$ 446 788	\$ 144 879	\$ 100 795	\$ 267 529	\$ 316 391	\$ 23 661	\$ 3 200 999

Cumul des amortissements et cumul des pertes de valeur

	Terrains	Bâtiments	Mobilier, agencements et matériel	Améliorations locatives	Matériel pour les jeux de loterie	Matériel pour les établissements de jeu détenus par OLG	Actifs détenus en vertu de contrats de location-financement	Immobilisations en cours de construction et actifs pas encore en service	Total
Solde au 1^{er} avril 2016	41 091	\$ 1 135 138	\$ 530 875	\$ 553 467	\$ 75 164	\$ 461 818	\$ 48 721	\$ –	\$ 2 846 274
Amortissements pour l'exercice	–	36 638	35 416	20 522	3 118	54 098	2 705	–	152 497
Perte de valeur	–	–	579	–	–	–	2 252	–	2 831
Sorties et mises hors service	–	(752)	(24 845)	(9 804)	–	(40 686)	(416)	–	(76 503)
Transferts aux actifs détenus en vue de la vente (note 10)	–	(71 097)	(39 801)	(29 746)	–	(46 858)	–	–	(187 502)
Solde au 31 mars 2017	41 091	\$ 1 099 927	\$ 502 224	\$ 534 439	\$ 78 282	\$ 428 372	\$ 53 262	\$ –	\$ 2 737 597
Solde au 1^{er} avril 2017	41 091	\$ 1 099 927	\$ 502 224	\$ 534 439	\$ 78 282	\$ 428 372	\$ 53 262	\$ –	\$ 2 737 597
Amortissements pour l'exercice	–	33 379	34 564	76 007	5 798	39 171	10 522	–	199 441
Perte de valeur	–	–	976	–	–	–	–	–	976
Sorties et mises hors service	–	(1 193)	(75 228)	(446 951)	(2)	(140 990)	–	–	(664 364)
Transferts aux actifs détenus en vue de la vente (note 10)	–	–	(76 866)	(32 033)	–	(112 731)	–	–	(221 630)
Solde au 31 mars 2018	41 091	\$ 1 132 113	\$ 385 670	\$ 131 462	\$ 84 078	\$ 213 822	\$ 63 784	\$ –	\$ 2 052 020

Valeurs comptables

	Terrains	Bâtiments	Mobilier agencements et matériel	Améliorations locatives	Matériel pour les jeux de loterie	Matériel pour les établissements de jeu détenus par OLG	Actifs détenus en vertu de contrats de location-financement	Immobilisations en cours de construction et actifs pas encore en service	Total
Solde au 31 mars 2017	88 560	\$ 670 625	\$ 72 991	\$ 78 123	\$ 17 237	\$ 126 266	\$ 19 826	\$ 32 048	\$ 1 105 676
Solde au 31 mars 2018	88 560	\$ 639 192	\$ 61 118	\$ 13 417	\$ 16 717	\$ 53 707	\$ 252 607	\$ 23 661	\$ 1 148 979

La Société loue certaines immobilisations corporelles aux termes de contrats de location-financement. Au 31 mars 2018, la valeur comptable nette des immobilisations corporelles louées s'élevait à 252 607 000 \$ (19 826 000 \$ au 31 mars 2017) [voir la note 22 c)].

Perte de valeur

En raison de la performance économique des unités génératrices de trésorerie (des « UGT ») du jeu de bienfaisance, lesquelles se composent de centres de jeu de bienfaisance distincts, la direction a procédé à une analyse de la dépréciation.

Les montants recouvrables des UGT ont été déterminés selon la juste valeur diminuée des coûts de sortie, qui est supérieure à la valeur d'utilité. Pour effectuer l'analyse de la juste valeur, la direction a utilisé les flux de trésorerie actualisés selon ses meilleures estimations et l'information actuellement disponible sur le marché. La technique d'évaluation de la juste valeur fait

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens.)

appel à des données de niveau 3, à savoir des données non observables pour lesquelles il n'y a pas, ou guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif [note 22 f)]. Les projections de flux de trésorerie se fondent sur les budgets annuels approuvés et, par la suite, les projections de la direction. Les flux de trésorerie correspondent aux meilleures estimations de la direction quant aux événements futurs, tout en tenant compte de l'expérience et des hypothèses économiques futures. Le taux d'actualisation de 7,0 pour cent appliqué aux projections de flux de trésorerie découle de l'évaluation des marchés actuels faite par la direction et des risques propres aux UGT.

La direction a déterminé que le montant recouvrable des UGT, établi à néant, était inférieur à leur valeur comptable et, par conséquent, une perte de valeur de 976 000 \$ (2 831 000 \$ pour l'exercice 2016-2017) a été comptabilisée au poste Autres dans les états consolidés du résultat global. La perte de valeur se rapporte au domaine d'activité représenté par le jeu de bienfaisance dont il est question à la note 26.

La direction n'a relevé aucun autre indicateur de dépréciation pour ce qui est des autres UGT de la Société et, par conséquent, aucune perte de valeur additionnelle n'a été comptabilisée au 31 mars 2018.

10. GROUPE DESTINÉ À ÊTRE CÉDÉ

Le 18 décembre 2017 et le 14 mars 2018, OLG a signé des TAPA avec Ontario Gaming West GTA Limited Partnership (« OGWGLP ») et Gateway Casinos & Entertainment Limited (« Gateway »), à titre de fournisseurs de services, respectivement pour le regroupement de zones de jeu de l'Ouest du Grand Toronto et le regroupement de zones de jeu du Centre. Aux termes des TAPA respectives, OLG s'est engagée à vendre certains actifs, et OGWGLP et Gateway ont convenu d'acheter ces actifs et de prendre en charge certains passifs liés aux établissements faisant partie des regroupements (note 27).

Par conséquent, au 31 mars 2018, les actifs et passifs devant être transférés aux termes des regroupements de zones de jeu de l'Ouest du Grand Toronto et du Centre répondaient aux critères de classement comme groupe destiné à être cédé et ils sont présentés à leur valeur comptable, constituée de ce qui suit :

	31 mars 2018		31 mars 2017	
Trésorerie	54 663	\$	29 458	\$
Immobilisations corporelles	56 079		81 438	
Autres	7 245		1 710	
Actifs détenus en vue de la vente	117 987	\$	112 606	\$
Fournisseurs et autres	9 437		1 007	
Passifs détenus en vue de la vente	9 437	\$	1 007	\$

Le 13 décembre 2016, Gateway a été choisie comme fournisseur de services pour les regroupements de zones de jeu du Sud-Ouest et du Nord. Ainsi, le 31 mars 2017, les actifs et les passifs devant être transférés aux termes des regroupements de zones de jeu du Sud-Ouest et du Nord répondaient aux critères de classement comme groupe destiné à être cédé. La vente de ces regroupements de zones de jeu a été réalisée au cours de l'exercice 2017-2018 (voir la note 19) et elle a donné lieu à un profit à la sortie de 63 088 000 \$.

11. AUTRE ACTIF

Le 8 septembre 2016, OLG a conclu avec Mississaugas of Scugog Island First Nation (« MSIFN ») un contrat de location d'une durée de 22 ans, plus une période incomplète, selon la définition donnée dans le contrat, visant les locaux abritant Great Blue Heron Casino. Ce contrat était considéré comme étant un contrat de location-financement aux fins comptables. Le 23 janvier 2018, le contrat de location faisait partie de certains actifs acquis et passifs repris par Ontario Gaming GTA Limited Partnership (« OGGLP »), ce qui a donné lieu à la décomptabilisation de l'obligation découlant du contrat de location-financement et du montant correspondant comptabilisé au poste Autre actif [note 21 c)]. Avant la décomptabilisation, la charge d'amortissement comptabilisée au cours de l'exercice 2017-2018 s'élevait à 4 985 000 \$ (3 460 000 \$ pour l'exercice 2016-2017).

12. FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

	31 mars 2018		31 mars 2017	
Fournisseurs et charges à payer	120 605	\$	103 263	\$
Lots à payer	54 996		50 135	
Avantages à court terme	40 613		51 434	
Passif au titre du jeu	74 618		72 851	
Commissions à payer	28 910		27 031	
Passif au titre des courses de chevaux	475		3 261	
Somme à payer à la Première nation de Rama	1 809		2 500	
Autres créditeurs et charges à payer	42 815		46 382	
Fournisseurs et autres créditeurs	364 841	\$	356 857	\$

Les lots à payer comprennent les lots de loterie non réclamés et estimés.

Les avantages à court terme incluent les salaires à payer, les charges à payer au titre des incitatifs, les primes de longs états de service, la charge à payer au titre des indemnités de vacances et d'autres passifs à court terme liés au personnel.

Le passif au titre du jeu englobe les gros lots progressifs, les jetons non échangés, les points de fidélisation de la clientèle ainsi que d'autres créditeurs liés au jeu. Les gros lots progressifs sont évalués en fonction du montant prévu du gros lot progressif à payer. Les jetons non échangés représentent la valeur des fonds déposés par le client avant de commencer à jouer pour des jetons qui sont toujours en sa possession. Les points de fidélisation de la clientèle, qui sont attribués en fonction du volume de jeu et échangeables contre des biens et services gratuits ou de l'argent, sont comptabilisés en tant que passif et évalués en fonction du montant à payer à vue.

Les commissions à payer correspondent aux paiements dus aux détaillants de loterie et aux fournisseurs de services de centres de jeu de bienfaisance et aux municipalités ainsi qu'aux Premières nations qui accueillent un casino, un centre de jeu de bienfaisance ou une salle de machines à sous dans un hippodrome, notamment la ville de Niagara Falls et la ville de Windsor.

Le passif au titre des courses de chevaux inclut les fonds non encore distribués au titre du Plan de partenariat pour l'industrie des courses de chevaux.

La somme à payer à la Première nation de Rama (Rama First Nation) inclut la tranche variable des redevances annuelles prévues dans l'accord modifié et mis à jour subséquent à 2011 relativement à la prestation de services en matière de protection contre les incendies, de protection policière et d'autres services à la collectivité liés à Casino Rama [note 21 c)]

Les autres créditeurs et charges à payer incluent la cotisation sur les gains, les dépôts des clients des casinos, les dépôts de garantie, le marketing d'entreprise ainsi que d'autres montants divers.

L'exposition de la Société aux risques de change et de liquidité relatifs aux fournisseurs et autres créditeurs est présentée à la note 22.

13. PROVISIONS

Toutes les provisions sont prises en compte dans les passifs courants. Leur valeur comptable se résume ainsi :

	Actions en justice		Autres provisions		Total
Solde au 1^{er} avril 2017	2 773	\$	4 011	\$	6 784 \$
Augmentations et provisions supplémentaires	822		1 247		2 069
Montants versés	(566)		(692)		(1 258)
Montants repris	(1 082)		(506)		(1 588)
Solde au 31 mars 2018	1 947	\$	4 060	\$	6 007 \$

Actions en justice

Au cours de l'exercice 2017-2018, un montant additionnel de 822 000 \$ a été inscrit au titre d'éventuelles actions en justice, tandis qu'un montant compensatoire de 566 000 \$ a été inscrit en réduction des paiements aux demandeurs. Le montant de 1 082 000 \$ au titre d'actions en justice repris au cours de l'exercice 2017-2018 découle du fait que la probabilité des obligations est devenue très faible. Le résultat final ou le coût réel du règlement dépend du processus judiciaire et pourrait s'écarter de manière importante des estimations initiales. Les questions juridiques pour lesquelles aucune provision n'a été comptabilisée, puisque leur résultat n'est pas probable ou que leur montant ne peut être estimé de manière fiable, sont représentées par un passif éventuel, à moins qu'il existe un faible doute quant à la probabilité d'un résultat (note 25).

Autres provisions

Les autres provisions comprennent des provisions pour les obligations de démantèlement et les réclamations mineures administrées par un tiers.

La provision pour les obligations de démantèlement est associée à la mise hors service d'immobilisations corporelles à long terme qui découle de leur acquisition, construction, mise en valeur ou utilisation normale. Au cours de l'exercice 2017-2018, un montant additionnel de 100 000 \$ au titre des obligations de démantèlement a été comptabilisé.

Au cours de l'exercice 2017-2018, des réclamations mineures administrées par un tiers ont fait l'objet d'une provision additionnelle de 1 147 000 \$, dont une tranche de 692 000 \$ a été réglée, et une provision de 506 000 \$ a été reprise étant donné qu'il avait une faible possibilité que des réclamations y afférentes soient engagées.

14. PRODUITS FINANCIERS (CHARGES FINANCIÈRES)

	31 mars 2018		31 mars 2017	
Produits d'intérêts tirés d'actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et tirés de prêts et créances	3 926	\$	2 163	\$
Profit de change, montant net	7 072		8 771	
Produits financiers	10 998	\$	10 934	\$
Intérêts sur les découverts bancaires et les prêts	(426)	\$	(381)	\$
Intérêts sur les obligations découlant de contrats de location-financement	(12 900)		(6 392)	
Autre charge d'intérêts	(2 697)		(2 657)	
Charge d'intérêts totale pour les passifs financiers qui ne sont pas classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	(16 023)	\$	(9 430)	\$
Charges financières	(16 023)	\$	(9 430)	\$

15. PARTIES LIÉES

La Société est liée à divers autres organismes gouvernementaux, ministères et sociétés de la Couronne. Les transactions entre parties liées comprennent les conventions d'emprunt conclues avec l'OOF (note 21), les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi régis par la Commission du régime de retraite de l'Ontario [note 23 b)], les autres avantages à long terme établis par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail [note 23 c)] et les ententes de financement intermédiaires soumises à des restrictions conclues avec la Province de l'Ontario relativement aux courses de chevaux (note 6).

Toutes les transactions avec ces parties liées surviennent dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établi et convenu par les parties liées.

Transactions avec les principaux dirigeants

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de la Société, soit les membres de son conseil d'administration et certains membres du comité de direction, sont habilités à surveiller, à planifier, à diriger et à contrôler les activités de la Société, et ils ont la responsabilité de le faire.

La rémunération des principaux dirigeants comprend :

	31 mars 2018		31 mars 2017	
Avantages à court terme	4 827	\$	3 944	\$
Avantages postérieurs à l'emploi	244		239	
	5 071	\$	4 183	\$

Les avantages à court terme comprennent les salaires, les avantages sociaux et d'autres formes de rémunération à court terme.

Les avantages postérieurs à l'emploi tiennent compte de la portion de l'employeur du régime de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi.

16. SOMME À PAYER AUX EXPLOITANTS ET AUX FOURNISSEURS DE SERVICES

	31 mars 2018		31 mars 2017	
Somme à payer aux exploitants a)	186 821	\$	186 511	\$
Somme à payer aux fournisseurs de services b)	55 836		7 180	
	242 657		193 691	
Moins : la partie courante	94 427		47 857	
Partie non courante de la somme à payer aux exploitants et aux fournisseurs de services	148 230	\$	145 834	\$

a. Somme à payer aux exploitants

En vertu des conventions d'exploitation de chacun des casinos dans les complexes de villégiature, chaque exploitant a le droit de recevoir des redevances correspondant à un pourcentage des produits bruts et à un pourcentage de la marge d'exploitation nette, au sens que donnent à ces expressions les conventions d'exploitation en question. OLG avait également une convention d'exploitation avec Great Blue Heron Gaming Company relativement à l'exploitation de Great Blue Heron Casino. Cette convention a pris fin le 23 janvier 2018, date à laquelle une convention avec un nouveau fournisseur de services est entrée en vigueur. Le montant total comptabilisé à l'égard des redevances aux exploitants s'établissait à 37 264 000 \$ au 31 mars 2018 (38 668 000 \$ au 31 mars 2017). Les casinos dans les complexes de villégiature, y compris Great Blue Heron Casino, et leur exploitant respectif sont les suivants :

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens.)

Établissement	Exploitant	Date d'échéance de la convention d'exploitation
Casino Niagara et Fallsview	Falls Management Group, L.P.	10 juin 2019
Casino Rama	CHC Casinos Canada Limited	18 juillet 2018
Caesars Windsor	Caesars Entertainment Windsor Limited (CEWL)	31 juillet 2020
Great Blue Heron Casino	Great Blue Heron Gaming Company	A pris fin le 23 janvier 2018

La somme à payer aux exploitants comprend également :

(i) Casino Niagara et Fallsview

Au cours de l'exercice 2015-2016, la Société a engagé des coûts non récurrents liés à la non-prolongation d'une convention conclue avec un exploitant de 159 259 000 \$, y compris la TVH de 15 783 000 \$, après qu'elle se soit prévaluée de son option de ne pas prolonger la convention d'exploitation du casino permanent conclue avec Falls Management Group, L.P. Les coûts, qui étaient actualisés au taux de 1,643 pour cent, représentaient la valeur actualisée des paiements futurs devant être effectués au plus tard le 10 juin 2019. Les paiements futurs non actualisés consistent en une somme de 151 143 000 \$ à payer à l'exploitant et d'une somme de 16 626 000 \$ à payer au gouvernement du Canada. Au 31 mars 2018, la partie non courante de la somme à payer aux exploitants s'établissait à 148 230 000 \$ (145 834 000 \$ au 31 mars 2017), le versement devant être effectué au plus tard le 10 juin 2019.

Selon les dispositions de la convention d'exploitation du casino permanent, dans un milieu concurrentiel, selon la définition donnée dans la convention d'exploitation du casino permanent, l'exploitant a droit à des redevances de service et d'attraction additionnelles. Par conséquent, au 31 mars 2018, la Société avait inclus 1 000 000 \$ (1 705 000 \$ au 31 mars 2017) dans la somme à payer aux exploitants, et, au 31 mars 2018, le résiduel des engagements à remplir de la Société s'élevait à 3 340 000 \$.

(ii) Caesars Windsor

Aux termes d'une entente relative à la licence d'utilisation de la marque de commerce Caesars et visant l'emploi de l'appellation Casino Windsor, la Société paie des droits de licence calculés selon un pourcentage des produits bruts ajustés de Caesars Windsor, conformément à l'entente. L'entente relative à la licence d'utilisation de la marque de commerce Caesars a été conclue avec la société mère de CEWL et elle viendra à échéance le 31 juillet 2020. Au 31 mars 2018, le montant compris dans la somme à payer aux exploitants aux termes de l'entente relative à la licence d'utilisation d'une marque de commerce s'élevait à 327 000 \$ (304 000 \$ au 31 mars 2017).

Au 31 mars 2018, la partie courante et non courante de la somme à payer aux exploitants s'élevait à 186 821 000 \$ (186 511 000 \$ au 31 mars 2017).

Dans chacun des casinos dans les complexes de villégiature, l'exploitant est l'employeur, directement ou indirectement, du personnel y travaillant. OLG avait également une convention d'exploitation avec Great Blue Heron Gaming Company relativement à l'exploitation de Great Blue Heron Casino (« GBHC »). Cette convention a pris fin le 23 janvier 2018, date à laquelle une convention avec un nouveau fournisseur de services est entrée en vigueur, comme il est décrit à la note 2. Tous les salaires et toutes les charges salariales sont imputés mensuellement à la Société, qui les passe en charges dans ses états consolidés du résultat global.

b. Somme à payer aux fournisseurs de services

Aux termes des COSA respectives conclues avec chacun des fournisseurs de services, un fournisseur de services a le droit de recevoir une quote-part des produits tirés du jeu, selon la définition donnée dans les présentes, générés par les casinos et par les salles de machines à sous qu'il exploite. La somme à payer aux fournisseurs de services représente la quote-part à payer des produits tirés du jeu revenant aux fournisseurs de services, laquelle comprend principalement des frais fixes, des frais variables (calculés selon un pourcentage des produits tirés du jeu au-delà d'un seuil de produits prédéterminé) et un montant au titre des dépenses d'investissement autorisées. Le tableau ci-après présente les établissements exploités par les fournisseurs de services et l'échéance de chaque COSA au 31 mars 2018.

Regroupement de zones de jeu d'OLG	Fournisseur de services	Échéance de la convention d'exploitation
Est	OGELP	31 mars 2036
Sud-Ouest	Gateway	31 mars 2037
Nord	Gateway	31 mars 2037
Ottawa	Hard Rock	31 mars 2037
Région du Grand Toronto	OGGLP	31 mars 2040

17. COTISATION SUR LES GAINS

La Société remet à la Province de l'Ontario une cotisation équivalant à 20 pour cent des produits du jeu tirés des casinos dans les complexes de villégiature et de Great Blue Heron Casino en vertu de la *Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario*, soit 312 929 000 \$ pour l'exercice 2017-2018 (289 707 000 \$ pour l'exercice 2016-2017), laquelle a été comptabilisée à titre de charge directe. La Société conserve la responsabilité de remettre la cotisation une fois qu'un fournisseur de services obtient l'exploitation d'un établissement.

18. SOMME À PAYER AU GOUVERNEMENT DU CANADA

Au 31 mars 2018, la somme à payer au gouvernement du Canada totalisait 43 635 000 \$ (32 220 000 \$ au 31 mars 2017). De ce montant, une tranche de 16 305 000 \$ (16 042 000 \$ au 31 mars 2017) est incluse dans la partie non courante de la somme à payer au gouvernement du Canada relativement à la non-prolongation de la convention conclue avec Falls Management Group, L.P. (note 16). Aux fins de la constatation de cette obligation, la direction doit faire certaines estimations quant à la nature, à l'échéance et aux montants de la somme à payer au gouvernement du Canada.

a. Versements au nom de la Province de l'Ontario

Les sociétés des loteries provinciales effectuent des versements au gouvernement du Canada en vertu d'une entente intervenue en août 1979 entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement du Canada. Cette entente stipule que le gouvernement du Canada ne participera pas à la vente de billets de loterie.

b. Taxe sur les produits et services / taxe de vente harmonisée (« TPS/TVH »)

À titre d'inscrit visé par le règlement, la Société effectue des versements de TPS et de TVH au gouvernement du Canada en vertu des règlements sur les jeux de hasard (TPS/TVH) de la *Loi sur la taxe d'accise*. La taxe nette de la Société au cours d'une période donnée est calculée à l'aide de la taxe nette attribuable aux activités liées et non liées au jeu.

La taxe nette attribuable aux activités non liées au jeu se calcule de la même façon que pour les autres sociétés inscrites à la TPS/TVH au Canada. La TPS/TVH non remboursable à payer aux fournisseurs et la surtaxe à payer au gouvernement du Canada relativement aux activités liées au jeu étaient inscrites en tant que versements au gouvernement du Canada.

La taxe nette attribuable aux activités liées au jeu a généré un fardeau fiscal de 26 pour cent sur la majeure partie des frais taxables liés au jeu engagés par la Société.

19. PROFITS (PERTES) À LA SORTIE D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Au cours de l'exercice 2017-2018, la Société a réalisé un profit net à la sortie d'immobilisations corporelles de 107 086 000 \$ (perte nette de 2 593 000 \$ pour l'exercice 2016-2017), montant qui inclut les profits liés à la vente de matériel visant quatre regroupements de zones de jeu, soit 63 088 000 \$ pour le Nord et le Sud-Ouest, 9 610 000 \$ pour Ottawa et 30 251 000 \$ pour la région du Grand Toronto [voir la note 2 et la note 4 c iii)] qui traitent du modèle à long terme de partage des produits tirés du jeu que la Société et les fournisseurs ont convenu d'appliquer).

20. AUTRES

	31 mars 2018		31 mars 2017	
Charges générales et administratives a)	194 592	\$	190 270	\$
Droits liés aux GAB	(33 055)		(40 201)	
Charge de dépréciation b)	976		2 831	
Produits divers	(10 549)		(10 667)	
Autres	151 964	\$	142 233	\$

a. Charges générales et administratives

Les charges générales et administratives visent principalement les fournitures de bureau et les biens non durables, les honoraires juridiques et les honoraires de consultation, les règlements, la recherche et le développement, les déplacements, les télécommunications, la technologie de l'information et d'autres charges diverses.

b. Charge de dépréciation

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018, la Société a comptabilisé une perte de valeur de 976 000 \$ (2 831 000 \$ au 31 mars 2017) (note 9).

21. DETTE À LONG TERME

	31 mars 2018		31 mars 2017	
Emprunt relatif à Woodbine a)	–	\$	5 069	\$
Emprunt relatif au système de gestion des jeux b)	33 079		29 097	
Obligations liées à des contrats de location-financement c)	273 822		187 458	
	306 901		221 624	
Moins la partie courante	(19 734)		(21 397)	
Dettes à long terme	287 167	\$	200 227	\$

Le 1^{er} juin 2012, la Province de l'Ontario a modifié la *Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario* afin que la Société soit tenue de financer certaines dépenses d'investissement au moyen d'emprunts contractés auprès de l'OOF. L'approbation du ministère des Finances est requise pour que la Société puisse emprunter des fonds pour financer ses dépenses d'investissement importantes.

a. Emprunt relatif à Woodbine

En octobre 2010, la Société a conclu une convention d'emprunt avec l'OOF aux fins du financement des travaux de rénovation et d'agrandissement de la salle de machines à sous à Woodbine Racetrack.

Le solde de l'emprunt de 33 802 000 \$, plus les intérêts, était remboursable sur cinq ans en versements mensuels égaux de 597 222 \$ jusqu'à l'exercice 2014-2015, moment où les versements mensuels égaux ont été modifiés pour s'établir à 514 690 \$ en raison d'un paiement forfaitaire effectué au cours de l'exercice 2013-2014. L'emprunt portait intérêt au taux annuel de 2,320 pour cent et n'était pas garanti. Le solde de l'emprunt a été remboursé le 8 janvier 2018.

b. Emprunt relatif au système de gestion des jeux

En juillet 2014, la Société a conclu une convention d'emprunt avec l'OOF constituée de deux facilités afin d'emprunter un montant pouvant aller jusqu'à 35 200 000 \$ pour financer la mise en œuvre d'un système de gestion des jeux. Le système remplacera l'infrastructure qui permet de suivre et d'enregistrer les activités liées au jeu et les opérations comptables ainsi que les données et les événements relatifs à la sécurité se rapportant à l'ensemble des machines à sous, tant que la Société en est l'exploitant. Au cours de l'exercice 2017-2018, la Société a prélevé 3 400 000 \$ (avances cumulatives antérieures jusqu'au 31 mars 2017 de 28 700 000 \$), sur la première facilité, ce qui porte le solde cumulé total de l'emprunt à 33 079 000 \$ (29 097 000 \$ au

31 mars 2017), y compris les intérêts. La première facilité a été remboursée en totalité au moyen de la deuxième facilité. La deuxième facilité est remboursable sur cinq ans, en versements semestriels moyens de 3 507 000 \$. L'emprunt porte intérêt (y compris les frais) de 2,65 pour cent par année et est non garanti. Il vient à échéance le 30 septembre 2022.

c. Obligations liées à des contrats de location-financement

Établissement hébergeant Casino Niagara

Avec prise d'effet en mars 2010, la Société a conclu un accord modificateur avec Maple Leaf Entertainment Inc., Canadian Niagara Hotels Inc., 1032514 Ontario Limited et Greenberg International Inc. pour une période additionnelle de 15 ans, en vue de la location de l'établissement hébergeant Casino Niagara et de l'octroi d'un permis pour l'exploitation des terrains de stationnement adjacents. L'accord modificateur prévoit une prolongation de 15 ans de la durée du bail initial et des licences d'exploitation, soit du 10 mars 2010 au 9 mars 2025. Cet accord est un contrat de location-financement à des fins comptables, et son taux d'intérêt théorique est de 8,5 pour cent. Au 31 mars 2018, l'obligation liée à des contrats de location-financement résiduelle totale était de 30 453 000 \$ (33 412 000 \$ au 31 mars 2017).

Jeu de bienfaisance TapTix

Le 22 août 2012, la Société a conclu un contrat-cadre de service visant la location d'appareils TapTix, auparavant appelés dispensateurs de billets à languettes. Ce contrat est un contrat de location-financement à des fins comptables et son taux d'intérêt théorique est de 9,0 pour cent. Au 31 mars 2018, l'obligation liée à des contrats de location-financement résiduelle totale était de 5 531 000 \$ (11 175 000 \$ au 31 mars 2017).

Locaux abritant Great Blue Heron Casino

Avec prise d'effet le 8 septembre 2016, la Société a conclu un contrat de location d'une durée de 22 ans, plus la période incomplète, selon la définition, avec la Première nation des Mississaugas de l'île Scugog (MSIFN), en vue de la location des locaux abritant Great Blue Heron Casino. Ce contrat était un contrat de location-financement aux fins comptables, et un taux d'actualisation de 2,75 pour cent a servi à calculer la valeur actualisée des paiements de location futurs. Le 23 janvier 2018, le contrat de location-financement conclu avec MSIFN faisait partie de certains actifs acquis et passifs repris par OGGLP, ce qui a donné lieu à la décomptabilisation de l'obligation découlant du contrat de location-financement et du montant correspondant comptabilisé au poste Autre actif (note 11). Le total de l'obligation restante aux termes du contrat de location-financement se chiffrait à néant au 31 mars 2018 (142 871 000 \$ au 31 mars 2017).

Complexe de Casino Rama

Le 17 juillet 2009, OLG et les Chippewas de Rama ont conclu un accord, modifié et mis à jour le 13 juin 2017, portant sur la poursuite des activités de Casino Rama pour la période de 20 ans commençant le 1^{er} août 2011 et l'agrandissement éventuel (l'« accord subséquent à 2011 »). L'accord subséquent à 2011 se poursuit jusqu'au 31 juillet 2031, sous réserve de résiliations anticipées ou de l'exercice par OLG de deux options successives pour des périodes de 10 et 5 ans, respectivement.

Les terrains utilisés pour le complexe sont loués, en vertu d'un bail foncier de 30 ans qui expire le 31 janvier 2047, auprès de Sa Majesté la Reine du chef du Canada par Casino Rama Inc., une filiale en propriété exclusive des Chippewas de Rama. Le 13 juin 2017, OLG et Casino Rama Inc. ont conclu un nouveau contrat de sous-location du complexe qui fait correspondre la durée de l'accord subséquent à 2011 et regroupe les baux antérieurs pour les espaces de bureaux et d'entrepôt, les terrains, les terrains de stationnement additionnels et le terrain de stationnement des employés.

En plus des paiements de loyer annuels, le contrat de sous-location du complexe et l'accord subséquent à 2011 modifié et mis à jour permettent à la Première nation de Rama de recevoir d'OLG, pour chaque période de 12 mois consécutifs, une redevance annuelle correspondant au montant le plus élevé entre 1,9 pour cent des produits bruts du complexe de Casino Rama, selon la définition, et 5 500 000 \$, après ajustement annuel fondé sur l'indice des prix à la consommation. Aux fins comptables, il a été déterminé que les accords contenaient un contrat de location-financement.

Dans le calcul de la valeur actualisée des paiements minimaux de location, le paiement des produits bruts minimaux de 5 500 000 \$ a été considéré en substance comme étant un paiement de loyer. Un taux d'actualisation de 3,19 pour cent a été utilisé ainsi qu'une durée de 24 ans.

Au 31 mars 2018, l'obligation totale restante en vertu du contrat de location-financement s'élevait à 237 838 000 \$.

d. Versements au cours des cinq prochains exercices et par la suite

Les versements relatifs à la dette à long terme et aux obligations liées à des contrats de location-financement qui devraient être effectués au cours des cinq prochains exercices et par la suite ont été établis approximativement, comme suit :

Au 31 mars	Dette à long terme		Obligations liées à des contrats de location-financement			Total		
	Remboursements		Remboursements de principal		Versements d'intérêts			
2019	6 574	\$	13 259	\$	10 543	\$	30 376	\$
2020	9 596		12 719		9 809		32 124	
2021	6 611		12 313		8 914		27 838	
2022	6 787		12 333		8 523		27 643	
2023	3 511		12 555		8 129		24 195	
Par la suite	–		210 643		69 997		280 640	
	33 079	\$	273 822	\$	115 915	\$	422 816	\$

22. GESTION DES RISQUES ET INSTRUMENTS FINANCIERS

a. Aperçu

Du fait de son recours à des instruments financiers, la Société est exposée au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de marché. La présente note résume l'exposition de la Société à chacun de ces risques, ainsi que les objectifs, les politiques et les processus de la Société mis en place pour évaluer et gérer ces risques.

b. Cadre de gestion des risques

La Société est dotée d'un programme officiel de gestion des risques d'entreprise qui est conforme aux exigences de la norme ISO 31000 ainsi qu'aux directives et exigences en matière de gestion du risque de la fonction publique de l'Ontario. Ce programme permet à la Société de définir, d'évaluer et de gérer les risques.

Le conseil d'administration, par l'entremise de son Comité d'audit et de gestion des risques (le « CAGR »), assure une surveillance en ce qui a trait au recensement et à la gestion des risques, ainsi qu'au respect des politiques et procédures internes de gestion des risques. La fonction d'audit interne a secondé le Comité d'audit et de gestion des risques de la Société dans son rôle de surveillance. La fonction d'audit interne effectue des examens réguliers et ponctuels des mesures de contrôle et des procédures de gestion des risques, dont les résultats sont soumis au Comité d'audit et de gestion des risques.

Les politiques de gestion du risque financier de la Société sont établies de manière à permettre l'identification et l'analyse des risques auxquels elle doit faire face, la conception de structures appropriées visant à limiter et à contrôler les risques, ainsi que la surveillance des risques et le respect de ces limites. Les politiques et les systèmes de gestion des risques sont régulièrement passés en revue afin que soient prises en compte l'évolution des conditions du marché et les activités de la Société.

La Société, au moyen de ses politiques, de ses normes et de ses méthodes de formation et de gestion, vise à permettre aux membres du personnel de comprendre les risques, d'exercer une prise de risque appropriée et à créer un environnement de contrôle structuré et constructif permettant à tous les membres du personnel de comprendre leurs rôles et obligations.

c. Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque que court la Société de subir une perte financière en raison de l'incapacité d'un tiers de respecter ses obligations financières ou contractuelles envers la Société. La Société détient des instruments financiers qui pourraient l'exposer à une concentration du risque de crédit. Ces instruments consistent en des clients et autres débiteurs et des placements liquides.

Clients et autres débiteurs

Les clients et autres débiteurs comprennent le crédit accordé aux détaillants de produits de loterie, aux fournisseurs de services de jeu de bienfaisance et aux clients des casinos dans les complexes de villégiature, ce qui respecte les normes établies par la CAJO. La Société effectue des évaluations initiales du crédit ou d'autres évaluations semblables, et maintient des réserves pour d'éventuelles pertes de crédit à l'égard des soldes des créances clients. La valeur comptable de ces actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit.

Les montants inscrits dans les états consolidés de la situation financière sont présentés déduction faite du compte de correction de valeur pour dépréciation, qui consiste en une provision spécifique relative à des expositions individuelles importantes au risque, estimée par la direction de la Société sur la base des résultats et de l'évaluation de la conjoncture économique courante. Le compte de correction de valeur pour dépréciation constitué par la Société correspond à la somme estimée de ses éventuelles pertes de crédit, bien qu'elle n'ait encore épongé aucune perte importante. Au 31 mars 2018, le compte de correction de valeur pour dépréciation de la Société s'élevait à 6 310 000 \$ (5 019 000 \$ au 31 mars 2017), soit environ 3,0 pour cent (3,2 pour cent au 31 mars 2017) du montant consolidé des clients et autres débiteurs de la Société. Cette dernière est d'avis que son compte de correction de valeur pour dépréciation devrait suffire à couvrir le risque de crédit auquel il se rapporte.

Placements liquides

La Société limite son exposition au risque de crédit en investissant uniquement dans des titres de créance à court terme dont la notation de crédit est élevée et qui l'exposent le moins possible au risque de marché. Elle dispose d'une directive officielle en matière de placements à court terme afin d'aider la direction à réduire au minimum l'exposition de la Société au risque. Tous les placements détenus par la Société sont considérés comme étant à faible risque et possèdent un terme à courir jusqu'à l'échéance inférieur à 90 jours. Par conséquent, son exposition au risque est considérée comme étant minime.

d. Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend de la possibilité que la Société soit incapable de respecter ses obligations financières au fur et à mesure qu'elles viennent à échéance. En matière de gestion des liquidités, la Société s'assure, dans la mesure du possible, de disposer de suffisamment de liquidités au moment où ses obligations viennent à échéance, que ce soit dans des conditions de marché normales ou de contrainte.

À l'heure actuelle, la Société règle ses obligations financières au moyen des entrées nettes de trésorerie liées à ses activités d'exploitation. La Société a constitué des réserves pour les casinos dans les complexes de villégiature conformément à leur convention d'exploitation respective. En outre, tous les placements détenus par la Société sont considérés comme étant à faible risque et possèdent un terme à courir jusqu'à l'échéance inférieur à 90 jours, ce qui réduit encore davantage l'exposition de la Société au risque de liquidité.

La Société gère son exposition au risque de liquidité en examinant périodiquement son bénéfice net et ses flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et en surveillant constamment ses prévisions en matière de besoins de liquidités futurs. Compte tenu des activités de la Société, qui ont historiquement généré des flux de trésorerie positifs, celle-ci est peu préoccupée par le risque de liquidité.

Les échéances contractuelles non actualisées des passifs financiers se résument ainsi :

31 mars 2018	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Moins de un an	De 1 an à 2 ans	De 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs et autres créditeurs	364 841 \$	364 841 \$	364 841 \$	– \$	– \$	– \$
Provisions	6 007	6 007	6 007	–	–	–
Somme à payer aux exploitants et aux fournisseurs de services	242 657	245 570	94 427	151 143	–	–
Somme à payer au gouvernement du Canada	43 635	43 956	27 330	16 626	–	–
Dette à long terme, y compris les obligations liées à des contrats de location-financement	306 901	424 814	30 769	33 051	80 355	280 639
	964 041 \$	1 085 188 \$	523 374 \$	200 820 \$	80 355 \$	280 639 \$

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens.)

31 mars 2017	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Moins de un an	De 1 an à 2 ans	De 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs et autres créditeurs	356 857 \$	356 857 \$	356 857 \$	– \$	– \$	– \$
Provisions	6 784	6 784	6 784	–	–	–
Somme à payer aux exploitants et aux fournisseurs de services	193 691	199 000	47 857	–	151 143	–
Somme à payer au gouvernement du Canada	32 220	32 804	16 178	–	16 626	–
Dette à long terme, y compris les obligations liées à des contrats de location-financement	221 624	290 605	29 564	22 903	61 499	176 639
	811 176 \$	886 050 \$	457 240 \$	22 903 \$	229 268 \$	176 639 \$

e. Risque de marché

Le risque de marché s'entend de la possibilité que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison de la variation des cours du marché. Le risque de marché comprend le risque de taux d'intérêt, le risque de change et les autres risques de marché.

(i) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend de la possibilité que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison de la variation des taux d'intérêt pratiqués sur le marché. La Société détient des actifs financiers et des passifs financiers qui l'exposent au risque de taux d'intérêt.

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt relativement à sa trésorerie et à ses équivalents de trésorerie, y compris les placements à court terme dont le terme à courir jusqu'à l'échéance est inférieur à 90 jours et la dette à long terme.

Au 31 mars 2018, la dette à long terme se composait d'une convention d'emprunt conclue avec l'OOF et d'obligations liées à des contrats de location-financement. Les obligations liées à des contrats de location-financement [note 21 c)] et la convention d'emprunt à terme sont assorties d'un taux d'intérêt fixe pour toute leur durée. Ces instruments de dette à long terme sont actuellement exposés à un risque de taux d'intérêt limité.

Au 31 mars 2018, la trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société totalisaient 208 903 000 \$ (307 224 000 \$ au 31 mars 2017). L'incidence de la variation des taux d'intérêt n'est pas notable et, par conséquent, aucune analyse de la sensibilité de la Société à l'incidence de la variation des taux d'intérêt sur son résultat net n'a été menée.

(ii) Risque de change

Le risque de change s'entend de la possibilité que la valeur d'un instrument financier varie en raison de la fluctuation des cours de change. La Société est exposée au risque de change du fait qu'elle règle certaines obligations en monnaie étrangère, principalement en dollar américain (le « \$ US ») et qu'elle détient des comptes bancaires et des placements libellés en dollars américains.

La majeure partie des fournisseurs et des clients de la Société proviennent du Canada; ils transigent donc avec la Société en dollars canadiens (le « \$ CA »). Certains fournisseurs et clients proviennent d'ailleurs. Généralement, les transactions avec les fournisseurs situés à l'extérieur du Canada sont libellées en dollars américains. Les propriétés de la Société situées près de la frontière attirent des joueurs américains, lesquels doivent échanger leurs dollars américains contre des dollars canadiens avant de jouer. La Société convertit les dollars américains en dollars canadiens au moyen du cours de change quotidien sur les marchés, ayant à la fois recours aux cours vendeurs et acheteurs. La Société dispose de liquidités et de comptes bancaires libellés en dollars américains afin d'être en mesure de négocier en dollars américains avec certains

clients et de payer ses fournisseurs aux États-Unis. Les soldes libellés en dollars américains font l'objet d'une surveillance étroite afin d'assurer la capacité de la Société à respecter ses engagements futurs en dollars américains. Le profit de change de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2018 s'est élevé à 7 072 000 \$ (8 771 000 \$ au 31 mars 2017).

La Société n'a pas recours à des instruments financiers à des fins de négociation ou de spéculation.

L'exposition de la Société au risque de change, en fonction de la valeur comptable de chaque élément, se résume comme suit :

Soldes en \$ US (après conversion en \$ CA)	31 mars 2018		31 mars 2017	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	24 246	\$	29 251	\$
Fournisseurs et autres créditeurs	(4 463)		(4 667)	
Obligations liées à des contrats de location-financement	(5 531)		(11 175)	
Exposition nette	14 252	\$	13 409	\$

Analyse de sensibilité

Une appréciation de 10 pour cent de la valeur du dollar américain au 31 mars 2018 aurait entraîné une hausse de 1 425 000 \$ du bénéfice net. Une dépréciation de 10 pour cent de la valeur du dollar américain au 31 mars 2018 aurait entraîné une baisse de 1 425 000 \$ du bénéfice net. Cette analyse part du principe que toutes les autres variables, notamment les taux d'intérêt, demeurent constantes.

(iii) Autres risques de marché

La Société vend des produits de loterie axés sur le sport. Elle gère le risque lié à ces produits :

- en déterminant, peu de temps avant un événement donné, les cotes de cet événement,
- en établissant des seuils de responsabilité en matière de ventes pour chaque sport,
- en offrant des mesures de gestion du crédit,
- en rendant publics, à l'adresse OLG.ca, des conditions de jeu et des énoncés sur les structures des lots,
- en limitant le montant total de lots qui peut être remporté un jour donné pour chacun de ses produits axés sur le sport, et
- en cessant en tout temps la vente de l'un ou l'autre de ses jeux si le risque lié à la responsabilité devient préoccupant.

f. Évaluation de la juste valeur

Après leur comptabilisation initiale, les instruments financiers sont évalués à la juste valeur et regroupés sous les niveaux 1, 2 et 3 de la hiérarchie de la juste valeur, selon le degré d'observabilité des données servant au calcul de cette dernière. La Société a établi la juste valeur de ses instruments financiers comme suit :

Les évaluations de la juste valeur de **niveau 1** reflètent les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;

Les instruments financiers de la Société inscrits à la juste valeur dans les états consolidés de la situation financière, soit la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les liquidités soumises à des restrictions sont évalués à l'aide de prix cotés sur le marché; ils ont donc été classés dans le niveau 1.

Les évaluations de la juste valeur de **niveau 2** utilisent des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (par exemple des prix) ou indirectement (par exemple des données dérivées de prix);

Dans les états consolidés de la situation financière, la valeur comptable figurant des fournisseurs et autres créditeurs, de la partie courante de la somme à payer aux exploitants et aux fournisseurs de services, de la partie courante de la somme à payer à la Première nation de Rama et de la partie courante de la somme à payer au gouvernement du Canada avoisine leur juste valeur soit en raison de la nature à court terme de ces instruments financiers soit parce qu'ils sont payables à vue.

Les clients et autres débiteurs sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur de la dette à long terme de la Société, compte non tenu des obligations liées à des contrats de location-financement, ne peut être calculée, puisqu'elle a été contractée auprès d'une partie liée et qu'il n'existe pas de marché observable pour la dette à long terme de la Société. Les obligations liées à des contrats de location-financement, la partie non courante de la somme à payer aux exploitants et aux fournisseurs de services et de la somme à payer au gouvernement du Canada sont comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui se rapproche de la juste valeur.

Les évaluations à la juste valeur de **niveau 3** reposent sur des techniques d'évaluation utilisant des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (par exemple des données non observables).

Aucun élément des états financiers n'était classé dans le niveau 3 (techniques d'évaluation utilisant des données non observables) pour les exercices clos le 31 mars 2018 et le 31 mars 2017.

Les estimations de la juste valeur sont faites à un moment précis, à partir d'informations de marché pertinentes et d'informations sur les instruments financiers. En raison de leur nature, ces estimations sont subjectives et comportent des incertitudes et des éléments pour lesquels le jugement joue un rôle important. Par conséquent, elles ne peuvent être établies avec précision. La modification des hypothèses pourrait avoir des répercussions importantes sur ces estimations.

23. AVANTAGES DU PERSONNEL

a. Régimes à cotisations définies

Les exploitants des casinos dans les complexes de villégiature ont établi des régimes de retraite à cotisations définies à l'intention des membres de leur personnel. OLG avait également une convention d'exploitation avec Great Blue Heron Gaming Company visant l'exploitation de Great Blue Heron Casino jusqu'au 23 janvier 2018. La charge de retraite des régimes à cotisations définies des complexes de villégiature et de GBHC pour l'exercice 2017-2018 s'est chiffrée à 22 093 000 \$ (21 598 000 \$ pour l'exercice 2016-2017).

b. Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

La Société offre des prestations de retraite à tous les membres de son personnel permanent et aux membres non permanents qui choisissent de participer aux régimes par l'intermédiaire de la Caisse de retraite des fonctionnaires (la « CRF ») et de la Caisse de retraite du Régime du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (le « SEFPO »), qui sont des régimes de retraite à prestations définies établis par la Province de l'Ontario pour le compte de cet employeur. La Province de l'Ontario contrôle toutes les entités comprises dans la CRF et la Caisse de retraite du Régime du SEFPO. Les taux des cotisations sont fixés par la *Loi sur le Régime de retraite des fonctionnaires*, selon laquelle les cotisations de la Société doivent être égales aux cotisations normales des membres du personnel. La Société a classé ces régimes en tant que régimes généraux et obligatoires à l'égard desquels il n'existe aucun accord contractuel ni politique déclarée visant la facturation du coût net des prestations définies des régimes à la Société. Par conséquent, celle-ci comptabilise ces avantages postérieurs à l'emploi en tant que régimes à prestations définies et n'a constaté aucun passif additionnel au titre du déficit du régime. Les cotisations annuelles de la Société sont comptabilisées en charges dans les états consolidés du résultat global. La cotisation de la Société et sa charge de retraite pour l'exercice 2017-2018 ont totalisé 15 634 000 \$ (19 602 000 \$ pour l'exercice 2016-2017).

c. Autres avantages à long terme

Puisqu'elle est un employeur mentionné à l'annexe 2 de la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* (la « Loi »), la Société est personnellement responsable du coût intégral des demandes d'indemnisation pour accident de travail déposées par ses travailleurs. La Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (la « CSPAAT ») est entièrement responsable du processus d'admissibilité aux indemnisations, et elle administre et traite les paiements d'indemnisation au nom de la Société. Les passifs de la CSPAAT relatifs aux employeurs autoassurés figurent dans les états consolidés de la situation financière.

Au 31 mars 2018, les charges à payer relativement à la CSPAAAT s'élevaient à 17 944 000 \$ (19 004 000 \$ au 31 mars 2017), dont une tranche de 16 190 000 \$ (17 674 000 \$ au 31 mars 2017) était comprise dans le passif non courant lié aux avantages du personnel et une autre, de 1 754 000 \$ (1 330 000 \$ au 31 mars 2017), était comprise dans les fournisseurs et autres créditeurs (note 12). Les coûts de l'obligation au titre des prestations constituées se fondent sur des hypothèses actuarielles.

Les exploitants des casinos dans les complexes de villégiature sont des employeurs mentionnés à l'annexe 1 de la Loi, et ils ne sont pas assujettis aux exigences de présentation de l'information financière auxquelles sont assujettis les employeurs autoassurés. Great Blue Heron Gaming Company, à titre d'exploitant de Great Blue Heron Casino, était également un employeur mentionné à l'annexe 1, conformément à la Loi, jusqu'au 23 janvier 2018.

24. ENGAGEMENTS

	Obligations aux termes des contrats de location simple a)		TVH sur les engagements locatifs b)		Fournisseurs c)	
2019	13 114	\$	24 465	\$	42 438	\$
2020	5 918		20 963		-	
2021	3 952		17 580		-	
2022	1 273		14 379		-	
2023	1 304		12 264		-	
	25 561		89 651		42 438	
Par la suite	7 470		187 299		-	
	33 031	\$	276 950	\$	42 438	\$

a. Obligations aux termes de contrats de location simple

La Société a plusieurs contrats de location simple visant des installations, des biens et du matériel, dont la durée varie généralement de cinq ans à sept ans. Les paiements minimaux futurs au titre de la location s'établissent approximativement comme il est indiqué ci-dessus.

b. TVH sur les engagements de location

La Société et les casinos dans les complexes de villégiature ont conclu plusieurs ententes portant sur la location d'immobilisations corporelles auprès de la filiale de la Société et d'autres parties externes. La TVH non remboursable et la surtaxe imputée aux actifs liés au jeu à payer au gouvernement du Canada, comme cela est décrit à la note 18 b), relativement aux paiements futurs au titre de la location s'établissent approximativement comme il est indiqué ci-dessus.

c. Fournisseurs

Au 31 mars 2018, la Société s'était engagée, aux termes de contrats d'entretien de matériel informatique, à effectuer des paiements futurs. Ces paiements futurs s'établissent approximativement comme il est indiqué ci-dessus.

d. Ontario First Nations (2008) Limited Partnership

Le 19 février 2008, Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario, la Société, l'Ontario First Nations Limited Partnership et l'Ontario First Nations (2008) Limited Partnership ont conclu l'entente de partage des produits tirés du jeu (l'Entente de partage des recettes des jeux). Aux termes de l'entente de partage des produits tirés du jeu et d'un décret, il a été ordonné à la Société de verser à l'Ontario First Nations (2008) Limited Partnership, à compter de l'exercice 2011-2012 et pour chacun des exercices compris dans la période restante au contrat de 20 ans, un montant égal à 1,7 pour cent des produits bruts de l'exercice précédent de la Société, tel qu'ils sont définis (le « paiement au titre du partage des produits tirés du jeu »). Au cours de l'exercice 2017-2018, la somme de 139 561 000 \$ a été passée en charges (137 349 000 \$ pour l'exercice 2016-2017) en tant que paiement au titre du partage des produits du jeu, dans le cadre de l'entente de partage des produits tirés du jeu.

e. Entente de financement relative aux courses de chevaux

En vertu de l'entente de financement en vigueur pour l'exercice à l'étude et l'exercice 2018-2019, la Société administrera les ententes de paiement de transfert que la Province a conclues avec les hippodromes aux termes du Plan de partenariat pour l'industrie des courses de chevaux, en agissant à titre d'intermédiaire pour le financement provincial. La Société continuera également de fournir au secteur des conseils et du soutien dans des domaines comme le jeu responsable, le marketing et la gestion du rendement [note 27 b)].

f. Niagara Falls Entertainment Centre

En août 2017, OLG a signé un contrat de location avec Niagara Falls Entertainment Partners General Partnership (« NFEP ») aux termes duquel NFEP est tenue de concevoir, de construire, de financer et par la suite d'assurer l'entretien du Niagara Falls Entertainment Centre (« NFEC ») à Niagara Falls, en Ontario. La construction devrait, selon les prévisions, être achevée d'ici juin 2019 et le bail, d'une durée d'environ 21 ans, prendra effet à ce moment-là. Au 31 mars 2018, OLG n'avait effectué aucun paiement aux termes du contrat de location. Les loyers de base cumulatifs devant être versés à NFEP sont estimés à un minimum de 130 000 000 \$, plus les autres coûts, selon la définition, sur la durée du bail. OLG a l'intention de transférer le bail de l'installation au fournisseur de services retenu du regroupement de zones de jeu de Niagara, mais demeurera conjointement responsable de toutes les obligations et clauses restrictives en tant que locataire. À l'expiration ou à la résiliation du bail, OLG détient une option d'achat du terrain et du bâtiment.

25. ÉVENTUALITÉS

À l'occasion, la Société est partie à diverses poursuites découlant du cours normal de ses activités. Par ailleurs, à mesure que la Société modernise et transfère les établissements de jeu aux fournisseurs de services, il existe un risque que des passifs éventuels naissent à l'égard de contrats exécutoires qui ne peuvent être attribués aux fournisseurs de services. La Société est d'avis que l'issue de ces poursuites et ces éventualités n'auront pas d'incidence importante sur ses états consolidés du résultat global, et que les sorties de ressources éventuelles ne peuvent être déterminées. Des estimations, le cas échéant, ont été prises en compte dans les états consolidés de la situation financière (note 13). Toutefois, s'il y a lieu, des montants supplémentaires à titre de règlements relatifs à ces éventualités seront passés en charges dans les états consolidés du résultat global de la période au cours de laquelle chaque règlement aura lieu.

26. AUTRES INFORMATIONS

La Société compte quatre domaines d'activité et une division de services généraux. Les quatre domaines d'activité sont des unités d'exploitation génératrices de produits d'exploitation distinctes qui offrent différents produits et services et qui sont gérées séparément, car elles requièrent différentes technologies et stratégies en matière de marketing. La division des services généraux fournit des services de soutien à tous les domaines d'activité générateurs de produits d'exploitation. Le sommaire qui suit décrit les activités de chacun des domaines d'activité :

- La **Loterie** tire ses produits d'exploitation de la vente de produits de loterie, dont les jeux de Loto, les jeux INSTANT et les jeux Sports. Les produits de Loto peuvent également être achetés sur Internet à PlayOLG.ca.
- Le **Jeu de bienfaisance** tire ses produits d'exploitation de la vente de produits de jeu de bienfaisance.
- Le **jeu en établissement** vise :
 - Les **Salles de machines à sous et les casinos**, qui sont des établissements de jeu exploités par OLG ou par des fournisseurs de services. Les Casinos OLG, qui comprenaient Great Blue Heron Casino jusqu'au 23 janvier 2018, offrent des machines à sous et des jeux sur table, ainsi que des services de restauration. Les salles de machines à sous OLG sont situées dans les hippodromes et ne proposent que des machines à sous. Des services de restauration sont également offerts dans les hippodromes, mais OLG n'assure pas la prestation de tels services dans la plupart des emplacements. Pour ce qui est des établissements exploités par des fournisseurs de services, OLG touche une quote-part des produits générés par le jeu. Les produits ne provenant pas du jeu sont touchés et conservés par le fournisseur de services.
 - Les **Casinos dans les complexes de villégiature**, qui sont des casinos complets proposant à leurs clients une foule de commodités, dont des services d'hébergement, de divertissement et de restauration en plus des jeux sur table et des machines à sous.
- Le **Jeu en ligne** tire ses produits des jeux de style casino offerts sur Internet à PlayOLG.ca.

31 mars 2018	Loterie	Jeu de bienfaisance	Jeu en établissement	Jeu en ligne	Services généraux	Total
Produits						
Produits tirés du jeu	3 779 738	\$ 172 096	\$ 3 431 077	\$ 73 074	\$ –	\$ 7 455 985
Produits ne provenant pas du jeu	–	–	121 731	–	–	121 731
	3 779 738	172 096	3 552 808	73 074	–	7 577 716
Charges directes						
Lots	2 115 607	–	–	–	–	2 115 607
Commissions et redevances	278 007	130 433	230 046	12 494	–	650 980
Cotisations sur les gains (note 17)	–	–	312 929	–	–	312 929
Nourriture, boissons et autres achats	–	–	103 074	–	–	103 074
Impression des billets	40 728	6 176	–	–	–	46 904
	2 434 342	136 609	646 049	12 494	–	3 229 494
Marge sur coûts variables	1 345 396	35 487	2 906 759	60 580	–	4 348 222
Charges indirectes						
Personnel	35 505	2 837	688 613	4 024	124 815	855 794
Marketing et promotion	71 753	–	184 208	5 038	20 775	281 774
Amortissement	7 764	–	190 059	153	6 450	204 426
Versements au gouvernement du Canada	110 095	17 187	184 363	5 552	24 412	341 609
Coûts liés aux locaux et à l'équipement	25 339	5 843	213 719	398	21 395	266 694
Droits de nature réglementaire	11 177	2 628	17 891	2 861	30	34 587
Paiement au titre de l'entente de partage des produits tirés du jeu	–	–	–	–	139 561	139 561
(Produits financiers nets) charges financières nettes	38	417	2 856	(2)	1 716	5 025
(Profits) pertes à la sortie d'immobilisations corporelles, montant net	16	–	(107 073)	–	(29)	(107 086)
Autres	12 786	4 246	44 119	4 958	85 855	151 964
	274 473	33 158	1 418 755	22 982	424 980	2 174 348
Bénéfice net (perte nette)	1 070 923	\$ 2 329	\$ 1 488 004	\$ 37 598	(424 980)	\$ 2 173 874
Ajouter : cotisation sur les gains (note 17)	–	–	312 929	–	–	312 929
Profit net revenant (perte nette attribuable) à la Province a)	1 070 923	\$ 2 329	\$ 1 800 933	\$ 37 598	\$ (424 980)	\$ 2 486 803

a) Le profit net revenant à la Province (le « PNRP ») s'entend du montant que la Société verse à la Province de l'Ontario déduction faite des paiements aux partenaires et des autres paiements. Le PNRP est calculé en ajoutant la cotisation sur les gains au bénéfice net (à la perte nette).

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens.)

31 mars 2017	Loterie	Jeu de bienfaisance	Jeu en établissement	Jeu en ligne	Services généraux	Total
Produits						
Produits tirés du jeu	3 680 753	\$ 153 044	\$ 3 460 338	\$ 58 365	\$ –	\$ 7 352 500
Produits ne provenant pas du jeu	–	–	122 373	–	–	122 373
	3 680 753	153 044	3 582 711	58 365	–	7 474 873
Charges directes						
Lots	2 035 482	–	–	–	–	2 035 482
Commissions et redevances	266 161	120 426	207 337	9 949	–	603 873
Cotisations sur les gains (note 17)	–	–	289 707	–	–	289 707
Nourriture, boissons et autres achats	–	–	104 252	–	–	104 252
Impression des billets	35 062	5 597	–	–	–	40 659
	2 336 705	126 023	601 296	9 949	–	3 073 973
Marge sur coûts variables	1 344 048	27 021	2 981 415	48 416	–	4 400 900
Charges indirectes						
Personnel	33 534	4 129	763 839	4 242	128 099	933 843
Marketing et promotion	63 064	235	195 595	3 613	24 271	286 778
Amortissement	4 918	–	143 155	201	7 683	155 957
Versements au gouvernement du Canada	101 251	17 567	165 975	4 718	26 214	315 725
Coûts liés aux locaux et à l'équipement	24 710	4 780	265 605	398	20 127	315 620
Droits de nature réglementaire	11 974	2 597	22 433	4 099	–	41 103
Paiement au titre de l'entente de partage des produits tirés du jeu	–	–	–	–	137 349	137 349
(Produits financiers nets) charges financières nettes	38	1 402	(5 173)	(1)	2 230	(1 504)
(Profits) pertes à la sortie d'immobilisations corporelles, montant net	–	–	2 592	–	1	2 593
Autres	23 119	6 922	43 918	3 768	64 506	142 233
	262 608	37 632	1 597 939	21 038	410 480	2 329 697
Bénéfice net (perte nette)	1 081 440	\$ (10 611)	\$ 1 383 476	\$ 27 378	(410 480)	\$ 2 071 203
Ajouter : cotisation sur les gains (note 17)	–	–	289 707	–	–	289 707
Profit net revenant (perte nette attribuable) à la Province a)	1 081 440	\$ (10 611)	\$ 1 673 183	\$ 27 378	\$ (410 480)	\$ 2 360 910

a) Le profit net revenant à la Province (le « PNRP ») s'entend du montant que la Société verse à la Province de l'Ontario déduction faite des paiements aux partenaires et des autres paiements. Le PNRP est calculé en ajoutant la cotisation sur les gains au bénéfice net (à la perte nette).

27. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

a) Le 1^{er} mai 2018, OLG et OGWGLP ont conclu une COSA d'une durée de 20 ans à l'égard du regroupement de zones de jeu de l'Ouest de la région du Grand Toronto et un contrat de location d'une durée de 20 ans visant le terrain et le bâtiment de Brantford. OGWGLP a acheté les actifs du regroupement de zones de jeu, moyennant 62 221 000 \$, y compris le fonds de roulement estimé de 26 520 000 \$, ce qui a donné lieu à un profit sur la vente des actifs de 16 776 000 \$ et elle a obtenu, auprès d'OLG, la gestion des activités quotidiennes des établissements composant le regroupement de zones de jeu. En plus du profit sur la vente des actifs, OLG comptabilisera sa quote-part des produits tirés du jeu sur la durée de la COSA. OGWGLP a le droit de recevoir une quote-part des produits tirés du jeu, selon la définition donnée dans la COSA, générés par les casinos et par les salles de machines à sous composant le regroupement de zones de jeu qu'elle exploite. La quote-part des produits revenant à OGWGLP tient compte essentiellement des frais fixes, des frais variables (calculés selon un pourcentage des produits tirés du jeu au-delà d'un seuil de produits prédéterminé) et d'un montant au titre des dépenses d'investissement autorisées. À la date de la vente, OLG a décomptabilisé la totalité des actifs et des passifs détenus en vue de la vente, y compris les immobilisations corporelles, liés aux établissements composant les regroupements de zones de jeu de l'Ouest de la région du Grand Toronto. Dans le cadre du contrat de location, OGWGLP a effectué un paiement initial de 60 900 000 \$ pour l'utilisation du terrain et du bâtiment abritant le casino à Brantford. OLG est tenue de verser à OGWGLP la juste valeur de marché du terrain et du bâtiment de Brantford à l'expiration ou à la résiliation du bail. La date de résiliation est laissée à la discrétion d'OGWGLP qui a l'option de résilier le bail en donnant un préavis de six mois.

b) Le 7 mai 2018, la Société et le gouvernement de l'Ontario ont conclu une entente de financement à long terme visant le secteur des courses de chevaux de l'Ontario. À compter du 1^{er} avril 2019, la Société financera directement l'entente à long terme, qui fournira au secteur jusqu'à 105 000 000 \$ par année pendant 19 ans. De plus, à compter de l'exercice 2018-2019, la Société versera 3 000 000 \$ par année dans le cadre du soutien financier transitoire triennal visant les bourses et les charges d'exploitation des hippodromes offrant des courses de niveau Grassroots et Signature [note 24 e)].

c) Le 15 juin 2018, OLG a conclu une entente visant l'achat d'environ 11 000 nouveaux terminaux de loterie ainsi que des services de réseau et de soutien connexes. Les nouveaux terminaux de loterie, devant être installés au cours de l'exercice 2019-2020, remplaceront les terminaux existants situés chez les détaillants en Ontario et permettront la vente et la validation des billets de loterie. À la signature de l'entente, OLG devrait engager un coût en capital d'environ 61 400 000 \$, majoré d'une somme supplémentaire au titre des frais de service. OLG a obtenu l'approbation de l'OOF pour emprunter une somme pouvant aller jusqu'à 85 700 000 \$ à l'égard de ce projet d'investissement.

28. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres correspondants ont été reclassés, le cas échéant, afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.



Ce Rapport annuel est imprimé en français et en anglais sur du papier Rolland Enviro100 contenant uniquement des fibres postconsommation, procédé sans chlore et fabriqué au Canada à partir d'énergie biogaz (une énergie de remplacement verte produite par la décomposition de déchets provenant de sites d'enfouissement) pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et enrayer l'appauvrissement de la couche d'ozone.

Rolland Enviro100 évite l'abattage d'arbres matures, réduit la quantité de déchets envoyés aux sites d'enfouissement, utilise 80 pour cent moins d'eau que le processus conventionnel de fabrication du papier et contribue à réduire la pollution de l'air et de l'eau.



Certifié



Procédé
sans chlore



100 % fibres
postconsommation



Recyclable là où les installations
nécessaires existent



Source d'énergie verte



www.olg.ca

SAULT STE. MARIE

70, promenade Foster, bureau 800
Sault Ste. Marie (Ontario) P6A 6V2
705-946-6464

TORONTO

4120, rue Yonge, bureau 500
Toronto (Ontario) M2P 2B8
416-224-1772



Une entreprise opérationnelle de la Province de l'Ontario

Centre de soutien OLG – Questions des clients

1-800-387-0098

La ligne ontarienne d'aide sur le jeu problématique

1-888-230-3505

ISSN 1499 4895

This Report is also published in English as Ontario Lottery and Gaming Corporation 2017–18 Annual Report and is available by calling 1-800-387-0098.